

HAÏTI : UN GRAND DÉFI POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par

Véronic Dufour

Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de  
l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

Directrice : Maria del Rosario Ortiz Quijano

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, Juin 2011

## **SOMMAIRE**

Mots clés : Haïti, coopération internationale, développement durable, gestion de l'environnement, objectif du millénaire pour le développement, aide internationale, pauvreté, séisme.

Depuis le séisme de janvier 2010, Haïti se trouve à un point critique et le pays est dans la mire de plusieurs acteurs sur la scène internationale. Depuis ledit événement, l'État à l'histoire fragile, nécessite un appui international d'autant plus marqué. L'intégration de l'environnement dans les projets de développement est toutefois un aspect vital pour le bien-être des populations locales.

Une multitude d'études et de rapports ont été produits sur la question haïtienne où les priorités d'actions et d'investissements y sont soulevées, en mettant un accent particulier sur le rôle de l'aide internationale et la nécessité de renforcement des structures, mécanismes et capacités de l'État. La feuille de route tracée par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) afin de contrer la pauvreté discerne dans le cas d'Haïti un exemple parfait où tout reste à accomplir concernant les besoins de base du pays. Les interactions entre le faible produit intérieur brut, les politiques macroéconomiques, l'inefficacité du système politique, les risques dus au changement climatique et à la mauvaise gestion des ressources naturelles; entre autres, sont derrière cette impossibilité d'y faire avancer les OMD.

L'objectif de l'essai consiste à identifier les bonnes pratiques et les interventions prioritaires de la coopération internationale en Haïti, qui contribueront à améliorer les conditions de vie des habitants par une gestion durable des ressources naturelles. Afin d'atteindre cet objectif, une série d'objectifs spécifiques sont explorés en lien avec les besoins des communautés locales, comme les actions et les rôles des acteurs internationaux et des institutions locales dans le redressement et le développement du pays. Le point culminant de l'essai est l'analyse de trois projets de coopération internationale en Haïti selon les aspects du développement durable, soit un projet sur la souveraineté alimentaire de l'Alliance agricole internationale, un projet en agriculture durable du Comité de Solidarité de Trois-Rivières et un projet en commerce équitable de l'organisation québécoise Plan Nagua.

Les constats de l'analyse et des documents mis en revue ont déterminé d'une part les contraintes et les opportunités pouvant contribuer à combler les besoins d'Haïti, tout en diminuant la pauvreté et en améliorant les conditions de vie des populations locales. Les résultats de l'analyse démontrent que l'environnement et la gestion durable de ses ressources naturelles sont souvent pris en compte dans les rapports et dans les objectifs des projets et des programmes, mais difficilement mis en pratique dans la réalité. Une gestion durable des ressources naturelles par une approche concertée entre les acteurs de développement et les populations locales, s'avère pourtant fondamentale.

En d'autres mots, les bailleurs de fonds possèdent des exigences relatives à l'environnement, mais l'intégration réelle de cet aspect par les exécutants de projets se limite trop souvent à l'analyse des impacts environnementaux. Il en découle un manque de concertation entre leurs acteurs, que ce soit au niveau des regroupements ou des institutions publiques haïtiennes, que des intervenants étrangers comme les bailleurs de fonds et les organismes à but non lucratif.

Les pistes de réflexion et les constats ont permis d'émettre des recommandations spécifiques aux divers intervenants de la coopération internationale. L'approche intégrée, qui prend en compte des composantes environnementales et des problématiques propres à Haïti, en concertation avec les acteurs locaux et en plaçant les communautés bénéficiaires au centre des projets, permettra un développement allant dans le sens du développement durable. Les bonnes pratiques de coopération internationale doivent être identifiées, systématisées et reproduites à grande échelle afin de permettre aux populations haïtiennes de se sortir du cercle vicieux de la dépendance et de la pauvreté extrême. Malgré le défi que cela représente, l'espoir subsiste encore, mais l'urgence d'intervention et l'intégration de l'environnement dans les projets de développement sont les facteurs qui guideront le sort d'Haïti et de ses populations dignes de bonnes conditions. Il reste certes encore beaucoup à faire, mais les choses semblent avancer vers la bonne direction.

## REMERCIEMENTS

J'adresse tout d'abord mes sincères remerciements à ma directrice d'essai, Rosa Ortiz, qui a su me conseiller et me guider dans mes réflexions tout au long du processus de recherche et de rédaction. Sa compréhension, sa passion pour le sujet et son dévouement ont grandement participé à la réussite de cet essai.

Je remercie également les membres de mon entourage pour leur soutien et leurs encouragements, en particulier ma mère Joane, pour son support soutenu durant toutes mes études et pour ses relectures fréquentes de mes chapitres. Merci aussi à Johanne Paquet de la correction minutieuse et précise du document final.

Je ne peux passer à côté des collaborateurs qui ont su me conseiller, m'éclairer et me partager des informations précieuses en lien avec le thème de l'essai : François-Louis Scylla et Isabelle Vandeplas du Centre d'études et de coopération internationale, David Nicolas de l'Institut de consultation, d'évaluation et de formation pour le développement agricole, Guylaine Pelletier et Jean-Christophe Stefanovitch de NoulaCoop, Denis Labelle du Comité de Solidarité de Trois-Rivières, Antoine Drouin-Ouellet de Plan Nagua, Nicolas Montibert de Oxfam Québec et Pascal Dehoux de l'Agence canadienne de développement international.

Une pensée toute spéciale à mes amis de l'AMEUS et au personnel du CUFÉ, qui ont fait de ces deux années de maîtrise une des plus belles et enrichissantes périodes que j'ai vécues.

Je dédie cet essai à mon amoureux et complice Israel, qui a su m'encourager, m'appuyer et me conseiller avec toujours beaucoup de patience et de tendresse tout au long du processus de rédaction, et sans qui le moral et la motivation auraient été beaucoup plus difficiles par moment. Merci à toi de tout cœur.

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1 CONTEXTE HAÏTIEN ET REGARD SUR L'ENVIRONNEMENT AVANT ET APRÈS LE SÉISME DE 2010 .....</b>	<b>3</b>
1.1 Haïti avant le séisme .....	3
1.1.1 Instabilité politique et mauvaise gouvernance.....	4
1.1.2 Pression démographique, pauvreté monétaire et pauvreté sociale .....	5
1.1.3 Catastrophes naturelles, déforestation et biodiversité en danger .....	6
1.2 Haïti après le séisme .....	12
1.2.1 Les priorités gouvernementales face au redressement national.....	14
1.2.2 La place de l'environnement selon la vision gouvernementale.....	16
1.2.3 La place de l'environnement selon un regroupement de la diaspora.....	20
<b>2 HAÏTI, LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE BILAN RELATIF À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>24</b>
2.1 Mise en contexte .....	24
2.2 Acteurs et outils facilitant l'atteinte des OMD en Haïti .....	25
2.2.1 L'État.....	25
2.2.2 Les bailleurs de fonds et les agences internationales .....	26
2.2.3 Les cadres et les stratégies nationales et internationales .....	26
2.3 Bilan d'avancement des OMD en Haïti .....	28
2.3.1 Fiabilité et disponibilité des données .....	29
2.3.2 Estimations du PNUD avant et après le séisme.....	29
2.3.3 Élimination de l'extrême pauvreté et de la faim.....	30
2.3.4 Relations et partenariats avec la communauté internationale .....	35
2.4 État d'avancement de l'OMD 7 : Préservation de l'environnement.....	39
2.4.1 Le développement durable dans les politiques sectorielles et les programmes nationaux .....	39
2.4.2 Biodiversité et actions de conservation .....	42
2.4.3 Amélioration des services de base aux populations.....	43

<b>3 L'AIDE INTERNATIONALE, SES ACTEURS ET LA PLACE QU'OCCUPE</b>	
<b>L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS HAITIENS .....</b>	<b>49</b>
3.1 Dépendance envers l'aide internationale et le concept de dette odieuse .....	49
3.2 Mécanismes de l'aide publique au développement.....	50
3.3 Bilan des principaux acteurs de l'aide internationale.....	52
3.3.1 Bailleurs de fonds multilatéraux .....	54
3.3.2 Bailleurs de fonds bilatéraux.....	55
3.3.3 Organisations non gouvernementales étrangères.....	56
3.3.4 Investisseurs étrangers.....	57
3.3.5 Diaspora haïtienne .....	58
3.3.6 Exécutants de projets locaux .....	58
3.4 La place qu'occupe l'environnement dans les projets .....	59
3.4.1 Importance et défi d'inclure l'environnement dans les projets .....	62
<b>4 ANALYSE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE SELON LES</b>	
<b>ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>64</b>
4.1 Sélection des projets .....	64
4.2 Caractérisation des projets .....	66
4.3 Présentation de la grille analyse .....	67
4.3.1 Limite de l'étude.....	70
4.4. Résultats de l'analyse.....	70
4.4.1 Constats et discussion sur la sphère environnementale .....	72
4.4.2 Constats et discussion sur la sphère sociale.....	75
4.4.3 Constats et discussion sur la sphère économique .....	77
4.4.4 Constats et discussion sur la sphère gouvernance .....	80
4.5 Discussion globale et conclusion de l'analyse.....	85
<b>5 RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>89</b>
5.1 Renforcement des pratiques agricoles durables .....	89
5.2 Restauration de l'environnement et diversification des agro-écosystèmes.....	90
5.3 Amélioration des activités de conservation des ressources naturelles .....	91

5.4	Développement de l'écotourisme.....	92
5.5	Appui aux recherches scientifiques et à la diffusion de données.....	92
5.6	Gestion durable du territoire .....	93
5.7	Développement de nouvelles sources d'énergie.....	94
5.8	Concertation des interventions et collaboration entre les acteurs.....	94
5.9	Promotion des interventions de grande envergure et multisectorielles.....	95
5.10	Adoption d'une démarche participative .....	96
5.11	Renforcement des capacités des populations locales.....	97
5.12	Développement d'un financement durable.....	97
5.13	Intégration de l'environnement dans toutes les initiatives de développement.....	98
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>100</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>		<b>102</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>113</b>
ANNEXE 1	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT DU GRAHN.....	<b>115</b>
ANNEXE 2	PRINCIPALES AGENCES DE L'ONU ŒUVRANT À HAÏTI.....	<b>118</b>
ANNEXE 3	GRILLE DE SÉLECTION DES ÉTUDES DE CAS.....	<b>120</b>
ANNEXE 4	GRILLE DE CARACTÉRISATION DES ÉTUDES DE CAS .....	<b>122</b>
ANNEXE 5	DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ANALYSE ET JUSTIFICATION DES PONDÉRATIONS.....	<b>124</b>
ANNEXE 6	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA GRILLE D'ANALYSE ET EXEMPLE DE CALCUL.....	<b>130</b>

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1	Localisation d'Haïti dans les Caraïbes .....	3
Figure 1.2	Organisation administrative d'Haïti .....	4
Figure 1.3	Parcs nationaux et zones clés pour la biodiversité.....	9
Figure 1.4	Besoins post-séisme proposés par thèmes .....	14
Figure 1.5	Stratégie nationale en relation aux vulnérabilités environnementales .....	19
Figure 2.1	Proportion de la pauvreté .....	32
Figure 2.2	Proportion de la population haïtienne mal alimentée .....	34
Figure 2.3	Évolution de la dette externe de 2000 à 2008.....	36
Figure 2.4	Composition de la dette externe en 2008.....	36
Figure 2.5	Évolution de la dette externe de 2006 à 2010.....	37
Figure 2.6	Objectif 7 du Millénaire pour le Développement.....	39
Figure 2.7	Pourcentage de la population sans accès à l'eau potable.....	45
Figure 2.8	Pourcentage de la population sans accès à l'assainissement de base .....	46
Figure 3.1	Organigramme des principaux acteurs de l'aide internationale .....	53
Figure 3.2	Principaux acteurs de l'aide internationale de 2005 à 2008 .....	56
Figure 3.3	Aide publique au développement pour le secteur de l'environnement.....	60
Figure 3.4	Principaux intervenants en aménagement de bassins versants.....	62
Tableau 1.1	Biens et services qu'offrent les écosystèmes haïtiens .....	11
Tableau 1.2	Aires protégées d'Haïti, de Cuba et de la République dominicaine.....	12
Tableau 1.3	Priorisation temporelle d'actions environnementales .....	20
Tableau 2.1	Les Objectifs du millénaire pour le développement et les possibilités pour Haïti d'atteindre les cibles pour 2015 .....	30
Tableau 2.2	Indicateurs macro-économiques de 2005 à 2012 .....	31
Tableau 3.1	Aide publique au développement (en % du PIB) de 1990 à 2008 .....	51
Tableau 4.1	Analyse comparative des projets de coopération internationale en Haïti.....	69
Tableau 4.2	Points forts et points faibles des projets du point de vue environnemental...72	
Tableau 4.3	Points forts et points faibles des projets du point de vue social.....	75
Tableau 4.4	Points forts et points faibles des projets du point de vue économique .....	77
Tableau 4.5	Points forts et points faibles des projets du point de vue de la gouvernance.....	80
Tableau 4.6	Les douze principes de l'approche écosystémique .....	84

## LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

AAI	Alliance agricole internationale
ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque mondiale
CADTM	Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde
CCI	Cadre de coopération intérimaire
CDB	Convention sur la diversité biologique
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CEMLA	Centre d'études monétaires latino-américain
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPF	<i>Critical Ecosystem Partnership Fund</i>
CIA	<i>Central Intelligence Agency</i>
CIAT	Comité interministériel d'aménagement du territoire
CSTR	Comité de Solidarité de Trois-Rivières
DSNCRP	Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture <i>(Food and Agriculture Organisation)</i>
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion axée sur les résultats
GRAHN	Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle
GRAMIR	Groupe de recherche et d'appui en milieu rural
GRAP	Groupe de recherche en administration publique et management international
ICEF-DA	Institut de consultation, d'évaluation et de formation pour le développement agricole
IDA	Association internationale de développement <i>(International Development Association)</i>
IRATAM	Institut de recherche et d'appui technique en aménagement du milieu
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère de l'Environnement

OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPS	Organisation panaméricaine de la Santé
PAE	Plan d'action pour l'environnement
PANA	Programme national d'action et d'adaptation aux changements climatiques
PARDNH	Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti
PAS	Programme d'ajustement structurel
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNGRD	Plan national de gestion des risques et des désastres
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
SOCODEVI	Société de coopération pour le développement international
SNU	Système des Nations Unies
UE	Union européenne
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement <i>(United Nations Development Aid Fund)</i>
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement <i>(United Nations Development Group)</i>
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture <i>(United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)</i>
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance <i>(United Nations Children's Fund)</i>
UNSD	Division statistique des Nations Unies <i>(United Nations Statistics Division)</i>
UPA-DI	Union des producteurs agricoles pour le développement international
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international <i>(United States Agency for International Development)</i>

## INTRODUCTION

Dans la plupart des pays en développement (PED), l'environnement et la pauvreté sont hautement liés et entraînent les populations à faire face à plusieurs enjeux. En Haïti, le développement durable est un énorme défi. Dès la colonisation du pays en 1492, la « perle des Antilles » a rapidement perdu ses richesses inestimables. L'État jadis paradisiaque a été totalement ravagé par les colonisateurs, les dirigeants et les habitants mêmes du pays, rendant peu à peu les haïtiens en condition extrême de vulnérabilité. La dégradation de l'environnement et ses conséquences sur la qualité de vie des populations sont le résultat d'une convergence de facteurs liée à une activité socio-économique produite par des décisions issues de politiques nationales et internationales.

L'État haïtien, ayant souffert des conséquences d'un gouvernement défaillant et de plusieurs catastrophes naturelles récurrentes, s'appuie sur l'aide internationale dans son plan de développement. Des milliers de projets provenant de multiples acteurs ont fait surface au cours des dernières décennies, mais il y a place à réflexion sur la portée de ces projets et de ces interventions nombreuses. De plus, la situation environnementale et socio-économique déjà extrême avant le séisme de janvier 2010 a désormais atteint des sommets critiques et le pays se retrouve dans les priorités d'intervention de la majorité des acteurs sur la scène internationale. Une multitude d'études, de rapports et d'analyses ont été produits depuis le séisme et le nombre de projets se multiplie.

Compte tenu de la situation actuelle urgente, il est légitime de se questionner sur la portée des interventions d'appui et de développement en territoire haïtien. Un manque de contrôle, d'encadrement et de concertation entre les intervenants risquerait en effet de laisser place à un développement nocif et à des conséquences encore plus dommageables pour les populations locales et pour les écosystèmes dont ces populations dépendent. Cela dit, les interventions de la communauté internationale en Haïti se font-elles de façon logique, concertée et durable en Haïti? Est-ce que les rapports et les études multiples ont guidé et guideront réellement les pratiques dans le futur? Les actions de développement sont-elles adaptées aux besoins des populations haïtiennes et bénéfiques pour ces dernières à long terme?

C'est dans ce contexte rempli d'enjeux actuels que s'inscrit le sujet de l'essai. L'objectif général est de déterminer les interventions prioritaires de la coopération internationale en Haïti qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à une gestion durable des ressources naturelles. Pour ce faire, une série d'objectifs spécifiques ont été identifiés et répartis à travers le contenu de l'essai. Le premier chapitre est constitué des principales problématiques socio-économiques, politiques et environnementales d'Haïti avant et après le séisme de janvier 2010, en plus de dresser un portrait des priorités gouvernementales et d'un regroupement de la diaspora quant au redressement national et à l'aspect environnemental. Le second chapitre permet d'évaluer l'avancement d'Haïti face aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en mettant une emphase particulière sur l'environnement, la pauvreté et la malnutrition. Le troisième chapitre dresse le portrait d'Haïti sur la scène internationale, en abordant les termes d'aide publique au développement et de dette externe. Dans ce chapitre, les acteurs clés de l'aide internationale sont identifiés et une attention particulière est portée à la gestion environnementale et à l'intégration des ressources naturelles dans les projets. Le quatrième chapitre consiste à analyser trois projets de la coopération internationale en Haïti, en suivant une méthodologie précise de sélection de cas et d'évaluation. Cette analyse s'est basée sur différents critères provenant des sphères du développement durable, afin de tirer des constats évocateurs sur les bonnes pratiques de la coopération internationale et sur les conditions optimales de succès. Certaines limites sont présentées, comme le temps de réalisation de l'essai qui compromet la portée des résultats. Finalement, le dernier chapitre se compose de recommandations spécifiques formulées dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des populations locales haïtiennes et de se diriger vers un développement durable à long terme.

La qualité et la validité des sources ont été évaluées tout au long de l'essai, afin de rendre une analyse juste et rigoureuse du sujet. L'origine de la source, la crédibilité de l'auteur et la date de parution ont admis l'atteinte de sources variées, à jour, pertinentes et crédibles. Les données de l'analyse des études de cas ont d'ailleurs été vérifiées directement auprès des agents de projets. L'essai s'est donc basé sur des sources qui ont permis d'aborder toutes les facettes du sujet de façon multidisciplinaire, dans l'optique ultime d'atteindre les objectifs de l'essai.

# 1 CONTEXTE HAÏTIEN ET REGARD SUR L'ENVIRONNEMENT AVANT ET APRÈS LE SÉISME DE 2010

## 1.1 Haïti avant le séisme

Le 12 janvier 2010, le tremblement de terre survenu en Haïti a complètement renversé un État qui était déjà en totale défaillance du point de vue politique, social, économique et environnemental. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le petit pays insulaire de 27 750 km<sup>2</sup> est devenu de loin le plus pauvre et le moins développé des Caraïbes (CEPALC, 2010a). Son voisin, la République dominicaine, a hérité d'un sort beaucoup plus prometteur en tant que pays en développement (PED). Quels seraient les facteurs à la source de cette différenciation marquée au sein d'une même île qui était autrefois qu'une seule nation? À en supposer les principaux éléments qui seront abordés plus en détail dans les prochaines sous-sections, l'histoire coloniale, le contexte politique haïtien, la gestion du territoire et des ressources naturelles ainsi que l'emplacement géographique du pays, situé dans la mer des Caraïbes (voir figure 1.1), n'ont guère soutenu le développement de l'État et le bien-être de ses populations.



Figure 1.1 Localisation d'Haïti dans les Caraïbes. Tiré d'Organisation mondiale de la Santé (OMS)/Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), 2003, p.3.

Avant de s'attarder sur les problématiques internes, il est important de visualiser l'organisation administrative du pays. Haïti se divise en trois grandes régions et en dix départements non autonomes (voir figure 1.2). Ces derniers sont administrés par un

pouvoir central, localisé dans le département de l'Ouest et représenté par la capitale de Port-au-Prince.

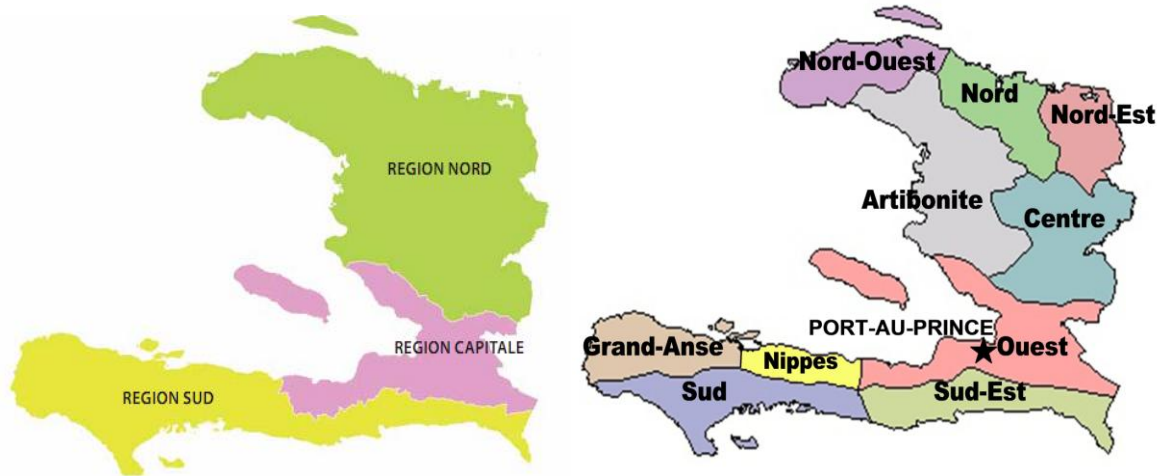


Figure 1.2 Organisation administrative d'Haïti. Tiré de Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), 2010, p.10; Inspiré d'OMS/OPS, 2003.

### 1.1.1 Instabilité politique et mauvaise gouvernance

Depuis l'indépendance du pays en 1804, la première république noire au monde a connu une instabilité chronique représentée par une alternance entre l'anarchie et la tyrannie. La politique haïtienne, marquée depuis plus d'un demi-siècle par une succession de régimes dictatoriaux et militaires, s'est développée en renforçant la corruption et a empêché l'instauration d'une stabilité dans le pays (Urgence Reboisement, 2008). Par le passé, le pays a été victime de nombreux coups d'État, ce qui l'a progressivement conduit vers une misère extrême, incompatible avec toute préoccupation autre que la survie. Tel que le mentionne le Groupe de recherche en administration publique et management international de l'Université de Sherbrooke (GRAP), le pays a hérité de 29 constitutions et 42 chefs d'État, parmi lesquels 7 sont restés au pouvoir plus de dix ans, 9 se sont auto-proclamés président à vie et plus de 26 ont été soit assassinés, soit forcés à l'exil (GRAP, 2003). L'un des événements marquants de l'histoire haïtienne demeure la dictature des Duvalier s'étalant de 1957 à 1986, où la corruption et les détournements de fonds étaient à la base même du système gouvernemental (Barthélemy et Girault, 1993). Encore aujourd'hui, selon une étude du *Transparency International*, Haïti serait le quatrième pays le plus corrompu des 180 considérés (*Transparency International*, 2009). Quant à l'index des États fragiles ou défailants, Haïti se classerait au 12<sup>e</sup> rang des 177

pays considérés (*Fund for Peace*, 2009). Le président actuel, René Préal, s'est fait une place au pouvoir en 2006 et a permis de renforcer les améliorations entamées sous le gouvernement de transition de 2004 et 2006. Toutefois, les minces progrès atteints ont bâti un État encore très fragile, notamment face aux événements extérieurs comme les catastrophes naturelles et les crises économiques ou alimentaires mondiales. Les indicateurs mondiaux de gouvernance mesurent : (1) les droits politiques, civils et humains; (2) la stabilité politique et l'absence de violence; (3) l'efficacité des institutions publiques; (4) la qualité de la réglementation, de la police et des tribunaux; (5) la qualité de la mise en application des contrats; et (6) la maîtrise de la corruption. Selon la Banque mondiale (BM), il y a eu une amélioration de ces composantes pour Haïti entre 2004 et 2009, mais l'institution prévoyait la régression de ces dernières pour 2010 et 2011 (BM, 2007).

### **1.1.2 Pression démographique, pauvreté monétaire et pauvreté sociale**

Outre la politique haïtienne pour le moins déficiente, l'explosion démographique est un phénomène important qui a eu un impact majeur sur la structure du pays. Haïti, parmi les diverses îles des Antilles et des Caraïbes, a le plus fort taux d'accroissement démographique et la plus forte population humaine. Avec ses 9,7 millions d'habitants et ses 302 habitants par kilomètre carré (*Central Intelligence Agency* (CIA), 2011), le territoire surpeuplé n'arrive guère à surmonter ses problématiques internes et à subvenir aux besoins de sa population. Depuis l'indépendance du pays il y a plus de deux siècles, la population est montée en flèche. À titre d'exemple, de 1950 à 2006, la population aurait triplé en passant de 3 millions d'habitants à plus de 9 millions. Désormais, Haïti connaît une croissance démographique de l'ordre de 1,58 % par année et les projections faites par la CEPALC estiment que la population haïtienne atteindra les 11 millions d'habitants en 2015 et les 16 millions en 2050 (CEPALC, 2010b). Comment ce pays pourra-t'il se redresser si aucun renversement de la situation n'est amorcé? Est-ce que le peuple devra fuir pour survivre? Compte tenu des nombreux émigrants haïtiens devenant membres de la diaspora, faisons-nous face à un phénomène croissant et inévitable de réfugiés environnementaux? Dans un contexte mondial de changements climatiques, cette supposition demeure du moins fort plausible.

En plus de la pression démographique inquiétante, le Centre d'études monétaires latino-américain (CEMLA) stipule qu'Haïti fait partie du groupe des pays les moins avancés (PMA) avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 733 dollars US en 2009 (CEMLA, s.d.). L'économie d'Haïti est basée sur l'agriculture de subsistance et plus des trois quarts de la population rurale auraient de la difficulté à subvenir à ses besoins alimentaires (ONU, 2008). De par sa structure étatique, le pays n'a guère la capacité et les fonds suffisants pour investir de façon efficace et durable dans les services publics et les infrastructures de base servant à améliorer les conditions de vie des populations. Le développement d'Haïti est considéré comme étant à un stade très critique puisque ce dernier se positionne, dans le dernier classement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la 145<sup>e</sup> place sur les 169 pays considérés dans l'Indice du développement humain (IDH) (PNUD, 2010a). Pour sa part, l'Indice multidimensionnel de pauvreté (IMP), qui représente les niveaux de pauvreté en fonction de dix indicateurs, reflète que les secteurs d'électricité, d'assainissement et d'énergie pour la cuisson des aliments, sont les trois qui souffrent le plus en Haïti, particulièrement en région rurale (*Oxford University*, 2010). Au-delà de la pauvreté monétaire se retrouve ainsi la pauvreté sociale. En Haïti, la majorité des habitants ont perdu toute forme d'espoir vis-à-vis l'État et s'appuient sur l'aide extérieure ou sur les croyances locales pour tenir le coup. Peu d'habitants sont instruits et une grande majorité de ces derniers émigrent vers les pays développés. Face à la perte de repères et à la dévalorisation collective, plusieurs haïtiens sombrent dans le réseau criminel. Ceci augmente l'insécurité dans le pays et complexifie la stabilité et le manque de contrôle de la part des autorités locales.

### **1.1.3 Catastrophes naturelles, déforestation et biodiversité en danger**

En plus du frêle cadre politique et socio-économique, les problématiques environnementales sont au cœur des pertes et des enjeux fondamentaux en Haïti. D'une part, le pays, par sa situation géographique au milieu de la bande des Caraïbes, se trouve exposé à d'importantes menaces d'origine naturelles qui compromettent grandement la pérennité du milieu. En fait, parmi tous les pays insulaires en développement, Haïti est celui ayant le plus haut indice de vulnérabilité aux cyclones. D'autre part, selon l'indice de vulnérabilité aux changements climatiques, le pays est classé au 7<sup>e</sup> rang, équivalent à la catégorie de « risque extrême » (*Maplecroft*, 2010). Un rapport récent du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec le ministère de

l'Environnement (MDE) haïtien, stipule que les principales menaces naturelles dont fait face le pays sont les inondations, la sécheresse et les cyclones tropicaux (PNUE et MDE, 2010). En Haïti, même les perturbations de faible magnitude provoquent souvent des catastrophes et chaque événement perturbateur fragilise davantage les ressources et la potentialité du pays à se redresser (Gouvernement d'Haïti, 2010b). Parallèlement, des initiatives sont prises comme la mise en place de campagnes de sensibilisation précycloniques et le *Plan national de gestion des risques et des désastres* (PNGRD), mais ces dernières sont très peu appliquées en raison du manque de ressources et de structure au niveau étatique (*ib.*).

Autrefois dense, la couverture végétale en Haïti a souffert d'une exploitation abusive dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs organisations et spécialistes mentionnent qu'il ne resterait qu'entre 1 % et 3 % des forêts d'origine. Selon le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), l'évolution de la couverture végétale a chuté radicalement de 60 % en 1923 à 1,4 % en 2007 (BME, 2008). Il a aussi été estimé que 97 % des 30 bassins versants du pays seraient déboisés (PNUD Haïti, 2009). Les ressources naturelles en Haïti ont presque totalement disparues et anéanti le peuple à un rythme effrayant. Le pays s'en trouve grandement appauvri et la situation ne cesse de s'empirer, en partie dû à l'explosion démographique combinée à un État défaillant, qui infligent de plus en plus de pression sur la ressource ligneuse.

Les habitants d'Haïti dépendent de la ressource du bois pour satisfaire leurs besoins primaires. On estime que chaque année, plus de 50 millions d'arbres sont abattus pour permettre l'agriculture ou la cuisson des aliments (Helvetas, 2007; Urgence Reboisement, 2008). Lorsque le 1,4 % de couverture végétale qui reste aura disparu, quelles sources d'énergie utiliseront les populations rurales et urbaines haïtiennes pour satisfaire leurs besoins aussi vitaux que l'alimentation? Est-il question d'une décennie à peine avant que survienne la disparition totale du couvert forestier? En 2008, la consommation de bois représentait 72 % de la consommation totale d'énergie du pays et plus de 90 % des ménages haïtiens avaient recours au bois ou au charbon de bois de façon quotidienne pour faire cuire les aliments (Urgence Reboisement, 2008). La situation est encore plus marquée en région rurale et dans les foyers ayant de faibles revenus. D'ailleurs, la production de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par habitant a considérablement cru au cours des

dernières décennies, s'expliquant par une population croissante employant principalement l'énergie provenant des ressources ligneuses. Cette situation est problématique non seulement pour l'environnement, mais également du point de vue de la santé humaine puisque la majorité des foyers utilisent le charbon de bois à l'intérieur des maisons, causant des fumées toxiques nocives particulièrement pour la santé des femmes et des enfants qui passent plus de temps à la maison (Tooner, 2009; Tucker, 1999).

Concernant l'agriculture, le secteur agricole représente environ la moitié des emplois en Haïti et compte pour 25 % du PIB (Gouvernement d'Haïti, 2010a; Courrier international, 2010a). Ces données sont difficiles à figurer puisque le territoire national est composé à plus de 75 % de montagnes, défavorables aux cultures. La surface cultivable est surexploitée et selon le *Critical Ecosystem Partnership Fund* (CEPF), le secteur agricole utilise plus de 90 % du total de l'eau disponible (CEPF, 2010). En plus de rendre les populations encore plus fragiles, la déforestation massive a grandement affecté la fertilité des sols qui autrefois était d'une potentialité remarquable. Les sols agraires fertiles ont pour la plupart été détruits et les terrains montagneux dénudés de toute végétation ont débuté à souffrir des processus nocifs de l'érosion. Cette érosion, en flanc de montagne, charge les cours d'eau de sédiments et occasionne des inondations souvent catastrophiques dans les plaines (Gouvernement d'Haïti, 2010a). Ces phénomènes ont amplifié la pauvreté en zone rurale et ont poussé les populations pauvres à migrer vers les centres urbains. Ceci explique en partie l'étalement des bidonvilles et la détérioration des conditions de vie et des ressources naturelles.

À propos de la biodiversité, il est connu que le risque d'extinctions d'espèces est très sérieux dans les Caraïbes. Selon le CEPF, Haïti serait l'un des pays les plus dégradés du monde sur le plan environnemental (CEPF, 2010). Toutefois, malgré son état environnemental connu comme alarmant, on trouve en Haïti une grande variété d'espèces et d'écosystèmes terrestres, côtiers et marins (exemples : forêts, couverts boisés non continus, agroécosystèmes, mangroves, récifs coralliens, estuaires, herbiers marins, lacs, étangs, rivières, zones humides). La faune comprend plus de 2 000 espèces et la flore comprend plus de 5 000 espèces de plantes vasculaires dont 36 % sont endémiques (Helvetas, 2007; Julien, 2007). À cause de la surexploitation des milieux, la biodiversité du pays ne cesse de s'éroder, même si peu de données existent sur le sujet. En effet, outre

certain spécialistes, très peu de gens semblent s'y préoccuper. D'ailleurs, les zones de conservation et de protection des espèces et de leurs habitats sont pratiquement inexistantes puisqu'à peine 1,7 % de la surface terrestre, soit l'équivalent de 74 km<sup>2</sup>, est protégée (CEPF, 2010). De plus, ces sites ne jouissent pas de leur statut d'aire protégée puisqu'ils ne sont pas gérés efficacement et la superficie de ces aires protégées ne correspond aucunement aux besoins de conservation du pays (Gouvernement d'Haïti, 2010b).

Le CEPF mentionne dans son rapport de 2010 qu'il existe en Haïti et dans l'épicentre des Caraïbes, des sites irremplaçables de biodiversité. En fait, Haïti compte 17 zones clés pour la biodiversité des 290 identifiées mondialement (CEPF, 2010). Le Massif de la Hotte et celui de la Selle, représentés à la figure 1.3, constituent deux zones très importantes de biodiversité puisqu'ils renferment les deux plus grands blocs de la forêt restante du pays (*ib.*). Sur cette même figure sont représentés les quatre parcs nationaux d'Haïti d'une superficie d'environ 25 000 hectares : le Parc National Macaya situé au sud-ouest dans la zone clé pour la biodiversité du Massif de la Hotte; le Parc National la Visite et le Parc National Forêt des Pins dans la zone clé pour la biodiversité du Massif de la Selle au sud-est du pays; et le Parc National Historique la Citadelle, situé dans le corridor du Massif Plaine-du-Nord.

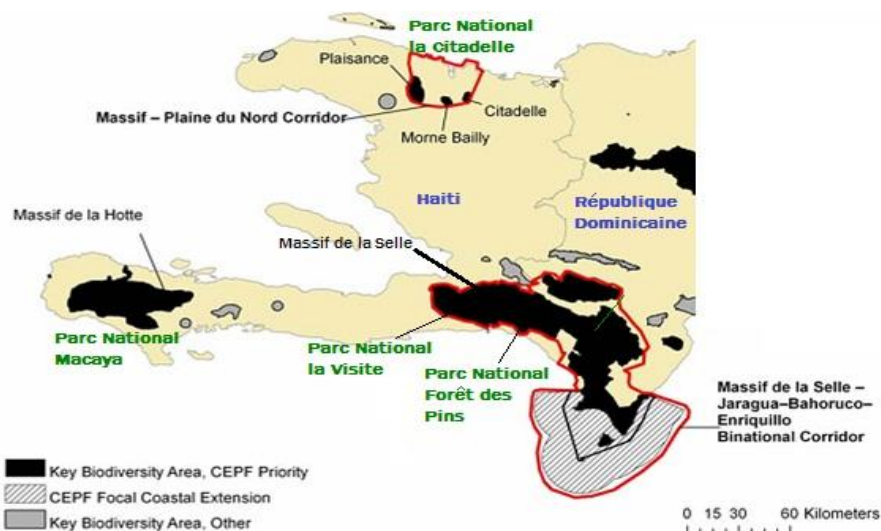


Figure 1.3 Parcs nationaux et zones clés pour la biodiversité. Modifié de CEPF, 2010.

Le Massif de la Hotte a été officiellement reconnu comme un des sites irremplaçables pour la préservation d'espèces. Ce site comprend 42 espèces globalement menacées, dont 13 espèces en danger critiques d'extinction qui ne se trouvent nulle part ailleurs. La topographie favorise plusieurs microclimats, fournissant un habitat idéal pour les amphibiens. Ces amphibiens, dont 18 espèces en danger critiques d'extinction, sont maintenant restreints à quelques petits îlots d'habitats représentés par des forêts à feuilles caduques. Malheureusement, les capacités de gestion pour la protection du Massif de la Hotte et de ses quelques îlots de forêts restantes sont pitoyables, comme c'est le cas pour toutes les zones clés pour la biodiversité d'Haïti (CEPF, 2010). Les espèces se retrouvent donc en réelle situation de danger.

Le Massif du Nord est une extension géographique de la *Cordillera Central* présente en République dominicaine. Outre la biodiversité présente dans ce massif, plusieurs zones d'une grande richesse biologique se retrouvent sur la côte nord-est, notamment des plages de nidification de tortues marines. La plaine du nord-est est d'ailleurs l'une des zones agricoles les plus importantes d'Haïti, renommée pour les agrumes, le café, le cacao et les bananes (Julien, 2007). Les parcelles de forêt de cette région (représentées par les trois zones clés pour la biodiversité à la figure 1.3) sont peu connues, mais abritent des vestiges d'un assemblage unique d'espèces, notamment 11 espèces globalement menacées. L'intégrité et la viabilité à long terme de ces zones clés pour la biodiversité pourraient être garanties en effectuant des activités de reboisement et de protection des ressources naturelles, tout en améliorant la connectivité biologique entre ces zones et à travers les paysages agricoles (*ib.*).

La biodiversité est d'une importance vitale pour le bien-être des populations puisqu'elle fournit des biens et des services environnementaux essentiels et répond aux besoins de base des individus. Ces biens et services sont à la base même de l'économie d'un pays et la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes affectent les quantités de nourriture, de carburant et de médecines traditionnelles disponibles, en plus de compromettre la capacité d'adaptation aux changements climatiques (*United Nations Development Group* (UNDG), 2010). De plus, en raison de leur dépendance sur la biodiversité et les services écologiques, ceux qui sont les plus affectés par la dégradation environnementale sont les populations pauvres rurales (CEPF, 2010). Aussi désolant que

cela puisse sembler, les changements climatiques risquent d'amplifier ces problématiques. Le tableau 1.1 illustre différentes fonctions des écosystèmes haïtiens, groupées selon le cadre conceptuel de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (OMS, 2011).

Tableau 1.1 Biens et services qu'offrent les écosystèmes haïtiens. Compilation d'après Dolisca, 2005; Hurbon, 2002; Ricketts, 2004; et MARNDR et BID, 2005.

Fonction de production	Fonction de régulation
Produits ligneux <ul style="list-style-type: none"> <li>Bois (mangroves, cactus, campêche, chêne, pins, arbres fruitiers)</li> <li>Charbon de bois</li> </ul> Produits non ligneux <ul style="list-style-type: none"> <li>Miel</li> <li>Champignons</li> <li>Fruits (mangues, avocats, agrumes, bananes, ananas, papayes)</li> <li>Fleurs (orchidées, roses)</li> <li>Huiles essentielles</li> <li>Tubercules (igname, manioc)</li> <li>Céréales (maïs, riz, millet)</li> <li>Café, cacao, canne à sucre, coco, amandes</li> <li>Plantes médicinales, aromatiques et ornementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approvisionnement en eau potable</li> <li>Qualité de l'eau et de l'air</li> <li>Prévention des risques naturels (contrôle des inondations, glissements de terrain, pluies torrentielles et sécheresse)</li> <li>Régulation de l'érosion</li> <li>Stabilité de production des systèmes agricoles et d'élevage (ex. relation positive entre les forêts, l'augmentation de la pollinisation et la productivité des cultures cafétières)</li> </ul>
Fonction de soutien	Fonction culturelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation de sols</li> <li>Offre d'habitats</li> <li>Ressources génétiques tirées de la faune et de la flore</li> <li>Cycle d'éléments nutritifs</li> <li>Équilibres écologiques</li> <li>Filtration de polluants avant de rejoindre les cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur spirituelle (le vaudou et la symbolique des arbres)</li> <li>Savoirs traditionnels (plantes médicinales)</li> <li>Libération du stress</li> </ul>

Les mangroves, ayant fait face à plusieurs pressions anthropiques, demeurent un écosystème important des zones côtières. Selon le document de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID, 2006), il n'existe aucune aire marine protégée en Haïti. Pourtant, l'écosystème marin est encore reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme étant en état d'être protégé et géré de façon durable (Saffache, 2006). En comparaison, le pays voisin d'Haïti, la République dominicaine, compte sept aires marines protégées (voir tableau 1.2). L'exemple de Cuba est particulièrement frappant : le pays détient 30 aires protégées à travers son territoire, dont 15 aires marines. Est-ce que les cubains auraient compris que pour maintenir leur industrie touristique à la base de leur relance économique, il faille garantir des écosystèmes terrestres et marins en santé? Haïti pourrait-il prendre modèle sur ce pays afin de protéger et tenter de reconstruire ses bases écologiques? Y-aurait-il

une potentialité graduelle à développer une industrie touristique forte et crédible? Quoi qu'il en soit, l'instauration d'un gouvernement transparent, fort, stable et fonctionnel, s'avère indispensable et pré-requis pour envisager une telle possibilité.

Tableau 1.2 Aires protégées d'Haïti, de Cuba et de la République dominicaine. Modifié de USAID, 2006.

Pays	Aires marines protégées	Autres aires protégées	Total aires protégées
Haïti	0	0	0
Cuba	15	15	30
République dominicaine	7	4	11

## 1.2 Haïti après le séisme

Le séisme du 12 janvier 2010, d'une magnitude de 7,3 selon l'échelle de Richter, a occasionné une crise sans précédent touchant l'ensemble du territoire national. Du point de vue monétaire, humain et matériel, le séisme a plongé dans le désespoir et a anéanti un État déjà complètement démuni et surpassé par les événements. De manière directe, 1,5 million d'habitants ont été affectés; plus de 220 000 Haïtiens ont été tués et les blessés s'élèvent à environ 300 000 (Gouvernement d'Haïti, 2010b). Selon le ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) (2010a), plus de 2,5 millions d'haïtiens se retrouvent depuis en situation d'insécurité alimentaire. Environ 500 000 ont émigré de la capitale pour se rendre vers d'autres pôles urbains et environ un million d'autres ont pris refuge dans des abris dits « temporaires » (Gouvernement d'Haïti, 2010b). Pourquoi, après plus d'un an, ces haïtiens logés temporairement dans des conditions extrêmes n'ont toujours pas accès à un logis adéquat? Comment recréer l'espoir pour une nation lorsque les actions de redressement et de soutien aux populations tardent toujours à venir, plusieurs mois après le séisme?

Le tremblement de terre de 2010, détruisant pratiquement tout le centre administratif et économique du pays, a affecté de façon catastrophique les capacités institutionnelles et humaines en place, qui étaient déjà très défaillantes. En terme économique, l'impact du séisme se traduirait par une baisse du taux de croissance de 8,5 % du PIB en 2010 et des coûts de reconstruction pouvant aller jusqu'à 14 milliards de dollars (Gouvernement d'Haïti, 2010b). La valeur totale des dommages et des pertes causés est estimée à 7,8 milliards de dollars, ce qui équivaut à un peu plus de 120 % du PIB du pays en 2009. La

tragédie est d'autant plus désolante puisque le pays avait connu depuis les trois dernières années, un certain élan de stabilisation du point de vue sociopolitique et un début de croissance économique (*ib.*).

Le pays est devenu dans un état si critique que la communauté internationale entière s'y est tournée au cours de la dernière année. L'appui de cette dernière s'est d'ailleurs démontré indispensable au redressement du pays. Qu'en est-il toutefois devenu de l'aide monétaire envoyé à Haïti au cours de la dernière année? Selon le bureau de l'ONU en Haïti, seulement 42 % des 2,1 milliards de dollars promis par les gouvernements étrangers ont été effectivement déboursés à la fin de l'année 2010 (Oxfam Solidarité, 2011). Il serait question d'attendre qu'il y ait un gouvernement légitime et démocratique en place pour gérer ces sommes importantes d'argent de façon transparente.

Les promesses de reconstruction peuvent-elles être réellement envisagées pour l'horizon 2011? Jusqu'à maintenant, la situation semble assez sombre et peu prometteuse puisque plus de 12 mois plus tard, Port-au-Prince ressemble toujours à un énorme camp de réfugiés. Un désordre total paralyse les projets, organisés par des milliers d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG) sur place. Un an après le séisme, Oxfam déplore que seulement 5 % des décombres aient été dégagés, ce qui bloque considérablement les déplacements dans la capitale et les projets de construction de logements temporaires. Dans un rapport publié au début de janvier 2011, l'organisation dénonce la paralysie du processus qu'elle attribue à la mauvaise gouvernance, tant au sein du gouvernement haïtien que de la communauté internationale (France Télévision, 2011). Dans le même ordre d'idées, les élections de novembre 2010 ont été un échec total, malgré tous les espoirs présagés de la part de la communauté internationale et du peuple haïtien. Il est intéressant de se questionner si l'arrivée de Duvalier au pays, après 25 ans d'exil, serait un symbole embryonnaire d'une future guerre civile ou d'un prochain coup d'État? À en croire les dires experts, l'arrivée du dictateur haïtien dans le pays en ruine, à ce moment critique de l'histoire, ne laisse prévaloir rien de positif.

Concernant l'environnement, le processus de dégradation a atteint une dimension dangereusement critique depuis le séisme puisque les conséquences de la catastrophe s'ajoutent à la vulnérabilité socio-économique déjà extrême de la population. Les grands

mouvements d'émigration des sinistrés du sud vers le nord menacent grandement l'environnement et la préservation des ressources naturelles de ces zones. Également, avec l'augmentation du prix du bois, les ressources ligneuses sont plus convoitées que jamais et soumises à des pressions additionnelles. Il peut en résulter des défrichements illégaux autour des villes sinistrées, de même que dans les zones touchées par les déplacements de population. Il est aussi très probable que la pression sur la ressource ligneuse se fasse aussi sentir par rapport à la demande de bois de construction (Gouvernement d'Haïti, 2010b). Il existe aussi un réel risque d'aggravation de la contamination et de la dégradation des sols et des cours d'eau, ainsi qu'une diminution des biens et des services environnementaux qu'offrent les écosystèmes.

### 1.2.1 Les priorités gouvernementales face au redressement national

Les besoins d'après séisme, évalués par le gouvernement haïtien, se classent en trois volets : les besoins humanitaires d'urgence, les besoins liés au relèvement et les besoins pour construire une nouvelle Haïti. La valeur totale de ces besoins s'élève à 11,5 milliards de dollars, dont 48 % pour le secteur social, 17 % pour les infrastructures et 15 % pour l'environnement (voir figure 1.4). Mais qu'entend-on par besoins environnementaux? Est-ce une volonté d'investir dans la restauration des écosystèmes et des services environnementaux pour la survie et le bien-être des populations locales ou est-ce plutôt une préparation plus importante vis-à-vis les changements climatiques? La section 1.2.2 discutera davantage de ce point.

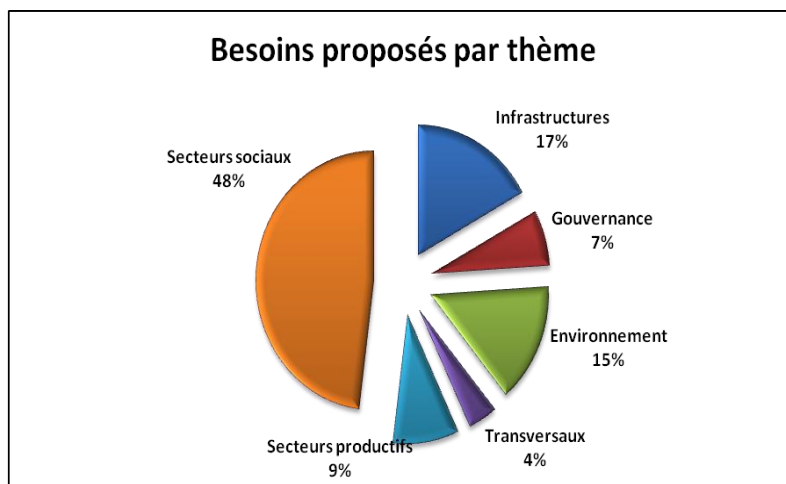


Figure 1.4 Besoins post-séisme proposés par thèmes. Modifié de Gouvernement d'Haïti, 2010c, p.8.

Le Bureau des Mines et de l'Énergie reconnaissait depuis plusieurs années les probabilités de risques sismiques en Haïti, mais la situation socio-économique du pays aurait freiné le gouvernement à implanter les mesures nécessaires pour limiter les dégâts en cas de catastrophe (PNUE et MDE 2010). Dans le document *Haïti Demain*, rédigé par le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), on mentionne que si les coûts humains et matériels sont aussi élevés, c'est en grande partie à cause des bâtiments qui n'étaient pas aptes à résister aux effets d'une telle secousse (CIAT, 2010). Ce fait peut être illustré par l'important séisme de février 2010 au Chili qui, d'autant plus puissant que celui d'Haïti, a causé des dégâts physiques et des pertes humaines de moins grande ampleur qu'en Haïti. Il s'avère donc fondamental d'améliorer les normes de construction pour limiter les pertes humaines et les dégâts matériaux dans le futur.

À la fin de mars 2010, lors de la conférence des Nations Unies regroupant plus de 150 pays et organisations internationales, les autorités haïtiennes ont proposé un programme de reconstruction et de développement du pays intitulé *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti* (PARDNH), qui a été adopté par les bailleurs de fonds présents à la rencontre. Ce même mois, de multiples rapports officiels, rédigés en majorité par le gouvernement haïtien avec l'appui de partenaires internationaux comme le PNUD, ont fait parution. Le message qui revient de la part du gouvernement dans ces rapports est le suivant : « *Il faut transformer la catastrophe en opportunité* » (CIAT, 2010, p.5). Toutefois, est-ce que la catastrophe du tremblement de terre, qui a eu comme effet de se convertir en une énorme loupe laissant entrevoir au monde entier dans quel état de dégringolade se trouvait ce pays, s'avère être une véritable opportunité? Serait-ce plutôt une étape successive vers la régression et la disparition progressive d'un peuple?

Selon les messages ressortant des diverses publications, il serait possible de remettre sur pied le pays. Reconstruire Haïti, selon la vision gouvernementale, ne signifie pas revenir à la situation d'avant séisme : « *Ce n'est plus l'objet d'un débat de paroles sans actions entreprises puisqu'il est plutôt question d'une nécessité vitale à la survie des populations* » (CIAT, 2010, p. 5). Le président du pays a d'ailleurs souligné lors du lancement du PDRHN qu'il faut penser à une autre Haïti en terme tant socio-économique qu'environnemental : « *Repenser la gouvernance de manière à reconquérir la confiance des citoyens et à s'assurer que le bien collectif l'emporte sur les intérêts*

*individuels* » (Radio-Canada, 2010). Ces objectifs et cette bonne volonté étaient déjà, avant le séisme, au centre même des discours et des possibilités de remise sur pied de la nation. Il était question de construire une économie forte et durable, encadrée par un État responsable et décentralisé. Toutefois, l'atteinte d'un tel but tarde toujours à émerger, même un an après le séisme. Ces objectifs demeurent donc très ambitieux, surtout sans une amélioration importante des structures de l'État et de l'efficacité de l'aide internationale.

À travers le document du CIAT, le gouvernement haïtien s'est positionné face aux priorités à entreprendre pour l'avenir. Les objectifs principaux élaborés par le comité sont de réduire les inégalités sociales, rééquilibrer le territoire national et enrayer le processus de dégradation environnementale pour sortir le pays de son état d'extrême vulnérabilité. Ce document mentionne l'importance d'obtenir de la main-d'œuvre compétente dans les domaines de l'assainissement et de l'environnement, mais sans toutefois spécifier comment y arriver. Les trois principaux axes de développement se traduisent comme suit : (1) renforcer les capacités du secteur privé afin de le rendre compétitif sur la scène internationale; (2) appuyer le développement des secteurs de l'agriculture, du tourisme et du textile; et (3) développer des systèmes de micro-crédits adaptés aux besoins des plus démunis (CIAT, 2010). Est-ce que la force démographique, en particulier le potentiel des jeunes chômeurs et la capacité d'auto-organisation des haïtiens, peuvent devenir les seules sources d'espérance à envisager pour un futur meilleur? Où est-ce que ces forces sont aussi compromises au fur et à mesure que les ressources naturelles s'épuisent, surtout si aucune mesure n'est rapidement entreprise pour renverser le compte à rebours? Doit-on réellement compter sur l'appui extérieur ou sur les capacités internes d'une nation qui a tant souffert par le passé? Tant de questions, de pistes de réflexion et de considération à prendre en compte quand il est question du sort d'Haïti.

### **1.2.2 La place de l'environnement selon la vision gouvernementale**

Face au drame que symbolise Haïti avec son État corrompu et la presque totale destruction de ses ressources naturelles, le pays peut-il réellement se remettre sur pied et se redonner des conditions dignes pour sa population? Est-il possible de croire que cet État fragile pourrait refaire la base de ses écosystèmes, à la source même de plusieurs de ses problématiques? Peut-on reconstruire ce pays du point de vue environnemental, ou y

a-t-il des seuils d'irréversibilité déjà atteints? Il est important de noter que la crise environnementale haïtienne est soutenue en grande partie par le fardeau de la pauvreté résultant de politiques macro-économiques défavorables aux populations les plus démunies, qui seront exposées dans une section ultérieure. Si aucune action efficace n'est entreprise, la vulnérabilité aux risques de désastres aura tendance à croître dans le futur.

Selon les dires du gouvernement haïtien, il est essentiel d'assurer un modèle de reconstruction et de développement qui protège, respecte et régénère les bases environnementales du pays (Gouvernement d'Haïti, 2010b). Mais comment y arriver si la fragilité environnementale d'Haïti et sa dépendance envers les ressources naturelles font du processus de reconstruction une menace constante? Cet aspect est fondamental puisque sans un environnement sain, il sera impossible d'améliorer les conditions de vie des populations et de créer de la richesse économique. Qu'arrivera-t-il alors au peuple haïtien? Le CIAT, dans son rapport *Haïti Demain*, mentionne le projet national de création de parcs nationaux. Comparativement à la figure 1.3 de la section 1.1.3 sur les parcs nationaux et les zones clés de biodiversité, les trois zones ciblées par le gouvernement pour cette création de parcs semblent être de superficies plus importantes. Il serait toutefois plus approprié de parler d'une mise en valeur ou d'une régénération des parcs nationaux existants plutôt que de création de nouveaux parcs. En effet, le comité ne mentionne aucunement que ces parcs sont déjà existants, mais gérés de façon inadéquate pour préserver les ressources naturelles. Le comité ne mentionne pas non plus si le projet inclurait des activités de reboisement ou s'il permettrait de créer des zones tampons, indispensables pour la protection des quelques aires de précieuses forêts restantes. L'idée de base est de modifier la politique de protection des zones naturelles en rattachant ces dernières aux plus hautes autorités de l'État. Ces parcs renforceraient le développement touristique et serviraient de support à la création d'une police de l'environnement (CIAT, 2010). Il est toutefois important de souligner que si une année après le séisme, aucune action efficace n'a encore été entreprise de la part du gouvernement quant à la gestion efficace des décombres et des activités de reconstruction, serait-ce réaliste de penser que ce projet de mise en valeur des parcs nationaux et de protection des ressources naturelles verra réellement le jour?

Dans le PARDNH sur le relèvement national d'Haïti, diverses actions sont mentionnées pour améliorer les bases environnementales. Ces actions sont orientées en suivant trois axes d'intervention: (1) le renforcement de la gouvernance environnementale; (2) la réhabilitation des écosystèmes par l'aménagement des bassins versants; et (3) la gestion durable des ressources naturelles (Gouvernement d'Haïti, 2010b). Ces axes d'intervention ont été soulevés à la suite des besoins environnementaux d'après séisme. On mentionne qu'au total, 1 398,3 millions de \$ US devront être mobilisés pour le secteur de l'environnement, dont plus de la moitié accordée au secteur des pollutions et nuisances (*ib.*). Est-ce que les actions environnementales proposées par le PDRNH représentent un autre dossier de réflexion qui demeurera comme bien d'autres documents dans les classeurs des bureaux ministériels? Ou sera-t-il réellement mis en œuvre?

Pour mentionner certains exemples d'actions environnementales proposés par le gouvernement, on parle d'une restructuration du MDE qui s'avère inopérant et désarticulé, d'autant plus depuis le séisme de 2010. Il est prévu d'améliorer les processus de gestion de l'environnement, par la mise en place d'activités d'aménagement des zones riveraines et de reboisement de bassins versants. Il est aussi question de créer un centre de formation en gestion de l'environnement et de mettre en œuvre une politique énergétique basée sur un système de subvention. Le gouvernement mentionne d'ailleurs l'importance de prendre en compte l'adaptation des écosystèmes face aux changements climatiques et de prévoir des mesures de protection de l'environnement pendant le processus de reconstruction : « *Il faut inscrire systématiquement les aspects environnementaux dans toutes les décisions liées au processus de redressement et de développement* » (Gouvernement d'Haïti, 2010b, p.13). Le document *Haïti Demain* regroupe un ensemble d'actions à poser pour contrer les effets nocifs des catastrophes naturelles et ainsi diminuer la vulnérabilité environnementale du pays (voir figure 1.5). Ces interventions semblent toutes pertinentes et nécessaires au processus de redressement du pays, mais quelles seront les conditions macro-économiques et de gouvernance nécessaire pour rendre leur application concrète?

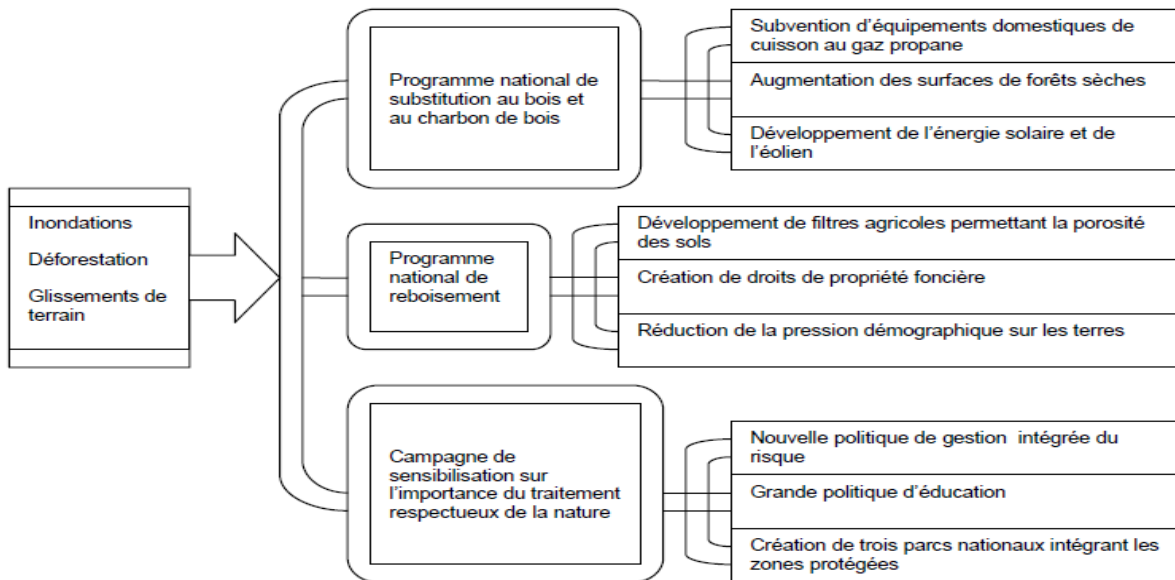


Figure 1.5 Stratégie nationale en relation aux vulnérabilités environnementales. Modifié de CIAT, 2010.

Pour reprendre les termes du gouvernement, l'ensemble des actions envisagées contribuera à optimiser les fonctions des écosystèmes et à assurer une gestion effective, durable et intégrée des ressources naturelles, des bassins versants, des aires protégées et des zones côtières et marines. La solution à long terme, c'est le développement économique qui sera bénéfique pour les populations pauvres, et possible que si les bases environnementales ne sont pas d'abord restaurées et protégées. Le tableau 1.3 est intéressant puisqu'il résume, dans l'espace temporel, les actions et les stratégies à entreprendre pour diminuer la vulnérabilité environnementale d'Haïti. Ce tableau complète en quelque sorte la figure 1.5, mais il serait pertinent que ces initiatives soient accompagnées d'un cadre d'implantation précis avec des chiffres pour chaque investissement et des projections de résultats concrets et quantifiables.

Tableau 1.3 Priorisation temporelle d'actions environnementales. Modifié de CIAT, 2010.

L'urgence vitale	L'urgence transitionnelle	Les projets structurants	Le temps générationnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Grandes annonces en matière environnementale</li> <li>❖ Importation de charbon et de bois de construction</li> <li>❖ Substitution des équipements de cuisson dans les maisons endommagées</li> <li>❖ Utilisation d'une partie du <i>Cash for Work</i> pour des travaux environnementaux d'urgence</li> <li>❖ Sanctuarisation des zones protégées en créant une police environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Institution de droits de propriété</li> <li>❖ Mise en place du Programme national de substitution au charbon de bois</li> <li>❖ Renforcement des structures publiques en matière d'agriculture et d'environnement</li> <li>❖ Traitement des bassins versants prioritaires</li> <li>❖ Campagne de sensibilisation sur l'importance du reboisement</li> <li>❖ Lancement du système éducatif national</li> <li>❖ Programmation des trois grands parcs nationaux</li> <li>❖ Mise en plan de pépinières et de plantules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Traitement des bassins versants liés aux trois parcs nationaux</li> <li>❖ Développement d'une industrie du tourisme dans les zones protégées</li> <li>❖ Mise en place de structures de gouvernance décentralisées des zones traitées</li> <li>❖ Mise en place progressive des trois parcs nationaux sous l'égide des plus hautes instances de l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Atteindre un niveau de boisement identique à la République dominicaine (50 %)</li> <li>❖ Faire de l'activité agricole une économie prospère</li> <li>❖ Atteindre un niveau de développement permettant de réduire les sensibilités du pays aux phénomènes naturels</li> </ul>

Pour terminer cette section, rappelons que toutes ces réflexions et mesures d'intervention proposées par le gouvernement haïtien s'avèrent pour le moins ambitieuses et devraient être accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis et d'un ensemble de projets transversaux présents sur tout le territoire national. Est-ce que ces projets à vocation environnementale devront être pris en charge par les autorités locales, les institutions internationales ou les associations paysannes locales? Malgré toutes les bonnes volontés du gouvernement, un ensemble d'acteurs devront appuyer l'État dans son relèvement.

### 1.2.3 La place de l'environnement selon un regroupement de la diaspora

Au lendemain du séisme, la diaspora s'est mobilisée pour apporter sa contribution de solidarité à l'effort international de secours d'urgence. Elle a aussi participé, de pair avec le gouvernement haïtien, à de nombreuses rencontres, séminaires et forums qui ont eu lieu aux États-Unis, au Canada et en Europe. Lors du Forum des Nations Unies tenu en mars 2010, la diaspora a d'ailleurs reconnu et appuyé les efforts du gouvernement et du secteur privé pour le relèvement et la reconstruction d'Haïti. Le Forum d'affaires Québec-Haïti d'octobre 2010 a misé sur l'importance des investissements du secteur privé pour la

reconstruction. La diaspora était présente à cette rencontre et une introduction à l'ouvrage *Construction d'une Haïti nouvelle : Vision et contribution du GRAHN* a été présentée. Ce rapport stratégique d'environ 700 pages se veut une contribution du Groupe d'action et de réflexion pour une Haïti nouvelle (GRAHN) à l'effort de réflexion pour la naissance d'une nouvelle Haïti. Le GRAHN est une organisation mondiale citoyenne privilégiant une approche participative pour articuler un cadre de reconstruction à Haïti, allant au-delà de la reconstruction d'infrastructures. Dans cet ouvrage, les problématiques d'Haïti ont été classées en dix volets principaux constituant des champs d'intervention à considérer dans les projets de reconstruction. Parmi ceux-ci, un chapitre entier a été consacré à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

Dans le chapitre consacré à l'environnement, le GRAHN critique d'abord les documents officiels produits après le séisme, qui traitent d'aménagement du territoire et d'environnement. Le regroupement mentionne que ces ouvrages publics manquent de vision transversale et d'explication de mécanismes de mise en œuvre des solutions proposées. Il critique particulièrement le plan de relèvement national, le PARDNH, en spécifiant que la conservation des ressources naturelles n'y est pas une priorité à part entière et qu'on ne considère pas la potentialité de l'environnement comme un outil de démarrage du moteur économique. Le GRAHN indique que les biens et services environnementaux que les écosystèmes sains et restaurés peuvent offrir aux populations locales ne sont aucunement pris en compte dans cet ouvrage (GRAHN, 2010).

Les membres du GRAHN s'identifient davantage avec la vision du CIAT transmise à travers le document *Haïti Demain*. Une de ces raisons s'explique par le fait que le CIAT priorise l'obligation de freiner le processus de dégradation environnementale pour sortir le pays de son extrême vulnérabilité. Le GRAHN considère toutefois aller plus loin que le CIAT « *en considérant une meilleure gouvernance environnementale et territoriale comme élément incontournable et un instrument nécessaire à l'atteinte des priorités relevées* » (GRAHN, 2010, p. 252). Le regroupement prône la mise en place de politiques efficaces d'aménagement du territoire, la gestion intégrée des bassins versants, la définition d'une politique énergétique pour résoudre les conflits portant sur le bois de chauffage et l'intégration du développement durable dans les processus de reconstruction. Par rapport à l'aménagement du territoire, la vision stratégique du GRAHN est guidée par des objectifs

à très court (2010-2011), court (2010-2012), moyen (2013-2020) et long terme (2021-2030). Les objectifs à très court terme se concentrent sur la révision totale du schéma national d'aménagement du territoire, en tenant compte de la gestion des risques et des désastres. Les objectifs à court terme se définissent dans la restructuration du cadre légal d'aménagement du territoire. À moyen terme, l'objectif est de favoriser les retombées économiques, créer des zones d'aires protégées, faire de l'éducation environnementale et élaborer une nouvelle politique énergétique ou l'établissement d'un chantier national agroforestier. Finalement, l'objectif à long terme est de concrétiser la gestion intégrée des bassins versants, tout en améliorant les zones boisées et le secteur agricole (GRAHN, 2010).

À la lumière du processus de réflexion du GRAHN, le séisme est perçu comme un élément déclencheur à la décentralisation organisée du pays, en raison des grands mouvements spontanés des populations locales à travers le pays. La misérable catastrophe est également considérée comme une opportunité pour régénérer les ressources naturelles et engendrer une croissance économique. Le GRAHN formule ses recommandations environnementales sous quatre volets : (1) le rééquilibrage et la dynamisation du territoire; (2) la gestion intégrée par bassin versant (agriculture, reboisement, production énergétique et gestion des risques et désastres); (3) l'aménagement du milieu de vie; et (4) la gestion de la gouvernance territoriale. Les recommandations spécifiques du GRAHN sous ces quatre volets sont articulées en mentionnant l'urgence temporelle (sous quel horizon temporel est-il préférable d'agir) et la responsabilité de l'action (gouvernement, GRAHN ou autres). Contrairement aux autres documents semblables, les recommandations du groupe de la diaspora sont élaborées sous forme d'approches explicites et détaillées, afin de faciliter leur mise en œuvre et l'atteinte des objectifs visés (GRAHN, 2010). L'annexe 1 présente le tableau des recommandations environnementales du regroupement.

Le GRAHN offre donc un document innovateur et inspirant pour tout organisme ou institution intéressé à la cause haïtienne et désirant agir. Des stratégies concrètes sont proposées sous un angle intégrateur et transversal. On ne parle pas d'actions ponctuelles peu adaptées au milieu. Il est plutôt question d'effectuer un ensemble d'actions de grande envergure dans les zones jugées les plus vulnérables ou les plus potentielles pour un futur

développement. Le document du GRAHN fait beaucoup le lien entre l'environnement et la pauvreté et considère les actions à entreprendre comme étant encourageantes du point de vue économique, autant pour les communautés locales que pour le gouvernement en place. Par exemple, un système de reboisement agroforestier demande une forte quantité de main-d'œuvre. Ainsi, les populations locales auront accès à plusieurs emplois dans le bien commun du redressement de leur pays. À la suite de ce reboisement effectué à grande échelle, l'État et le secteur agricole limiteront plusieurs pertes associées au mauvais état des ressources naturelles.

Tous conviennent que la diaspora a un rôle important à jouer dans la reconstruction du pays. Comme le mentionne le PARDNH, il faut trouver les moyens pour mettre les compétences des haïtiens et haïtiennes vivant à l'étranger au service de ce devoir de refondation. En plus de ce document clé du GRAHN, la réflexion doit se poursuivre et le dialogue amorcé depuis le séisme doit se transformer en une recherche de solutions actives et de mécanismes précis d'actions à entreprendre rapidement.

## **2 HAÏTI, LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE BILAN RELATIF À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **2.1 Mise en contexte**

Pour marquer le début d'un nouveau siècle, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont mis d'accord, en 2000, sur les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La mise en œuvre de ces OMD inaugura une nouvelle conscientisation mondiale à l'égard des PED, par l'invitation des pays du Nord à accompagner les pays du Sud dans la voie du développement durable (PNUD Haïti, 2009). La vision soutenant cette initiative, détaillée dans la *Déclaration du Millénaire*, est celle d'un monde souffrant moins de la pauvreté, de la faim et de la maladie; d'un monde ayant plus accès aux soins de santé et à l'éducation; et d'une société où tous les hommes et les femmes disposent des mêmes droits et où l'on préserve les ressources naturelles pour les générations futures. Un des objectifs fait aussi mention d'un partenariat mondial pour le développement impliquant les gouvernements des pays industrialisés, le secteur privé et la société civile.

Les avancés dans la réalisation des OMD sont recensés en utilisant un ensemble de vingt et une cibles, quantifiables avec l'aide d'une soixantaine d'indicateurs. Les cibles à être atteintes ont comme année de référence 1990 et comme échéance 2015 (ONU, 2010). L'accomplissement de l'accord des OMD, ratifiés par près de 200 pays, requiert la participation et l'investissement de tous les pays signataires. Il est important de signaler que les OMD sont interreliés et que l'amélioration ou le recul d'un objectif peut entraîner des effets positifs ou négatifs sur les autres. Par exemple, une amélioration de l'aspect environnemental entraîne des effets positifs sur la santé des enfants et la santé maternelle, en plus d'améliorer l'incidence de la pauvreté et de la malnutrition (*ib.*). À l'opposé, une amélioration de la sécurité alimentaire et du taux de pauvreté améliorent les possibilités de conservation des ressources naturelles.

En appui aux OMD, des institutions internationales comme le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque mondiale (BM) et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ont intégré les objectifs dans leur approche, en adoptant un volet

relatif à la lutte contre la pauvreté (PNUD Haïti, 2009). Une description plus détaillée des divers bailleurs de fonds présents en Haïti sera présentée dans le prochain chapitre.

Aux deux tiers de la date butoir, quels progrès ont-ils réellement été faits? Y a-t-il eu des progrès significatifs dans plusieurs pays ou seulement à des endroits isolés? Est-ce que tous les indicateurs ont progressé au même rythme? Dans le cadre d'une évaluation sur l'état des OMD faite en 2010 par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), il est ressorti que l'aspect de stabilité au niveau mondial est tout aussi important que la stabilité à l'intérieur d'un même pays pour faire avancer les OMD. Certaines régions du monde ont donc été plus performantes que d'autres en raison de leur stabilité sociopolitique ou leurs politiques structurelles efficaces. Dans le même sens, le groupe mentionne que les crises du nouveau millénaire (économique, alimentaire, climatique et énergétique) ont augmenté les défis et les possibilités d'atteinte des OMD pour 2015 (UNDG, 2010). Certaines cibles ont également été considérablement améliorées au détriment d'autres, comme pour ce qui est de la faible performance au niveau mondial dans la lutte contre la pauvreté et la conservation de l'environnement (*ib.*). Qu'en est-il maintenant pour Haïti?

## **2.2 Acteurs et outils facilitant l'atteinte des OMD en Haïti**

Certains acteurs et outils, constitués de personnes morales et de documents stratégiques, soutiennent les progrès et les avancés des OMD. Bien que les citoyens aient un rôle fondamental à jouer par rapport aux améliorations ou aux reculs des cibles associées aux OMD, ces derniers seront exclus des acteurs mentionnés dans cette section.

### **2.2.1 L'État**

L'État est le cœur même d'une nation et se doit de déployer des stratégies et des politiques de développement efficaces pour améliorer le sort des populations en milieu rural et urbain, et ainsi atteindre ou s'approcher des cibles rattachées aux OMD. Toutefois, les stratégies de développement employées par l'État haïtien n'ont pas permis d'atteindre des résultats significatifs et durables. D'ailleurs, l'absence de fonds publics pour appuyer et financer les priorités de développement établies par les structures locales renforce la dépendance de ces dernières aux appuis extérieurs (GRAP, 2003). Comme il a été vu au premier chapitre, la situation politique chaotique et la corruption généralisée dans presque

tous les appareils de l'État ont grandement limité les possibilités de redressement du pays. De plus, la centralisation du pouvoir et la récurrence des catastrophes naturelles ont empêché les progrès et l'amélioration des services de base aux populations locales. L'État est donc en partie la cause et les conséquences du faible taux d'avancement de la plupart des OMD en Haïti, qui seront détaillées dans la section 2.3.

### **2.2.2 Les bailleurs de fonds et les agences internationales**

Les institutions internationales jouent un rôle dans l'effort d'atteinte des OMD et dans la lutte contre les problématiques internes des PED, et en particulier celle des PMA. Toutefois, pour ce qui est d'Haïti, l'aide extérieure n'est pas orchestrée effectivement, sans vision commune ni organisation tangible, ce qui complexifie les efforts de redressement et d'amélioration des conditions de vie des habitants. Les agences de coopération, les organisations non gouvernementales, les institutions privées et publiques ne partagent pas nécessairement les mêmes visions et les mêmes objectifs, et il en résulte un chevauchement des responsabilités d'action et des coûts financiers et humains inutiles (Système des Nations Unies (SNU), 2008). Ainsi, le nombre important de bailleurs de fonds et d'acteurs de développement étrangers, ainsi que leurs différentes approches et préoccupations, ont grandement contribué à fragmenter la réalité haïtienne. La faiblesse de l'État, combinée à la prolifération d'intervenants, ont accentué la division des activités dans presque tous les secteurs et ont limité les possibilités d'atteinte des OMD (GRAP, 2003). La coordination et la planification effective des collaborateurs internationaux, capables de créer le climat de confiance entre les partenaires et la société civile, permettraient plusieurs avancés quant à l'atteinte des OMD. Jusqu'à maintenant, les interventions étrangères ne permettent pas la prise en compte du contexte complexe et en évolution du pays et limite l'intégration efficace des multiples projets existants et émergents (PNUE Haïti, 2009). Il est à noter que l'aide internationale et les actions des divers intervenants seront abordées plus en détail au chapitre 3.

### **2.2.3 Les cadres et les stratégies nationales et internationales**

Pour les cadres et les stratégies nationales facilitant l'atteinte des OMD, mentionnons d'abord le *Cadre de coopération intérimaire* (CCI) qui a été créé à la suite du renversement du régime Lavalas en 2004 et en raison de l'absence d'un plan de

développement viable pour le pays. Ce cadre s'avérait être un programme de transition soutenu par le gouvernement provisoire et les partenaires de la communauté internationale, dont la BID, la BM et diverses agences de l'ONU. Selon le Système des Nations Unies (SNU), la mise en place de ce cadre de référence est venue en appui aux institutions haïtiennes jusqu'à la fin 2007 et s'est avérée être un centre de coordination des initiatives ayant pour mission la réduction de la pauvreté et la croissance (SNU, 2008). Le CCI proposait des réformes dans tous les secteurs, notamment l'assainissement, l'environnement, l'éducation et la santé. Toutefois, en raison d'une combinaison de facteurs dont l'instabilité politique et un problème de priorités au niveau national, plusieurs recommandations sont demeurées écrites sur papier et inachevées.

Pour recevoir de l'aide multilatérale ou bilatérale et pour accéder aux bénéfices de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), qui consiste à des allègements de la dette aux pays les plus pauvres et les plus endettés du monde, les pays pauvres doivent rédiger un *Document de stratégie de réduction de la pauvreté* (DSRP). Le gouvernement haïtien, à la suite du CCI, a présenté aux institutions financières internationales son *Document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté* (DSRP-I), renommé en 2007 le *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* (DSNCRP). Puisque ce document a été attesté par le FMI et la BM, Haïti a pu recevoir de l'aide financière des deux institutions. Ce document stratégique identifie trois piliers prioritaires : (1) les vecteurs de croissance représentés par l'agriculture, le développement rural, le tourisme et les infrastructures; (2) le développement humain avec priorités l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, les enfants pauvres, l'égalité des sexes et le VIH/SIDA; et (3) la gouvernance démocratique avec priorités la justice, la sécurité et la modernisation de l'État (SNU, 2008). Dans le cadre de ce DSNCRP, des politiques environnementales ont été formulées quant à la gestion durable des ressources naturelles. Le DSNCRP identifie d'ailleurs la réduction de la vulnérabilité environnementale comme un facteur de croissance transversale à prioriser. En ce sens, l'intégration de la gestion des risques et des désastres est axée sur le défi de passer d'une approche réactive à une démarche proactive, en orientant les actions vers la gestion des causes plutôt que la gestion des effets (PNUE et MDE, 2010). Malgré la pertinence et la précision de ce document stratégique, sa mise en œuvre a été très lente et aucune amélioration significative n'a été signalée à propos de la problématique de la pauvreté.

À la suite du DSNCRP, le *Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement* (UNDAF) a pris naissance pour la période 2009-2011. L'UNDAF est un document de planification du Système des Nations Unies (SNU) venant en appui aux priorités nationales. Sa mise en œuvre requiert donc une coordination et un suivi qui est en adéquation avec la stratégie nationale présentée dans le DSNCRP. À travers ce document, l'équipe des Nations Unies a ciblé trois domaines de coopération dans lesquels les organismes devront concentrer leurs interventions jusqu'en 2011 : (1) la gouvernance démocratique; (2) le développement humain durable; et (3) la gestion de l'environnement et des risques naturels. L'idée fondamentale du Plan cadre est de sortir Haïti de la spirale de la pauvreté et de la misère, en accompagnant le pays dans l'atteinte des OMD (SNU, 2008). D'après le bilan des ressources de l'UNDAF, seulement 8,48 % sont consacrées à l'environnement et à la gestion des risques naturels, et moins du sixième de ces ressources est constitué de ressources déjà disponibles (*ib.*). On peut donc se questionner sur la priorisation de ces trois domaines de coopération et sur la possibilité de mise en œuvre de ces derniers, surtout depuis le séisme de 2010 qui a créé de nouveaux besoins et priorités d'actions.

### **2.3 Bilan d'avancement des OMD en Haïti**

À cinq ans de l'échéance finale, Haïti a encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire reculer la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme, la discrimination envers les femmes et la dégradation de l'environnement. Plusieurs problématiques internes et facettes propres au pays expliquent ce manque d'avancement depuis la ratification de la *Déclaration* à la tournure du millénaire. Plutôt que démontrer des progrès, la majorité des indicateurs macro-économiques régressent : le PIB est faible, le budget est déficitaire et fortement dépendant de l'aide internationale et la structure des échanges commerciaux est déséquilibrée. Plusieurs jeunes sont sans emploi et la pression sur l'ensemble du territoire s'accroît de pair avec la croissance démographique. La richesse du pays est très mal répartie et la majorité des haïtiens se consacrent à des emplois informels (GRAP, 2003). De plus, les catastrophes naturelles des dernières années, dont le séisme de 2010 et l'épidémie de choléra qui a suivi, n'ont fait qu'empirer la situation déjà peu performante du pays. Même si la situation en Haïti est très fragile et que l'espoir dans l'atteinte de la plupart des OMD pour 2015 est considérablement faible, il demeure très important d'agir

pour améliorer les problématiques internes urgentes, et ainsi d'en faire bénéficier aussitôt que possible les populations dignes de bonnes conditions (PNUD Haïti, 2008).

### **2.3.1 Fiabilité et disponibilité des données**









Avant toute présentation ou analyse de données, il est pertinent de se concentrer sur leur fiabilité et sur leur disponibilité. En Haïti, l'état précaire de la situation et le manque de ressources financières ont semblé avoir affecté la collecte de données et le suivi des différents indicateurs associés aux OMD. Depuis 1990, les données n'ont pas été collectées pour tous les indicateurs selon une base régulière : certaines données manquent; d'autres sont collectées sur une base irrégulière; d'autres enfin ne sont qu'estimées. Ceci est défavorable à une évaluation juste des avancements du pays. Dans le document *OMD en Chiffres* du PNUD, il est mentionné que les données sont produites lorsque nécessaires ou lorsqu'un organisme obtient des subventions (PNUD Haïti, 2008). L'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), ayant pour rôle la production d'informations chiffrées fiables portant sur les aspects démographiques et socio-économiques (IHSI, 2008), a peine à fournir ces données, faute de moyens. L'État haïtien souffre donc de ce manque de statistiques puisque ses différentes institutions et collaborateurs ne peuvent avoir une image claire de la situation actuelle et des progrès ou des reculs du pays. Ces derniers n'ont alors d'autres choix que d'estimer les informations. Cela entraîne des variations importantes de l'information d'une source à l'autre et il est difficile de connaître le statut réel du pays. Un portrait global sur l'état d'avancement des OMD a tout de même été élaboré pour Haïti dans les prochaines sections, en utilisant les sources d'information existantes les plus crédibles.

### **2.3.2 Estimations du PNUD avant et après le séisme**

Selon les données recueillies par le PNUD avant le séisme de 2010, il avait été estimé qu'Haïti ne pourrait atteindre que quatre des huit OMD d'ici cinq ans (ceux représentés en noir dans le tableau 2.1. À moins d'obtenir un niveau optimal de gouvernance, il avait été prédit que les quatre autres OMD avaient très peu de chance d'être atteints (ceux représentés en rouge dans le tableau 2.1). Même si la situation semble performante selon certaines sources sur l'égalité homme/femme (OMD 3), la situation s'avère pourtant sombre puisque plusieurs indicateurs reliés à cet objectif, comme la proportion

femme/homme en agriculture ou au sein du gouvernement, indiquent un large gouffre entre les deux sexes.

Tableau 2.1 Les Objectifs du millénaire pour le développement et les possibilités pour Haïti d'atteindre les cibles pour 2015. Inspiré de PNUD, 2010b.

<b>OMD 1</b>		<b>Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	<b>OMD 5</b>		<b>Améliorer la santé maternelle</b>
<b>OMD 2</b>		<b>Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	<b>OMD 6</b>		<b>Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies</b>
<b>OMD 3</b>		<b>Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes</b>	<b>OMD 7</b>		<b>Préserver l'environnement</b>
<b>OMD 4</b>		<b>Réduire la mortalité infantile</b>	<b>OMD 8</b>		<b>Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>

Noir : Possibilité d'atteindre l'objectif

Rouge : Faible possibilité d'atteindre l'objectif

Ces projections du PNUD avant le séisme étaient relatives, car le niveau de performance du pays devait, en plus de dépendre d'un niveau de gouvernance optimale, dépendre de la qualité de coopération d'Haïti avec la communauté internationale (l'essence même de l'OMD 8). Il est en effet connu que plus le niveau de gouvernance d'un pays est satisfaisant, plus l'appui de la coopération internationale est efficace et plus on se rapproche des OMD (PNUD, 2010b).

Quelles ont été les conséquences du désastre de janvier 2010 sur le niveau d'avancement des OMD en Haïti? Les impacts du séisme ont été déterminants puisque la catastrophe a hypothéqué l'ensemble des OMD, même pour ceux qui étaient les plus performants avant le drame. Selon le PNUD (2010b), il est des plus probables qu'Haïti ne pourra atteindre la plupart de ces objectifs pour 2015 et que les OMD qui étaient sur la bonne voie d'être atteints soient tous retombés dans le rouge après la catastrophe. Pourtant, si la tendance s'était poursuivie, le taux d'alphabétisation pour les jeunes aurait pu s'approcher de 90 % à 95 % le taux du SIDA devait passer de 2,2 % à 1,5 % de 2008 à 2015. Il faut remarquer que la lutte contre la pauvreté n'a pas été aussi vigoureuse qu'elle devrait l'être et la protection de l'environnement n'a été aucunement exemplaire (*ib.*).

### 2.3.3 Élimination de l'extrême pauvreté et de la faim

Avant de s'attarder sur l'OMD 7 et ses composantes en lien avec l'environnement, il est pertinent de positionner les derniers avancements d'Haïti face à la problématique de la pauvreté et de la faim qui sont au cœur de l'OMD 1. En Haïti, les activités économiques

appelées à développer le pays ou à favoriser la croissance ne sont pas organisées de manière cohérente et ne contribuent pas à réduire la pauvreté ou à diminuer le taux de chômage qui est de l'ordre de 70 % (GRAP, 2003). Plusieurs facteurs expliquent cette fragilité économique et pour nommer que des exemples au problème, on parle de la récession prolongée, de la dégradation du marché du travail, de l'urbanisation rapide et des multiples désastres naturels (SNU, 2008). Les données du tableau 2.2, tirées du Centre d'études monétaire latino-américain (CEMLA, s.d.), illustrent l'avancement de certains indicateurs macro-économiques pour la période 2005 à 2012. Il est à noter que les données de 2010 à 2012 ne sont qu'une projection.

Tableau 2.2 Indicateurs macro-économiques de 2005 à 2012. Compilation selon les données de CEMLA, s.d.

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Croissance PIB (%)	1,8	2,2	3,3	0,8	2,9	-8,5	7	5,5
PIB (en million \$ US)	4,3	4,8	5,9	6,6	6,6	6,5	7,1	7,7
PIB/capita (\$ US)	518	563	679	748	733	711	778	841

Concernant l'indicateur de pauvreté (moins de 2 \$ US par jour) et d'extrême pauvreté (moins de 1,25 \$ US par jour, ce qui correspond à une existence à la limite de la survie), qui sont associés à l'ODD 1, le graphique représenté à la figure 2.1 fait foi d'une faible amélioration de 1990 à 2000. Toutefois, sur les 9,6 millions d'habitants, 76 % vivent encore dans la pauvreté et un peu plus de la moitié vit dans l'extrême pauvreté (SNU, 2008). Cette situation est désastreuse. Il est à noter que très peu de données sont disponibles pour cet indicateur et le fait que les données ne soient qu'estimées nuance sans aucun doute les observations. Toutefois, il serait justifié de croire qu'avec l'incidence des catastrophes naturelles des dernières années, la situation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté ne va aller qu'en empirant. Le défi pour améliorer significativement cet indicateur avant 2015 est immense.

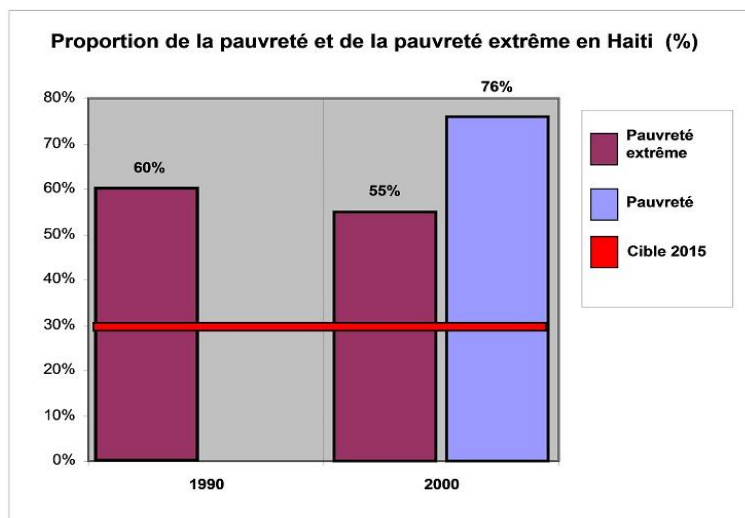


Figure 2.1 Proportion de la pauvreté. Compilation selon les données de la Division statistique des Nations Unies (UNSD), s.d.; PNUD Haïti, 2008; PNUD Haïti, 2009; et République d’Haïti, 2009.

Avant de se concentrer sur les données disponibles au sujet de la malnutrition en Haïti, il est important de faire une mise en contexte sur la situation agricole. Depuis les années 1980, Haïti possède l’économie la plus libéralisée des Caraïbes. Le processus de libéralisation de l’agriculture a débuté avec l’établissement d’un programme d’ajustement structurel (PAS) en 1986. Comme mentionnés plus tôt, les prêts des agences multilatérales imposent à Haïti des conditionnalités en lien avec le PAS. Ce programme a rapidement réduit le degré de protection de la production nationale en diminuant les tarifs douaniers et en éliminant les tarifs à l’exportation et les licences d’importation. Le Groupe de recherche et d’appui au milieu rural (GRAMIR) précise que le tarif moyen d’importation a baissé de 35 % à 3 %, et celui sur le riz de 50 % à 3 % (GRAMIR, 2008). Le tarif appliqué par Haïti sur les produits agricoles est de 5,7 %, même s’il est limité à 21,3 % selon l’*Accord sur l’agriculture* de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). En conséquence, les importations de denrées alimentaires, en grande partie composées de riz américain, ont rapidement fait leur entrée sur le marché haïtien. Il est important de mentionner que les États-Unis subventionnent ses agriculteurs à plus de 70 %, ce qui favorise le « *dumping* agricole » dans les PED (GRAMIR, 2008; CADTM, 2010). Pour ne mentionner que certains chiffres, la part de denrées alimentaires dans le bilan total d’Haïti est passée de 21 % en 1995 à 32 % en 2000, pour enfin atteindre 50 % en 2006. En matière de quantité, les importations ont triplé de volume entre 1994 et 2005, alors que la

production a stagné puisque les producteurs locaux n'ont pas pu soutenir cette concurrence de marché (GRAMIR, 2008). L'augmentation croissante de l'importation des produits alimentaires a contribué à la détérioration de la balance commerciale, à l'augmentation de l'inflation, à la dépréciation de la gourde et au renchérissement des produits importés (MARNDR, 2010b). Beaucoup de familles d'agriculteurs jadis autosuffisants ont en effet dû abandonner leurs terres pour se rendre vers la ville, après avoir vu leurs revenus et leur niveau de vie chuter radicalement. Si, dans un premier temps, la disponibilité massive de riz à bas prix en Haïti a permis à la population haïtienne de se procurer des aliments plus facilement, le prix du riz importé a augmenté dès la moitié des années 1990 et a récemment atteint des sommets désastreux. L'aliment de base est désormais difficilement accessible aux pauvres (GRAMIR, 2008).

Pour mentionner un autre exemple que le riz, le cas du sucre est également évocateur. Au début des années 1970, non seulement Haïti était autosuffisant en sucre, le pays en exportait également une quantité importante aux États-Unis. Dès 1980, alors que la crise sucrière mondiale est survenue, Haïti a acheté l'usine italienne Darbonne dont le financement était assuré par des prêts de la BID et de la BM. Un quart de siècle plus tard, cet achat est loin d'avoir bénéficié le pays : près de la moitié des cultures de canne à sucre ont disparu et le pays doit importer plus de 100 000 tonnes de sucre pour ses propres besoins alimentaires. Ce projet a autant déstructuré le système de production agricole haïtien qu'il a enrichi la firme italienne et les intermédiaires locaux. Les conditions de vie des haïtiens se sont dégradées et la malnutrition s'est amplifiée. Cet exemple du secteur sucrier symbolise la responsabilité des pays riches dans l'octroi de prêts destinés à d'autres fins que celle du développement (Dette et développement, 2007). Comme le stipule le MARNDR, la politique de libéralisation des échanges extérieurs, justifiée par l'insuffisance de l'offre, n'a fait que fragiliser davantage le secteur agricole (MARNDR, 2010b). Sous certains égards, les institutions financières semblent répondre davantage aux besoins des multinationales qu'à celles des populations pauvres des pays en développement.

Il y a donc un lien important à faire entre ces réformes économiques du PAS, les prêts des agences de développement et la malnutrition soutenue en Haïti. Pour en revenir aux OMD, la figure 2.2 démontre que la situation de la malnutrition s'est légèrement améliorée

depuis 1990, mais il y a eu un recul depuis l'année 2000. D'une part, si la sécurité alimentaire s'est dégradée entre 2001 et 2003, le pourcentage de personnes souffrant de malnutrition a régressé en moyenne de 65 % en 1990-1992 à 47 % en 2001-2003 (GRAMIR, 2008). On peut croire que cette réduction est principalement due aux programmes d'aide de court terme, mis en place par différentes agences internationales par l'intermédiaire des ONG présentes sur le terrain, et à l'augmentation importante des transferts privés (*ib.*). D'autre part, le recul dénoté depuis 2000 pourrait être dû aux différentes crises au niveau mondial et au prix élevé des importations d'aliments de base. Si la tendance se maintient, l'atteinte de la cible fixée pour 2015 ne pourra aucunement être obtenue. Selon le GRAMIR (2008), il y a absence d'intégration du cadre des droits de la personne dans la coopération internationale. Ainsi, les efforts de la communauté internationale et du gouvernement devront être plus solides et cohérents face à cette problématique fondamentale liée au droit à l'alimentation et à la survie des individus. Par exemple, l'instauration de programmes et de projets de grande envergure ayant comme objectifs la souveraineté alimentaire et l'agriculture durable, pourraient considérablement améliorer la situation de la malnutrition. Les programmes PAS complexifient toutefois cet objectif et démontrent la contradiction entre les politiques alimentaires qui garantissent le droit absolu à l'alimentation et les politiques commerciales de libre marché qui sont supposés garantir la croissance économique au niveau mondial, et pas seulement dans les pays développés.

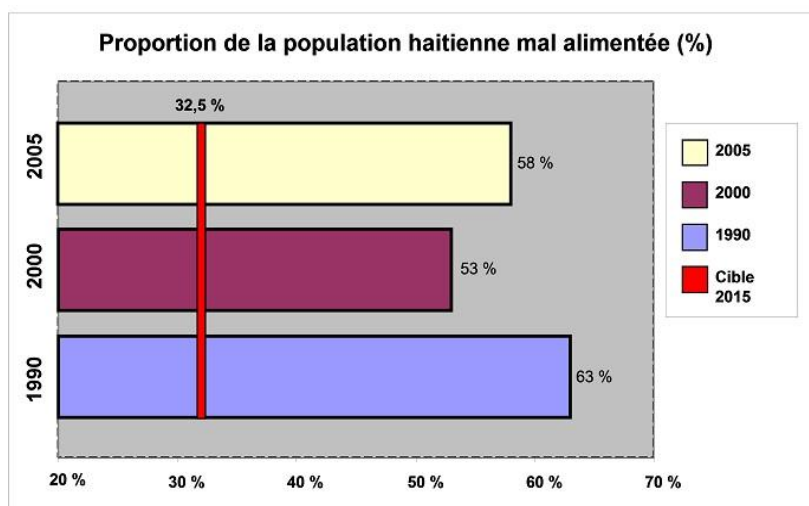


Figure 2.2 Proportion de la population haïtienne mal alimentée. Compilation selon les données de la UNSD, s.d.

#### **2.3.4 Relations et partenariats avec la communauté internationale**

L'OMD 8 qui comprend les relations d'Haïti avec la communauté internationale par la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement est tout aussi intéressant à positionner que l'OMD 1 avant de se concentrer sur l'aspect environnemental représenté par l'OMD 7. L'OMD 8 relève de la responsabilité des pays industrialisés et entraîne un effet positif sur les autres OMD puisque l'amélioration de la gouvernance et du potentiel financier en provenance des partenaires internationaux influence le financement et la réalisation des autres OMD. Puisque des décennies de corruption ont entaché l'économie et la confiance face au gouvernement, ce sont en grande partie les échanges et les partenariats extérieurs qui permettront au pays de se développer. D'ailleurs, avec les nécessités croissantes d'Haïti après le séisme, la mise en place d'un partenariat solide pour le développement doit s'intensifier. Il est clair que le cadre financier d'Haïti inspire déjà une vision de dépendance envers l'aide au développement, et particulièrement pour ce qui a trait aux OMD. Toutefois, le pays ne peut déployer son plein potentiel que si l'État y participe activement, en collaboration avec les institutions financières, et en restaurant la confiance de la population et des institutions locales et étrangères envers l'appareil gouvernemental.

Comme le précise le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), l'État haïtien se doit de développer un système commercial et financier ouvert, basé sur des normes précises, prévisibles et non discriminatoires (GNUD, 2006). Les troubles politiques qu'a connus Haïti ont suscité une méfiance chez les investisseurs internationaux qui ne sont pas convaincus que le système économique haïtien est un endroit fiable pour y investir leurs capitaux. Ceci contribue donc à maintenir le pays dans un endettement chronique. Pour la période de 2000 à 2008, l'endettement d'Haïti a augmenté, comme le démontre le graphique de la figure 2.3. La donnée la plus récente de ce graphique, soit pour l'année 2008, faisait foi d'une dette externe de 1,714 millions de dollars (CEMLA, s.d.).

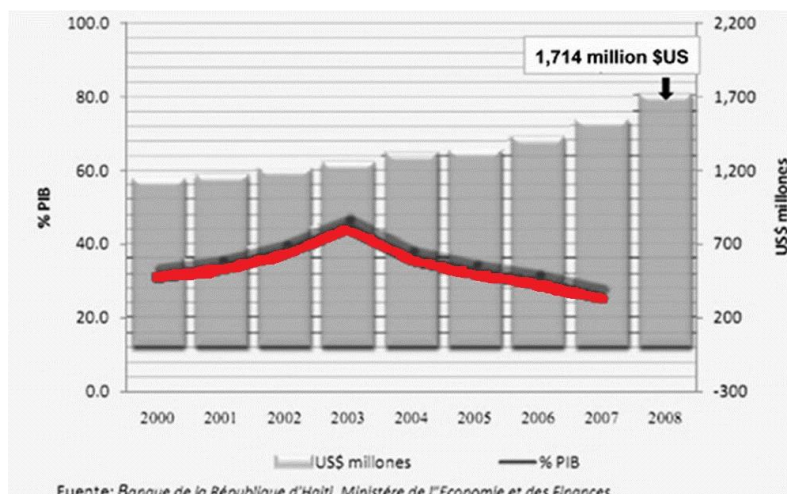


Figure 2.3 Évolution de la dette externe de 2000 à 2008. Modifié de CEMLA, s.d.

La répartition de la dette publique externe pour l'année 2008 est illustrée à la figure 2.4. Il est possible de constater dans cette figure que la BID et la BM étaient les principaux organes multilatéraux responsables de la dette haïtienne, avec une part de responsabilité atteignant les trois quarts pour les deux institutions regroupées. Le FMI, de son côté, était responsable d'à peine 4 % de la dette publique externe avant le séisme (CEMLA, s.d.).

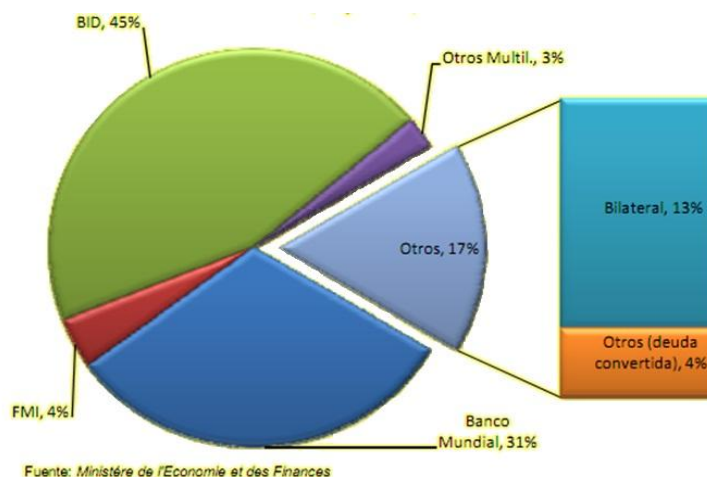


Figure 2.4 Composition de la dette externe en 2008. Modifié de CEMLA, s.d.

Il est important de noter que les intérêts associés aux prêts constituent un cercle vicieux d'endettement qui est extrêmement difficile à rompre, sans allègements ou annulation de cette dette de la part des créanciers internationaux. Le Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) définit le concept de dette odieuse comme suit : « Une dette

contractée par un régime, qui sert à financer des actions contre l'intérêt des citoyens de l'État et dont les créanciers avaient connaissance » (CADTM, 2008). Selon ce même comité, on se réfère aussi de dette odieuse lorsque cette dernière a été contractée par une dictature et qu'elle doit être remboursée lors de la transition démocratique (*ib.*). Ce concept de dette sera abordé plus en détail au chapitre 3, afin de tenter de comprendre l'origine et la caractérisation de la dette haïtienne.

En 2009, Haïti a reçu 1,2 milliard de dollars EU sous forme d'allègement de dette de la part du FMI et de la BM, en atteignant le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des PPTTE et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (FMI, 2009). Certaines critiques adressées aux deux institutions financières multilatérales considèrent que ces interventions d'allègement de la dette n'ont fait qu'aggraver la pauvreté en Haïti, tout en diminuant la capacité d'intervention de l'État (GRAP, 2003). La BM reconnaît que les ajustements macro-économiques n'ont pas donné de succès face aux problématiques internes, mais que le contexte particulier d'Haïti a justifié ces allègements (BM, 2010a). Le graphique suivant (voir figure 2.5) fait foi des mêmes données que la figure 2.3, mais pour une période encore plus récente, soit de 2006 à 2010 (CEPALC, 2011). À partir de 2008, on constate que la dette externe nette et en pourcentage du PIB est en chute constante. Cette figure démontre également l'allègement de la dette reçu en 2009 grâce à l'initiative des PPTTE. Il serait probable d'espérer la même tendance pour l'année 2011, démontrant l'appui à Haïti de la part de la communauté internationale, par l'annulation ou l'allègement de la dette publique externe.

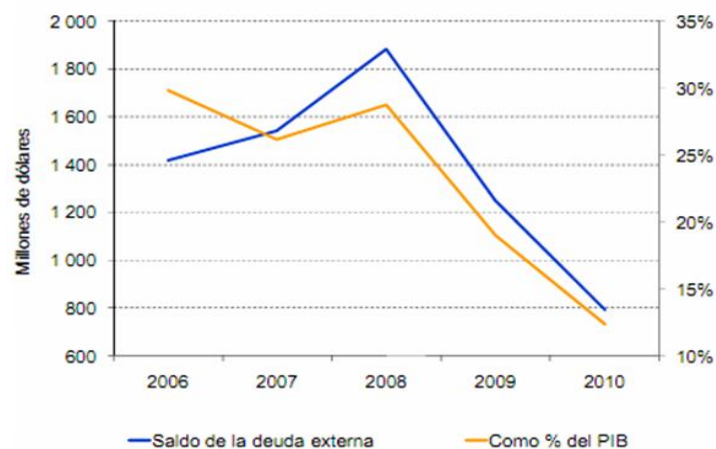


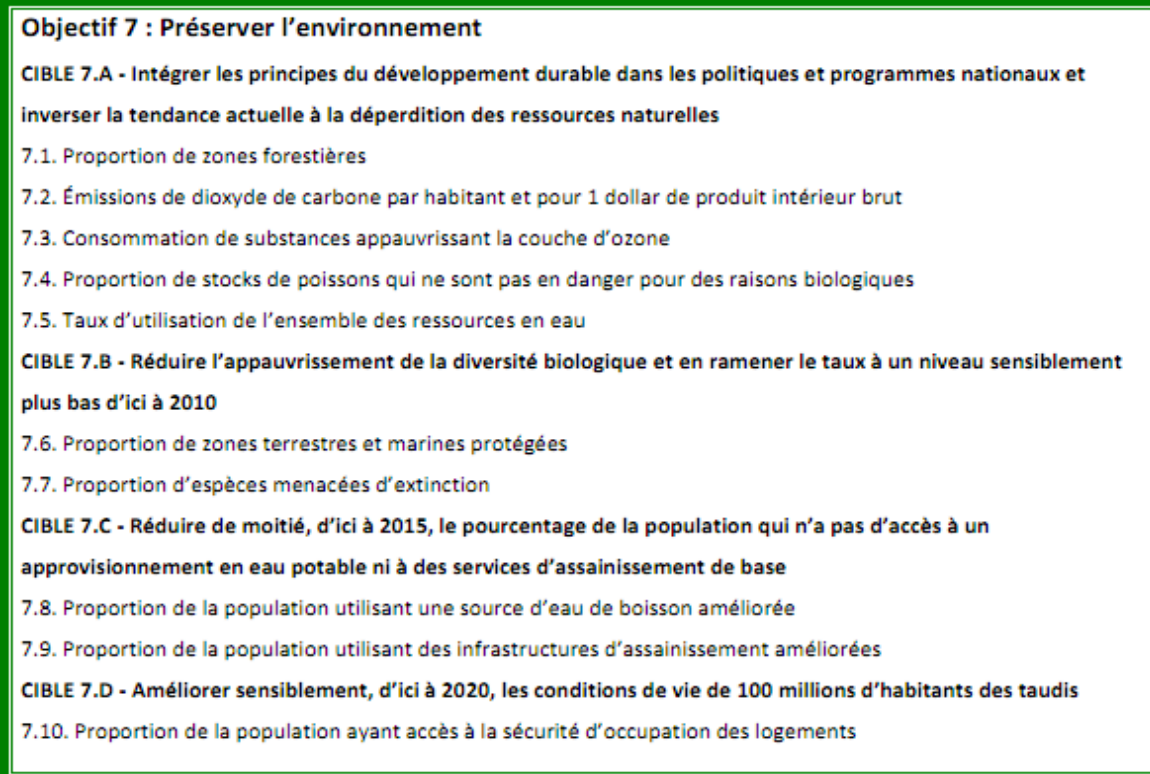
Figure 2.5 Évolution de la dette externe de 2006 à 2010. Tiré de CEPALC, 2011, p.8.

Après la catastrophe du séisme de 2010 et de l'engouffrement national croissant, il est important de soutenir ces initiatives de réduction et d'annulation de la dette, surtout pour ce qui a trait à la dette multilatérale qui s'élevait, avant janvier 2010, à plus de 70 % du total de la dette externe (CEMLA, s.d.). Plus précisément, il s'avère nécessaire d'annuler cette dette multilatérale, sans aucune condition et avec l'octroi de nouvelles subventions d'aides sans condition. Il n'est donc pas question d'obtention de nouveaux prêts qui risquerait de fragiliser encore plus le lourd fardeau du pays et de limiter ses possibilités de redressement. Tel que stipule l'article d'Oxfam France (2010) : « *Haïti a besoin de liquidités pour faire face à l'urgence, mais il doit s'agir de dons, car prêter à un pays pauvre complètement détruit est une aberration* ».

Après le séisme, le FMI a approuvé l'annulation totale de la dette d'Haïti, soit l'équivalent de 268 millions de dollars EU. Toutefois, l'institution financière a également permis un nouveau prêt pour la reconstruction, sans intérêts pour un an et d'une échéance de 5 ans (FMI, 2010a; FMI, 2010b). Ce nouveau prêt va à l'encontre des recommandations de plusieurs spécialistes et institutions internationales comme Oxfam, mais a tout de même été octroyé à Haïti. Pour sa part, la BID a totalement annulé sa dette de 176 millions de dollars envers Haïti et a fait un don s'élevant à plus de 286 millions de dollars en 2010 (BID, 2011a). En parallèle, la BM a également annulé le solde de 36 millions de dollars de la dette d'Haïti envers l'Association internationale de développement (IDA), qui représente le guichet du Groupe de la Banque mondiale destiné aux pays les plus pauvres. L'institution multilatérale a également engagé 479 millions de dollars de dons pour appuyer le redressement et le développement du pays (BM, 2010a). En 2011, Haïti ne doit donc plus d'argent à la BM ni à la BID, mais doit une somme nouvelle au FMI. Quant aux agences de prêts bilatéraux, le Venezuela et le regroupement des pays du G7 (États-Unis, Canada, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et Japon) ont annulé la totalité de leur dette bilatérale envers le pays (Cyberpresse, 2010). Taiwan, pour sa part, a convenu de couper les versements du remboursement de la dette et les intérêts des prêts en Haïti pour une période de 5 ans (*Haitian Truth*, 2010). Il est à noter que l'aide publique au développement, la coopération internationale et le concept de la dette seront abordés plus précisément dans le chapitre 3 portant sur l'aide internationale.

## 2.4 État d'avancement de l'OMD 7 : Préservation de l'environnement

Au niveau de l'environnement en Haïti, tout reste encore à faire faute de ressources et de priorités d'action. L'OMD 7, ses cibles et les indicateurs qui y sont associés touchent aux aspects environnementaux et au développement durable (voir figure 2.6). Même si un portrait assez complet de la situation environnementale a été décrit au chapitre 1, les différentes cibles associées à l'OMD 7 seront élaborées de façon plus spécifique dans les sous-sections suivantes.



**Objectif 7 : Préserver l'environnement**

**CIBLE 7.A - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles**

- 7.1. Proportion de zones forestières
- 7.2. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut
- 7.3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone
- 7.4. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques
- 7.5. Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau

**CIBLE 7.B - Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010**

- 7.6. Proportion de zones terrestres et marines protégées
- 7.7. Proportion d'espèces menacées d'extinction

**CIBLE 7.C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base**

- 7.8. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée
- 7.9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

**CIBLE 7.D - Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis**

- 7.10. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

Figure 2.6 Objectif 7 du Millénaire pour le Développement. Inspiré de ONU, s.d.a.

### 2.4.1 Le développement durable dans les politiques sectorielles et les programmes nationaux

Lorsqu'il est question de développement durable, on fait référence à un développement qui inclut de façon intégrée les aspects sociaux, économiques et environnementaux, « *En répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (Rapport Brundtland, 1987). En Haïti, la situation est loin d'être exemplaire en termes d'intégration du développement durable dans les politiques

sectorielles. La question fondamentale est la suivante : est-ce une priorité du gouvernement de faire des lois et des politiques sectorielles prenant en compte l'environnement et le développement durable?

Tout d'abord, il faut spécifier que l'objectif visé par les lois ne fait plus partie de la réalité haïtienne puisque la plupart des lois existantes sont désuètes ou inapplicables à la réalité actuelle. Selon le rapport *Géo Haïti* (2010), « *Ces lois gagneraient d'être révisées ou d'être carrément retirées de la législation* » (PNUE et MDE, 2010, p. 161). Cependant, un effort d'actualisation de la législation va de pair avec une volonté d'appliquer la loi par le gouvernement. Or, la plupart des lois environnementales en Haïti ne sont pas appliquées, ce qui permet de douter de la volonté de l'État de les mettre en oeuvre. De plus, la non-application de la loi crée une absence de la jurisprudence nécessaire à la révision de la législation. On se retrouve donc face à un cercle vicieux et il est difficile, pour l'individu haïtien, d'agir consciencieusement face à l'environnement, et ce, pour l'ensemble des secteurs d'activités (agriculture, industrie, tourisme, mines, pêche, commerce, etc.) (PNUE et MDE, 2010).

À titre d'exemple évocateur de la mauvaise application des lois, mentionnons l'aspect d'utilisation des terres et d'aménagement du territoire. En Haïti, il existe bien sûr des décrets et des lois qui stipulent l'utilisation de l'espace. Cependant, ces normes ne sont pas ou très peu appliquées par la population et les autorités locales et on fait face à des phénomènes d'occupations illégales et d'anarchie totale du point de vue des constructions et de l'emplacement choisi pour occuper l'espace. On retrouve en effet des constructions et des terrains agricoles dans des zones fragiles, instables ou impropres aux constructions et aux installations comme sur le flanc des montagnes, dans le lit des rivières, dans des terrains marécageux, dans les zones inondables ou à même les littoraux (PNUE et MDE, 2010). Les habitants n'ont souvent pas accès à des titres de propriété foncière, ce qui amplifie le phénomène d'établissement humain non contrôlé et la déforestation, tout en décourageant l'investissement dans des pratiques durables de gestion des terres. La situation concernant le territoire est totalement désordonnée et aucun acteur ne semble s'y préoccuper suffisamment pour parvenir à renverser la problématique. Tel qu'évoqué dans les recommandations du GRAHN, cet aspect lié à la gouvernance territoriale est pourtant incontournable au redressement du pays.

Si l'on se penche sur les différents secteurs productifs en Haïti, le secteur de l'agriculture est en grande partie non contrôlé et plusieurs agriculteurs agissent comme bon leur semble (déforestation, surexploitation des terres, utilisation de pesticides ou pratique de la monoculture). Parallèlement, l'activité de la pêche n'est également pas réglementée et on fait face aux phénomènes de surpêche et d'épuisement des ressources halieutiques (Saffache, 2006). La pollution des cours d'eau, l'empiètement des installations humaines et l'exploitation des littoraux entraînent également des impacts négatifs sur l'habitat des poissons et sur les écosystèmes côtiers et marins. Ces derniers incluent les mangroves et les récifs coralliens, qui se retrouvent en péril et en état de dégradation avancée (Gouvernement d'Haïti, 2010b). En plus d'affecter la biodiversité, le pillage des mangroves expose davantage les zones côtières aux tempêtes et aux ouragans tropicaux (*ib.*)

Si l'on se concentre maintenant sur les plans et programmes nationaux existants relatifs à l'environnement, évoquons d'abord le *Plan d'action pour l'environnement* (PAE) qui a été élaboré peu de temps après la création du ministère de l'Environnement (MDE) en 1994. Ce document constitue le seul ouvrage dans lequel l'État haïtien a identifié des programmes et a fourni des orientations quant à la gestion de l'environnement. Toutefois, plus de 10 ans après son élaboration, aucun des programmes prévus n'avait encore été systématiquement implanté, démontrant la nature dysfonctionnelle du ministère (PNUE et MDE, 2010). En 2006, à la suite d'une considération croissante des mesures à prendre dans un contexte de changements climatiques, le MDE a démarré le *Programme national d'action et d'adaptation aux changements climatiques* (PANA). Ce programme comprend l'aménagement des bassins versants, la gestion des zones côtières et la conservation des ressources naturelles (MDE, 2006). Ses défis à relever se sont toutefois démontrés énormes.

En plus du PAE et du PANA, le *Décret-cadre pour la gestion de l'environnement* de 2006 implique une nouvelle forme de gouvernance environnementale qui s'articule autour du *Système national de Gestion de l'Environnement* (SNGE). Selon le SNGE, la responsabilité de la gestion de l'environnement doit être partagée entre les différents ministères sectoriels, et entre le gouvernement et la société civile à travers différents mécanismes politiques et processus participatifs. Les institutions contribuant à la conservation de l'environnement en Haïti sont : (1) le ministère de l'Agriculture, des

Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR); (2) le ministère de la Santé; (3) le ministère Intérieur; (4) le ministère des Travaux Publics; et (5) le ministère de la Planification. Toutefois, jusqu'à la publication *Décret-cadre* en 2006, le MARNDR avait à lui seul la charge de la politique de gestion des ressources naturelles (PNUE et MDE, 2010). Il doit désormais, du moins en principe, partager sa responsabilité avec les autres ministères mentionnés ci-haut.

Depuis 2008, le PNUD a amorcé le *Programme d'appui à la gestion de l'environnement* (PAGE), valide jusqu'en 2011 et dont l'objectif est d'aider le gouvernement haïtien à renforcer la gestion et le développement du secteur de l'environnement (PNUD, 2008). Ce programme est toujours en phase d'opération et ses résultats encore difficiles à discerner. La vulnérabilité environnementale haïtienne reflète l'incapacité des institutions de mener à bien leurs missions et révèle l'incohérence organisationnelle du secteur de l'environnement (SNU, 2008). C'est pourquoi ces institutions devront se restructurer afin d'être plus crédibles et solides en tant qu'appareil de l'État, et ainsi se rapprocher de la cible 7.A de l'OMD 7.

#### **2.4.2 Biodiversité et actions de conservation**

Même si la recommandation de l'ONU liée à la cible 7.B de l'OMD 7 n'est qu'une mesure directrice, soit d'augmenter considérablement le nombre d'aires protégées au niveau mondial, ces dernières doivent être gérées de manière à donner des résultats bénéfiques aux populations locales. La simple augmentation du nombre d'aires protégées n'est donc pas suffisante pour la protection de la biodiversité puisque cela requiert un renforcement de la loi et des politiques de conservation (UNDG, 2010). Le « Corridor biologique caribéen » est une initiative de conservation intéressante créée en 2009 par des représentants de la République dominicaine, d'Haïti et de Cuba. Cette initiative a été présentée lors du sommet de Copenhague en 2009 et reçoit depuis le support du PNUD. Ce corridor est considéré non seulement comme un outil du développement durable permettant de protéger les écosystèmes terrestres et le milieu marin; il est également considéré comme un moteur potentiel d'amélioration de la qualité de vie des habitants (PNUD Haïti, 2009). Ce projet semble donc prometteur en ce qui concerne l'envergure et les retombées positives.

Malgré certains efforts de conservation et de restauration des écosystèmes haïtiens, comme l'initiative abordée ci-haut, il manque de continuité dans les programmes, particulièrement lors de changements dans les politiques institutionnelles. Peu d'activités de protection de la biodiversité sont mises en œuvre à l'échelle nationale et des espèces endémiques sont en voie de disparition, sans qu'aucun effort n'ait été entrepris pour remédier à la situation. Même si la situation de la perte de biodiversité et de la diminution des ressources forestières est dépendante de plusieurs facteurs, la proportion du budget de l'État destinée aux activités de gestion et de conservation n'a certainement pas participé à la progression de la cible pour 2015. De plus, les conventions internationales signées par l'État et les lois environnementales ne sont que faiblement appliquées. Parallèlement, très peu de programmes de reboisement efficaces ont été implantés sur le territoire haïtien (PNUE et MDE, 2010).

S'il faut reconnaître que les réflexions sont multiples sur la portée de l'ODD 7, le degré de détérioration observée dans plusieurs points névralgiques et stratégiques d'Haïti laisse perplexe quant aux possibilités futures de restauration et de protection des ressources naturelles. Le séisme a hypothéqué plusieurs secteurs, et l'environnement risque d'en souffrir les conséquences néfastes. Si la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes ne sont pas rapidement prises en main, les ODD en entier seront compromis, en plus d'augmenter encore davantage la vulnérabilité de la population (UNDP, 2010).

### **2.4.3 Amélioration des services de base aux populations**

Cette sous-section se constitue principalement des services d'eau potable et d'assainissement, spécifiés à la cible 7.C de l'ODD 7, ainsi que la gestion des déchets solides, qui sont tous liés à la santé et au bien-être des individus. D'abord, mentionnons que la composante de l'eau constitue une ressource vitale et sa dégradation ou sa moins grande disponibilité peut avoir un impact majeur sur la survie des individus. Haïti est confronté à une dégradation accélérée de ses ressources en eau, tant du point de vue de sa quantité que de sa qualité. La situation peu performante du pays au niveau des services en eau potable et assainissement de base ralentit le développement humain et soutient la contamination des ressources en eau et de l'environnement en général, en plus

de compromettre gravement la santé des populations et les chances de survie des femmes et des enfants (UNDG, 2010).

La bonne qualité de l'eau est primordiale puisqu'elle réduit le risque d'épidémies et de maladies et améliore la santé des individus. Ainsi, cet aspect touche au progrès de plusieurs OMD qui sont en lien avec la santé. Selon l'OMS/OPS (2003), la population haïtienne se trouve très vulnérable aux causes de maladies, parmi lesquelles le manque d'approvisionnement en eau de bonne qualité, la contamination par les excréta humains des cours d'eau et la présence d'insectes vecteurs de maladies complexifient les problématiques. Selon ces deux institutions multilatérales, l'exploitation durable de ce patrimoine naturel, ainsi que la conservation des sources d'alimentation en eau, semble être un atout de poids pour améliorer les conditions sanitaires et la qualité de vie de la population, de même que pour créer les bases solides de développement pour le pays (OMS/OPS, 2003). L'épidémie de choléra qui a débuté en octobre 2010 a fait ressortir de manière pressante l'importance d'améliorer de manière significative les systèmes d'eau et d'assainissement. De plus, la qualité de l'eau distribuée par les réseaux publics doit être l'objet d'un programme de surveillance contrôlée, menée par l'autorité sanitaire. L'eau publique n'étant actuellement ni désinfectée, ni contrôlée, expose une majorité d'individus à des risques importants à la suite de l'ingestion d'agents nocifs pour la santé humaine. Outre le rôle de l'autorité sanitaire haïtienne, la coalition OMS/OPS a aussi un rôle important à jouer dans l'accroissement de la satisfaction des besoins en eau potable et assainissement en Haïti (*ib.*)

L'accès à l'eau potable de qualité est certes fondamental dans les PED, mais sa disponibilité et son assainissement avant de rejoindre le milieu naturel sont tout aussi indispensables. En Haïti, l'absence de gestion intégrée de la ressource en eau et la mauvaise gestion des déchets solides et liquides conduisent à une diminution graduelle des eaux potables disponibles (Gouvernement d'Haïti, 2010b). Du côté de l'assainissement, une grande portion des eaux usées est rejetée dans l'environnement sans aucun traitement, affectant grandement les écosystèmes terrestres, côtiers et marins, en plus de polluer considérablement les cours d'eau dont la population locale dépend. À ce jour, aucun système d'égout au niveau national n'existe, ni d'installations de traitement des eaux usées (ONU, 2010). La situation est désastreuse.

Le graphique qui suit à la figure 2.7 illustre sur l'horizon 1990-2008, les progrès ou les retards qu'a accompli Haïti en relation à l'indicateur sur l'accès à l'eau potable. Selon ces constats, les progrès ont été assez considérables en ce qui a trait à l'accès à la ressource hydrique, et ce, particulièrement pour le milieu urbain qui a pratiquement rejoint la cible de 2015 représentée en rouge. Le milieu rural a encore beaucoup de progrès à accomplir, mais le recul noté pour ce milieu est tout de même prometteur.

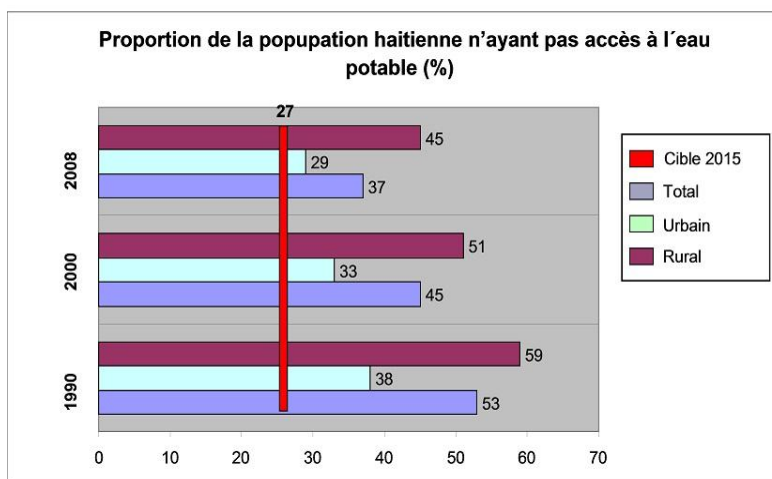


Figure 2.7 Pourcentage de la population sans accès à l'eau potable. Compilation selon les données de la UNSD, s.d.

Même si certains progrès ont été notés par rapport à l'accès à l'eau potable, le pays a besoin de se lancer fermement dans la protection des nappes phréatiques qui alimentent les populations en eau. Ces dernières se trouvent pour la plupart polluées par des eaux usées d'origine humaine, animale, agricole ou industrielle, ou par la pénétration d'eaux à salinité élevée (OMS/OPS, 2003). En parallèle avec ces besoins de protection des ressources, l'accès aux services d'assainissement de base représenté à la figure 2.8 démontre un recul important en relation à la cible de 2015. Encore une fois, le milieu rural souffre plus des effets de cette problématique majeure. Constant alarmant en 2008 : 90 % de la population totale n'avait pas accès à l'assainissement de base et 69 % de la population était issue du monde rural (*Central Intelligence Agency (CIA), 2008*). Avec la migration des populations vers les zones rurales à la suite du séisme, ce taux risque d'augmenter. Il s'avère donc urgent d'agir rapidement, en concertation avec une multitude d'acteurs locaux et internationaux.

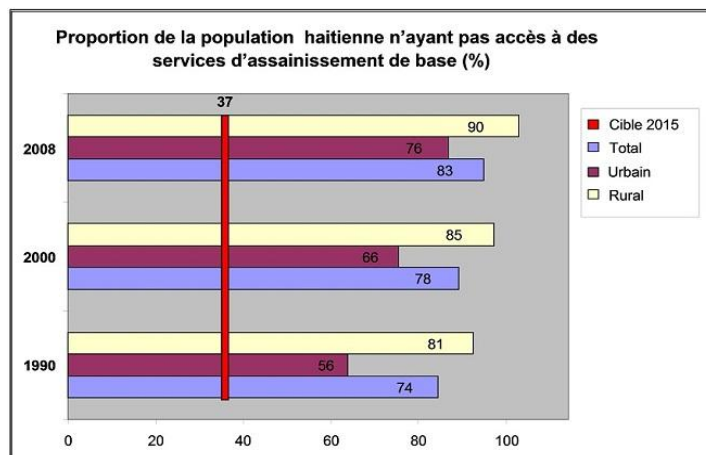


Figure 2.8 Pourcentage de la population sans accès à l'assainissement de base. Compilation selon les données de la UNSD, s.d.

Le bilan national sur la situation du secteur en eau potable et assainissement semble, à tous les égards, peu performant. Le système s'avère bloqué par une série de contraintes et de nœuds institutionnels. Comme exemples de ces contraintes, on dénote encore une fois le manque de coordination des activités et l'absence de planification d'ensemble et de continuité des programmes. De plus, la compétition entre les institutions, l'instabilité des dirigeants, les subventions insuffisantes et irrégulières de l'État ainsi que les procédures bureaucratiques lentes et inefficaces aggravent la situation. Finalement, les difficultés de l'État à respecter ses engagements relatifs aux projets financés par l'aide internationale et la faiblesse de la participation communautaire constituent aussi des obstacles importants (OMS/OPS, 2003).

Pour augmenter le taux de couverture en eau potable et assainissement dans le sud-est et améliorer les chances d'atteindre des OMD, le projet « Eau potable et assainissement » participe depuis 2006 à la cause par un effort conjugué du PNUD, de l'Agence Espagnole de Coopération internationale pour le Développement (AECID) et de la Direction nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) (PNUD, 2006). Du côté des ONG, ces derniers ont investi, entre 2000 et 2004, environ 3 millions de dollars par an dans le secteur de l'eau et l'assainissement en milieu rural. Leurs rôles consistent à construire des systèmes d'irrigation, forer des puits, sensibiliser les populations locales sur la gestion des déchets ou les assister dans le maintien de la collecte (Goulet *et al.*, 2009). Certains organismes québécois sont d'ailleurs impliqués face aux problématiques de l'eau et de

l'assainissement en Haïti, tels qu'Oxfam-Québec et Action Contre la Faim. Du côté des agences multilatérales, la BID et la BM sont encore une fois très impliquées, tout comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui, depuis 1985, s'active à la construction de latrines en milieu rural (*ib.*)

Il est évident qu'en plus du soutien de la communauté internationale, le secteur de l'eau potable et l'assainissement en Haïti requiert la participation active de l'État dans le financement et la coordination de programmes, ainsi que dans la mise en application des lois. Le CCI soulève de façon précise les coûts qu'implique l'amélioration des services de base aux populations, incluant entre autres la gestion des déchets solides, l'amélioration des conditions sanitaires dans les bidonvilles et le meilleur accès aux systèmes d'eau et d'assainissement. On y indique une somme totale de 447,1 millions de \$ US, dont seulement 131,7 millions de ces besoins financiers sont disponibles (République d'Haïti, 2004). Le secteur manque clairement de financement interne et externe. Il serait donc primordial de trouver des sources de financement à ce cadre clé pour améliorer la situation actuelle et ainsi de se rapprocher des cibles fixées pour 2015.

De pair avec les actions d'assainissement et d'eau potable, il est urgent de formuler et de mettre en place une stratégie de gestion globale des déchets solides, appuyée sur des normes fixes et sur des mesures financières soutenables (OMS/OPS, 2003). En effet, le manque de collecte et de lieu adéquat pour la destination finale des déchets constituent deux problèmes majeurs pour la santé publique en Haïti, qui sont d'autant plus aggravés par la haute densité démographique du pays. Ceci crée également une menace majeure de survie pour la biodiversité, qui est déjà fragilisée par la diminution des ressources naturelles (CEPF, 2010). La collecte des résidus produits de façon journalière en milieu urbain oscille entre 40 % et 45 % (OMS/OPS, 2003). Chaque année, des tonnes d'ordures s'amoncellent dans les voies publiques et les terrains vacants. Il n'existe aucune décharge contrôlée réglementaire au niveau national et la situation est encore plus problématique en milieu rural où il n'y a pas du tout de collecte des ordures (*ib.*). En milieu urbain, les ordures collectées sont déversées dans des sites non contrôlés sans satisfaire aux normes minimales de l'hygiène publique, polluant les sources d'eaux ou bouchant les canaux de drainage des eaux de pluie. Dans les villes secondaires, 600 tonnes de déchets qui sont produits quotidiennement restent dans les rues, alors que plus de 700

tonnes sont disposées de façon inadéquate dans des sites non appropriés (*ib.*). De son côté, la population rurale partage son cadre de vie avec un million de tonnes de déchets de plus chaque année. Les principales conséquences de cet amoncellement d'ordures dans les voies publiques sont la prolifération d'insectes et de rongeurs vecteurs de maladies. De plus, lorsque les gens brûlent les déchets accumulés, il y a également présence de la pollution de l'air par des fumées toxiques, nocives pour la santé humaine (*ib.*).

Concernant l'indicateur de l'OMD 7 sur les taudis, on dénote une certaine amélioration de la cible, mais le taux de prévalence des individus demeurant dans les bidonvilles des milieux urbains est encore extrêmement élevé, soit 70 % en 2007 comparés à 93 % en 1990 (UNSD, s.d.). Depuis le séisme, ce nombre d'individus a augmenté considérablement puisque les conditions de vie dans les camps de réfugiés et les abris temporaires sont comparables à celles des taudis. Ceci augmente les problématiques du point de vue sanitaire et diminue les chances d'atteindre les OMD liés à la santé humaine, à la pauvreté extrême et à la préservation de l'environnement. La situation est certes très inquiétante, mais en investissant concrètement et intelligemment dans les processus de reconstruction et de services de base aux individus, la situation des bidonvilles pourra être améliorée.

### **3 L'AIDE INTERNATIONALE, SES ACTEURS ET LA PLACE QU'OCCUPE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS HAITIENS**

Le soutien de la part de la communauté internationale est souvent vital pour les PED et surtout dans le cas des PMA, mais est-ce qu'on parle réellement d'un accompagnement empathique et honnête des créanciers vers la voie du développement durable ou d'une opportunité unique pour les pays développés de rehausser leur image sur la scène internationale? Il est important à ce point de faire une distinction entre l'aide humanitaire et les actions de coopération internationale. Dans le premier cas, on parle d'une aide d'urgence à la suite de crises politiques ou de catastrophes naturelles et dans l'autre, il est question d'un appui en provenance des pays développés vers PED pour réaliser des projets de développement local. Cet appui est généralement à court ou à moyen terme et se traduit par une variété de projets ou de programmes dans différents domaines (environnement, santé, éducation, sécurité alimentaire, gouvernance locale, etc.). À la suite du séisme, plusieurs organismes d'entraide ont fait des dons et des collectes de fonds pour Haïti, en parallèle avec les actions d'appui d'urgence à l'État en crise. Les activités de la coopération internationale se sont intensifiées, mais avec un manque flagrant d'organisation. Quant aux dons et aux nouveaux prêts accordés à Haïti, servent-ils réellement à la reconstruction et aux services de base pour les populations ou faisons-nous référence à des sommes d'argent qui seront détournées et qui serviront ultimement à Port-au-Prince et au gouvernement au pouvoir? Grâce à la nouvelle remise en question du sort et de l'avenir d'Haïti provoqué par le séisme, est-ce que les actions de la coopération internationale seront plus efficaces au niveau des projets de développement local?

#### **3.1 Dépendance envers l'aide internationale et le concept de dette odieuse**

Haïti est un exemple flagrant d'une société en dépendance totale envers l'aide internationale. Selon le CADTM, ce n'est pas un pays libre, ni un pays souverain, puisque ses choix de politiques intérieures sont appliqués selon les ordonnances des institutions extérieures (CADTM, 2010). Haïti a payé très cher son émancipation et son statut de 1<sup>ère</sup> République noire indépendante puisqu'en échange de sa révolution antiesclavagiste et anticoloniale, le pays a hérité de la « dette française de l'Indépendance », destinée à dédommager les anciens colons français (*ib.*). Le pays a en fait été contraint en 1825 à payer 150 millions de francs-or à la France (soit le budget annuel de la France à cette

époque et l'équivalent à 21 milliards de dollars aujourd'hui) et de diminuer de 50 % ses droits de douane. Cette indemnité forcée constitue la première obligation financière du pays envers une puissance étrangère (Dette et développement, 2007). Cette forme de dette peut être considérée comme un outil néocolonial ayant servi à entretenir l'accès aux ressources naturelles d'Haïti, contribuant ainsi au pillage et à la disparition progressive de ces dernières (CADTM, 2010).

Quelle est l'origine exacte de la dette extérieure actuelle d'Haïti? Selon les experts, la dette extérieure s'est essentiellement formée sous le régime de Jean-Claude Duvalier, que les bailleurs de fonds internationaux ont escorté de 1971 à 1986. Entre 1957 et 1986, la dette extérieure a été multipliée par 17,5 et au moment de la fuite de Duvalier en 1986, elle représentait 750 millions de dollars. Paradoxalement, Duvalier aurait fui avec une fortune personnelle de 900 millions de dollars. En 2008, selon les intérêts et pénalités, cette dette représentait plus de 1 884 millions de dollars (CATDM, 2010). L'endettement de cette période, loin de servir à la population qui s'est de plus en plus appauvrie, était destiné à enrichir le régime en place. Compte tenu de la nature de ce régime qui a contracté la dette et de l'utilisation malsaine qui a été faite des fonds versés, la dette publique d'Haïti est un cas typique de « dette odieuse », qui implique une responsabilité directe des créanciers (*ib.*). Comme mentionné au chapitre antérieur, Haïti a intégré l'initiative des PPTTE en 2006 qui lui a permis certains allègements de sa dette extérieure, mais ne réglant aucunement le problème fondamental d'endettement et de pauvreté chronique (Dette et développement, 2007). En échange de prêts, on concède à Haïti quelques annulations ou allègements de dette, donnant ainsi une image positive aux bailleurs de fonds. Pourtant, pour qu'Haïti puisse se construire dignement, la souveraineté nationale est l'enjeu fondamental qui implique une annulation totale et inconditionnelle de la dette externe (CATDM, 2010).

### **3.2 Mécanismes de l'aide publique au développement**

Indépendamment de la dette, il est à craindre que l'aide publique au développement (APD) à la suite du séisme, prenne la même forme que celle qui a accompagné l'après-cyclone Jeanne en 2004, soit des promesses non tenues ou des fonds destinés à enrichir des compagnies étrangères (CATDM, 2010). Depuis plusieurs décennies, une très grande partie du budget de l'État repose sur l'APD, ce qui entraîne des déficits budgétaires

importants (GRAP, 2003). Bien que l'aide internationale ait considérablement fluctué depuis les sommets atteints en 1995 (environ 25 % du PIB), elle demeurerait encore solide en 2008 comparée à plusieurs autres PED de l'Amérique latine et des Caraïbes (voir tableau 3.1). Avec une moyenne avoisinant 44 \$ par habitant en 1990, Haïti recevait alors presque 4,5 fois la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes et environ 2,5 fois celle des PMA (GRAP, 2003). Selon le document du CCI, la baisse d'ADP illustrée après la période 1995 aurait été causée par la crise politique de 1997 (République d'Haïti, 2004).

Tableau 3.1. Aide publique au développement (en % du PIB) de 1990 à 2008. Compilation selon les données de CEPALC, 2010a, p.17.

Pays	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Haïti	5,9	24,7	5,4	4,7	4,5	7,1	6,5	10,1	11,7	11,5	13,1
République dominicaine	1,5	0,8	0,2	0,4	0,6	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
Équateur	1,7	1,2	1	0,9	0,9	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
Guatemala	2,7	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1	0,9	1,0	1,6	1,3	1,4

De ces sommes d'aides financières accordées à Haïti, quel pourcentage va réellement aux populations pauvres dans le besoin? Quelle est son efficacité pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie? Si ces chiffres gonflés incluent plusieurs dépenses « à côté », dont les salaires, les déplacements et les frais de subsistance des représentants occidentaux faisant des missions à l'étranger, il serait désolant de constater la portion du budget se rendant directement sur le terrain, destinée aux communautés dans le besoin. Existe-t-il des statistiques sur les dépenses de l'APD qui ne contribuent pas à la lutte contre la pauvreté ni à l'amélioration du bien-être des populations sur le terrain? Selon *Action Aid International*, les deux tiers des flux d'APD fournis en 2003 représentaient une « aide fantôme » caractérisée comme suit : 20 % d'investissement est alloué à des projets de coopération technique inefficaces dont les prix profitent essentiellement aux consultants des pays donateurs; 14 % est fourni aux mesures de remboursement de la dette; l'APD se trouve gonflée par des coûts de transaction excessifs liés aux frais administratifs et de coordination de l'aide; et une part croissante de l'APD enregistre les frais d'accueil des requérants d'asile dans les pays industrialisés (Carbonnier, 2010).

Somme toute, l'aide internationale est-elle positive en Haïti? Y-aurait-il d'autres mécanismes de croissance économique et de réduction de la pauvreté plus efficaces que ceux en place? Selon plusieurs experts, l'aide internationale pourrait améliorer le sort des

haïtiens si elle était utilisée à bon escient. En effet, les fonds doivent être distribués de la bonne façon pour diminuer l'écart entre les riches et les pauvres et ne doivent aucunement servir à enrichir encore plus les riches du pays et donc à augmenter l'écart déjà si important entre les classes sociales. De plus, l'aide doit s'adapter au contexte politique, économique et social instable, en plus de composer avec l'alternance de succès et d'échecs (GRAP, 2003). À titre d'exemple d'échecs récents, mentionnons le processus de reconstruction désordonnée et la tournure des élections de novembre 2010. L'aide internationale en Haïti constitue sans aucun doute le moteur de développement national le plus important. Toutefois, les projets de développement font graduellement place aux projets d'assistance humanitaire, contribuant à augmenter encore plus la dépendance du pays face à l'extérieur (*ib.*). L'aide internationale en Haïti est controversée, entre autres en raison du nombre élevé d'intervenants et du manque d'organisation de ces derniers, et ce, malgré l'existence depuis 2005 de la *Déclaration de Paris* sur l'efficacité de l'aide. Cette *Déclaration* de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) comprend le principe d'« harmonisation », se caractérisant comme suit : « *Les pays donateurs se concertent, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter que leurs efforts ne fassent double emploi* » (OCDE, 2005). Chose certaine, le pays ne pourra pas se relever sans un appui extérieur orchestré de façon exemplaire.

### **3.3 Bilan des principaux acteurs de l'aide internationale**

Pour combler le manque d'investissement du gouvernement, les ententes multilatérales, bilatérales et les investissements directs jouent un rôle clé dans le développement du pays. Les relations entre les différents acteurs sont généralement coordonnées par des organisations étrangères permettant le développement de projets à petites, moyennes ou grandes échelles. Un bilan de ces principaux acteurs a été représenté à la figure 3.1. Cet organigramme permet de comprendre l'interaction et les liens entre les principaux intervenants de l'aide internationale en plus de mettre en perspective le cycle normal de financement et de mise en œuvre d'un projet ou d'un programme.

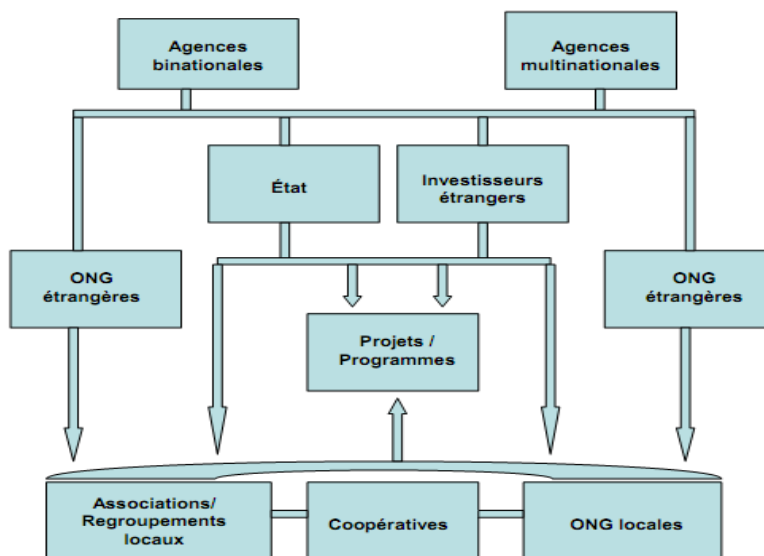


Figure 3.1 Organigramme des principaux acteurs de l'aide internationale

Les principaux acteurs et créanciers impliqués dans les initiatives de développement sont les agences multilatérales et bilatérales, représentés en haut de la figure. Généralement, on entend par bailleurs de fonds multilatéraux, les banques internationales ou régionales de développement (exemples : FMI, BM et BID) ainsi que les diverses branches des Nations Unies (exemples: PNUD et PNUE). La coopération internationale bilatérale fait référence aux agences de coopération des pays de l'OCDE en fonction de leurs ambassades respectives (exemples : l'ACDI). Les ONG étrangères en provenance des pays développés sont des intermédiaires aux agences bilatérales ou multilatérales de développement, qui appuient les PED dans des projets locaux. Tel que le démontre la figure, l'État et les investisseurs étrangers peuvent eux-mêmes réaliser des programmes ou des projets, mais ont tout de même été mis en lien avec les ONG étrangères et les institutions locales, compte tenu de leur collaboration qui est dans plusieurs cas conjointe. Les exécuteurs de projets locaux se retrouvent à la base de l'organigramme et sont représentés par des ONG, coopératives, associations locales ou regroupements de citoyens de toutes sortes. Chaque acteur soutient une mission particulière ou un ensemble d'axes d'intervention prioritaires, qui ne sont malheureusement pas toujours en concordance avec les priorités nationales ou les actions des autres acteurs clés de développement (GRAP, 2003). Ces acteurs seront décrits de façon plus détaillée dans les sous-sections suivantes, en mentionnant des chiffres évocateurs pour Haïti.

### 3.3.1 Bailleurs de fonds multilatéraux

Les institutions financières internationales contribuent-elles vraiment à sortir les pays pauvres de la misère et de la pauvreté telle que leur mission le précise, ou augmentent-elles encore plus leur dépendance des PED vers l'extérieur, diminuant ainsi les capacités propres des pays à s'auto développer? Compte tenu de leur responsabilité pour la dette d'Haïti et des politiques PAS qui ont fait régresser le potentiel agricole du pays en plus d'augmenter la pauvreté et la malnutrition, il serait juste de croire que les aides financières n'apportent pas nécessairement de solutions valables aux problèmes locaux. Le FMI et la BM sont deux institutions financières importantes de l'ONU qui conditionnent en majeure partie l'obtention de prêts ou la mise en place de réformes économiques (FMI, 2011). Pour sa part, la BM regroupe cinq institutions faisant partie du Groupe de la Banque mondiale, dont l'IDA, qui cible ses efforts sur les pays les plus pauvres et les moins développés en leur accordant des dons et des crédits sans intérêt pour la mise en œuvre de programmes ou de projets (BM, 2009). Depuis 2005, Haïti bénéficie du soutien de l'IDA dans la gestion et prévention des catastrophes naturelles, mais la mission s'est avérée ardue en raison des multiples catastrophes naturelles des dernières années. En 2007, l'agence a également démarré un programme de quatre ans sur la problématique de l'eau et de l'assainissement en régions rurales (BM, 2010b).

En tant que troisième institution financière multilatérale, la BID est la principale source de financement en Amérique latine et la plus importante institution multilatérale investissant en Haïti (BID, 2011b). En 2008, au second rang après l'Union européenne (UE), elle comptait pour environ 30 % de l'aide multilatérale totale accordée à Haïti (CEPALC, 2009a). En plus de prêts, la BID fournit des dons et de l'assistance technique, et l'un de ses objectifs principaux est de promouvoir un développement durable et respectueux de l'environnement (BID, 2011b). Avant le séisme, la BID comptait plusieurs projets à vocation environnementale (projets en eau potable et assainissement, énergie, aménagement de bassin versant, gestion des catastrophes naturelles et agriculture durable) (*ib.*). Durant la période 2009-2012, la BID et l'Espagne se sont d'ailleurs engagés à déboursier la somme de 39 millions de dollars pour renforcer des projets d'appui à l'agriculture, d'eau et d'assainissement (Alter-Presse, 2009a). Il serait juste de croire

qu'avec les nouvelles priorités soulevées à la suite du séisme, les actions de l'institution financière dans ces secteurs d'intervention soient compromises.

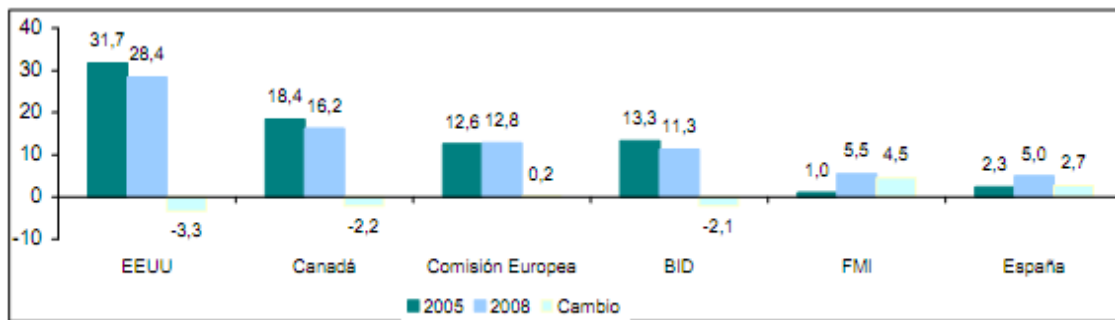
Outre les institutions financières, l'UE agit en tant que financier très important en Haïti. En 2007, l'UE comptait pour près de 40 % de l'aide multilatérale totale fournie (CEPALC, 2009a). Pour ce qui est des autres créanciers multilatéraux, les principales agences de l'ONU œuvrant dans les domaines de la réduction de la pauvreté (OMD 1) et de protection de l'environnement (OMD 7) en Haïti ont été regroupées dans un tableau à l'annexe 2.

### **3.3.2 Bailleurs de fonds bilatéraux**

Les bailleurs de fonds bilatéraux accordent aussi des prêts et des aides financières aux PED. Cependant, peut-on vraiment parler de dons lorsqu'on sait que cet argent servira en majeure partie au remboursement de la dette extérieure ou à l'application de projets de développement décidés selon les intérêts des créanciers internationaux? (CADTM, 2010). En 2008, l'aide bilatérale constituait 60 % de l'aide totale fournie à Haïti (CEPALC, 2009a). L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) sont les principaux bailleurs de fonds des activités de développement en Haïti. En 2007, Haïti a reçu, en recettes globales de l'aide internationale, 32 milliards de dollars, dont 12 milliards étaient attribués par le Canada à travers l'ACDI (PNUD Haïti, 2008). De 2006 à 2011, le Canada s'est engagé à investir plus de 555 millions de dollars en Haïti pour la mise en œuvre de projets (ACDI, 2011a). Pour sa part, USAID a annoncé en 2009 un projet de 126 millions de dollars destiné sur la gestion des bassins versants prioritaires (USAID, 2009).

Outre les États-Unis et le Canada, Haïti bénéficie également de l'aide bilatérale en provenance de l'Espagne et de la France (CEPALC, 2009a). L'aide bilatérale peut être composée de relations verticales entre les pays du Nord et ceux du Sud, ou de relations horizontales où un pays du Sud plus développé prend part au processus de développement d'un autre (Plan Nagua, 2011). À titre d'exemple de relations horizontales, le Chili a collaboré avec le Brésil et le Venezuela au redressement d'Haïti à la suite du tremblement de terre. La République dominicaine a également appuyé son voisin par le service de soins aux blessés et l'acheminement d'eau et d'aliments de base aux sinistrés (Courrier international, 2010b).

La figure 3.2 représente les principaux bailleurs de fonds responsables de l'aide accordée à Haïti pour la période 2005 à 2008. On y dénote que les États-Unis et le Canada représentent les deux acteurs bilatéraux les plus importants, alors que la Commission européenne et la BID sont représentées comme étant les acteurs multilatéraux responsables de la plus grande part de l'aide. Il serait intéressant de comparer ces données avec les données récentes après le séisme, mais il semblerait que ces dernières ne soient pas encore disponibles publiquement.



Fuente: SEGIB a partir de CAD (OCDE)

Figure 3.2 Principaux acteurs de l'aide internationale de 2005 à 2008. Tiré de CEPALC, 2009a, p. 4.

### 3.3.3 Organisations non gouvernementales étrangères

Comme mentionné précédemment, Haïti, comme plusieurs PED, est envahi par de nombreuses ONG internationales. Il est en fait pratiquement impossible de répertorier le nombre exact d'ONG opérant en Haïti, en dépit du cadre légal visant le contrôle des activités de ces institutions (PNUE et MDE, 2010). Certains stipulent même que le pays se serait transformé au fil des ans en une République d'ONG. Quels seraient les facteurs à la source de cette prépondérance d'ONG? Sur la scène internationale, l'État haïtien est reconnu comme étant non fonctionnel pour favoriser le développement des collectivités. Devant les faiblesses de l'État à organiser les structures locales et face à l'impasse politique qui persiste, des organisations étrangères ont adopté différentes stratégies et priorités d'intervention. La plupart d'entre elles travaillent directement avec les populations locales et tentent de combler les vides juridiques, administratifs et organisationnels laissés par l'État à l'échelle des collectivités (GRAP, 2003). Ces ONG font-elles leur travail en centrant leurs objectifs sur les besoins des populations locales ou en fonction de leur

propre mission et objectifs occidentaux, parfois mal adaptés au contexte local? Est-ce absurde de croire qu'une planification globale et un contrôle national opérant des actions des ONG seraient possibles pour Haïti?

En Haïti, les ONG sont sous la supervision du ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et sont principalement soutenues par les organismes d'aide multilatérale et bilatérale, tels que la BID, USAID, l'ACDI et l'UE (Saade, 2005). Dans cette catégorie d'acteurs, on retrouve également les institutions humanitaires comme Vision Mondiale, la Croix-Rouge et Médecins Sans Frontières. Les agences ont des visions, des objectifs et des agendas différents en regard à l'aide au développement et leurs projets s'adressent à une variété de communautés et de problématiques locales. Toutes ces institutions sont dotées de bonnes volontés en matière d'intervention, mais ont souvent de la difficulté à obtenir des résultats significatifs, bénéfiques et à long terme pour les populations locales (GRAP, 2003). Au Canada, les ONG œuvrant dans le domaine de la solidarité et du développement international doivent se soumettre aux exigences et aux lignes directrices de l'ACDI en matière d'intervention locale. L'ACDI détient une politique particulière de développement durable et oriente ses actions selon un ensemble de priorités fondamentales. Les thèmes prioritaires de l'ACDI en 2010 sont d'accroître la sécurité alimentaire, d'assurer l'avenir des enfants et des jeunes et de favoriser une croissance économique durable (ACDI, 2011a). Les trois thèmes transversaux que l'ACDI intègre à tous ses programmes, projets et politiques sont la viabilité de l'environnement, l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance (*ib.*). Ces thèmes transversaux favorisent aussi la réalisation des OMD.

### **3.3.4 Investisseurs étrangers**

Même si les investissements étrangers profitent parfois davantage aux compagnies privées extérieures qu'aux habitants locaux, Haïti profite aussi de l'aide directe à l'étranger relativement aux investissements des firmes multinationales. Ces dernières génèrent certaines activités économiques dans le pays (tourisme, infrastructures, constructions, etc.), qui peuvent être bénéfiques pour les populations locales. D'après le PNUD, les investissements directs étrangers (IDE) jouent un rôle certes positif dans le processus de développement et dans la lutte contre la pauvreté. Comme mentionné au chapitre 2, pour

pouvoir attirer les IDE, le pays doit toutefois avoir un environnement politique et socio-économique stable et sécuritaire (PNUD Haïti, 2009). Pour cette raison, la mauvaise gouvernance était l'une des principales raisons des faibles IDE en Haïti au début du millénaire. Le contexte haïtien instable compromet l'espoir de développement, en plus de favoriser la fuite de cerveaux et de capitaux vers les pays plus développés. Lors de l'arrivée de René Prével au pouvoir en 2006, une augmentation considérable de l'IDE aurait été notée, qui se traduirait par un meilleur système politique. Le contexte sociopolitique d'après séisme semble par contre avoir hypothéqué l'avenir des IDE, du moins pour la période 2010-2012, afin de laisser le temps au pays de se redresser.

### **3.3.5 Diaspora haïtienne**

Quoique sous-estimés, les transferts d'argent de la diaspora haïtienne, comptant pour 20 % de la population totale, sont une source importante de devises dans l'économie haïtienne (Albertini, 2009). Elle est d'ailleurs en hausse continue depuis plus d'une décennie. Entre 1995 et 2005, elle est passée de 150 millions \$ US à 1 milliard \$ US (PNUD Haïti, 2009) et elle a atteint la valeur de 1,8 milliard de \$ US pour l'année 2008, doublant ainsi le budget national (Alter-Press, 2009b). Du côté canadien, l'ensemble des transferts provenant de la diaspora montréalaise représente environ un flux de 240 millions de dollars chaque année (Cyberpresse, 2009). Selon le PNUD, l'aide de la diaspora ne fournit pas le cadre adéquat pour être valorisée et ne peut pas être mise au service du développement durable, défini par plusieurs organismes internationaux (PNUD Haïti, 2009). Toutefois, même si ce type d'aide ne peut pas être budgétisé en soi, il peut être considéré comme de l'oxygène permettant à plusieurs foyers haïtiens de respirer.

### **3.3.6 Exécutants de projets locaux**

Il existe plusieurs regroupements et associations locales en Haïti. La société civile semble organisée, mais de fait, il y a beaucoup d'organisations fantômes sans structure officielle. Celles-ci existent de façon instrumentale, c'est-à-dire qu'elles se forment au gré des besoins, particulièrement lorsque les agences de développement exigent une certaine participation de la part des populations bénéficiaires. Ces regroupements ne démontrent souvent pas de véritable cohésion puisque le sentiment d'appartenance entre les individus d'un même groupe a été en quelque sorte perdu en Haïti. En contexte d'aide

internationale, la faiblesse de la société civile organisée empêche des résultats efficaces aux projets des agences de développement (GRAP, 2003). Malgré cette situation, est-ce que les Haïtiens pourraient potentiellement prendre leur destinée en main une fois que les projets étrangers sont clos? Dans le long terme, lorsque les agences externes de développement quittent la communauté ou termine un projet, il n'y a pas de continuité efficace faite de la part de la population locale. La population n'a souvent pas les moyens (matériels, financiers et humains), ni la possibilité de se structurer afin de prendre en charge ses problématiques et ainsi bénéficier de l'aide des agences de développement. Les institutions locales deviennent donc très majoritairement inopérantes après le départ de l'agence de développement. Désolément, cette situation crée beaucoup de déception et contribue à faire diminuer l'espoir collectif (*ib.*).

### **3.4 La place qu'occupe l'environnement dans les projets**

Dans leur volonté de trouver des solutions aux problèmes de pauvreté, les populations des pays en développement, tout comme les organisations qui les accompagnent dans leur développement, doivent prendre en considération les enjeux environnementaux. Étant donné la dégradation importante de l'environnement en Haïti, un programme de développement local pourrait difficilement ne pas tenir compte de cette problématique (GRAP, 2003). Les premières interventions organisées sous forme de projets visant la conservation des sols en Haïti remontent à plus de 50 ans, avec les actions mises en place dans le cadre d'un projet de l'UNESCO (CEPALC, 2009b). Les agences de développement d'aujourd'hui ont, pour la plupart, des préoccupations environnementales dans les projets qu'ils appuient, mais ceux-ci se heurtent la plupart du temps à la façon de rendre celles-ci opérationnelles (GRAP, 2003). Les documents d'élaboration de projets incluent dans plusieurs cas une portion sur le respect de l'environnement ou les mesures de mitigations à apporter, mais ces dernières sont souvent peu appliquées sur le terrain. De plus, malgré de très bonnes intentions de départ, certains projets ont occasionné des conséquences plus néfastes que positives pour l'environnement. Ainsi, un projet de l'Université de Moncton a réalisé des activités de reboisement qui ont eu pour effet de contribuer à un nouveau déséquilibre de l'écosystème haïtien (*ib.*). De là l'importance d'effectuer des études d'impacts environnementaux avant la mise en œuvre des projets et d'inclure la population locale dans le processus décisionnel. Au niveau de l'APD

spécifiquement pour le secteur de l'environnement en Haïti (voir figure 3.3), on dénote une baisse importante de l'aide pendant la période de 1990 à 2005. Le taux enregistré en 2005 est en fait à son plus bas pour cette période, soit 122 millions \$ US (PNUD Haïti, 2009).

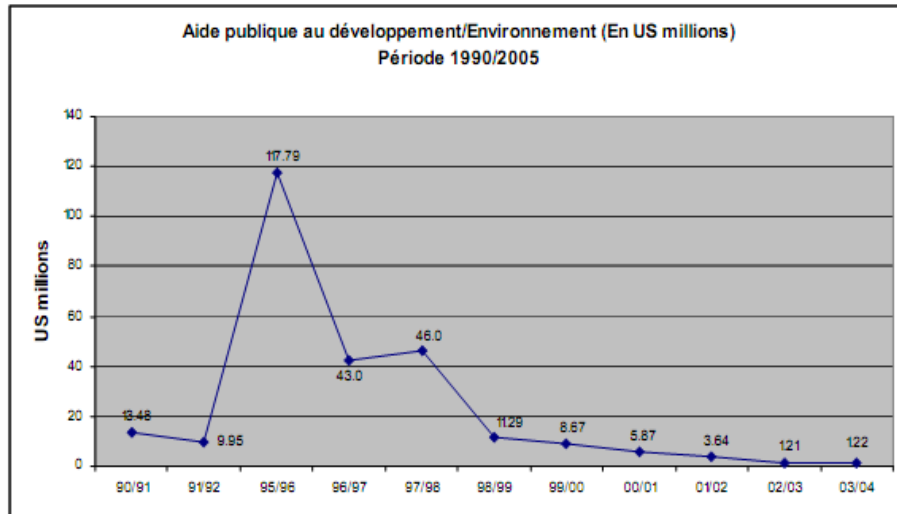


Figure 3.3 Aide publique au développement pour le secteur de l'environnement. Tiré de PNUD Haïti, 2009, p.26.

L'ACDI mentionne que l'environnement est un secteur transversal qui doit recevoir un appui ferme des bailleurs de fonds. De plus, l'agence croit que les projets de nature environnementale sont des incitatifs de mobilisation des populations et peuvent très bien s'inscrire dans des stratégies de renforcement de la gouvernance locale (GRAP, 2003). Dans un souci de respecter la politique de l'ACDI en matière d'environnement, les projets de la coopération canadienne financés par l'agence doivent intégrer la composante environnementale dès la conception des projets. En fait, l'ACDI intègre les considérations en matière de développement durable à toutes les étapes du cycle de gestion de projets. Tel que le mentionne l'agence :

*« Toute modification apportée à l'environnement physique ou social peut influencer sur les efforts en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement économique durable, de la satisfaction des besoins humains fondamentaux, de la bonne gouvernance et de l'amélioration des services d'infrastructure » (ACDI, 2007a).*

Dans le cadre de la planification au développement, l'ACDI utilise l'évaluation environnementale pour prévoir les impacts, prévenir les effets négatifs et optimiser les bienfaits sur l'environnement. Le processus d'évaluation environnementale permet de

s'assurer que les besoins de tous les groupes concernés ont été pris en compte et que leurs conditions de vie s'en trouvent améliorées. Les projets réalisés à l'extérieur du Canada qui bénéficient de l'appui financier du gouvernement du Canada sont également soumis à la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* (LCÉE) (ACDI, 2011b).

L'ACDI finance présentement un projet de développement local dans les communes de Marmelade et de Plaisance, qui intègre une forte composante en aménagement du territoire allant dans le même sens que les recommandations du GRAHN (CEPALC, 2009b). Plus spécifiquement, le Centre d'études en coopération internationale (CECI) et Oxfam Québec sont deux ONG d'importance considérable au Québec qui intègrent l'environnement dans leurs projets de sécurité alimentaire ou de protection et réhabilitation des bassins versants en Haïti. Est-ce que les actions de ces ONG en Haïti réussissent réellement à créer un développement dit durable, bénéfique à long terme pour les populations dans le besoin? Ou est-ce que les actions ponctuelles et localisées de ces organisations ne contribuent pas de façon significative aux problématiques internes si ancrées en Haïti? Selon l'étude du GRAP, les politiques environnementales telles que définies par l'ACDI n'ont pas donné de résultats significatifs en terme de développement environnemental durable. Le groupe mentionne que même si les projets de l'ACDI tentent de réaliser des actions concrètes, il semble dans les faits qu'aucun de ces projets financés par la coopération canadienne ne soit parvenu à assurer la durabilité des résultats enregistrés quant aux impacts sur l'environnement. L'intention des intervenants en matière d'environnement est dans la plupart des cas exemplaire, mais la mise en œuvre de ces bonnes intentions est une tout autre réalité. Un certain niveau d'improvisation aurait en fait été noté dans les actions liées à l'environnement en Haïti (GRAP, 2003).

Outre les actions de l'ACDI, l'environnement et l'aménagement des bassins versants sont devenus des domaines d'intervention privilégiés d'agences bilatérales ou multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence allemande de développement international (GTZ), la BID et USAID. L'ACDI, la GTZ et des agences des Nations-Unies (PNUD et FAO) sont d'ailleurs partenaires dans un projet binational de réhabilitation du bassin versant du fleuve Artibonite. Le financement prévu est de 10 millions \$ US, étalé une période de sept ans. La figure 3.4 illustre de façon sommaire les principaux intervenants multilatéraux et bilatéraux œuvrant actuellement

dans le domaine hydrique et d'aménagement de bassins versants en Haïti (CEPALC, 2009b). Cette représentation a été produite par le Centre national haïtien d'information géospatiale.

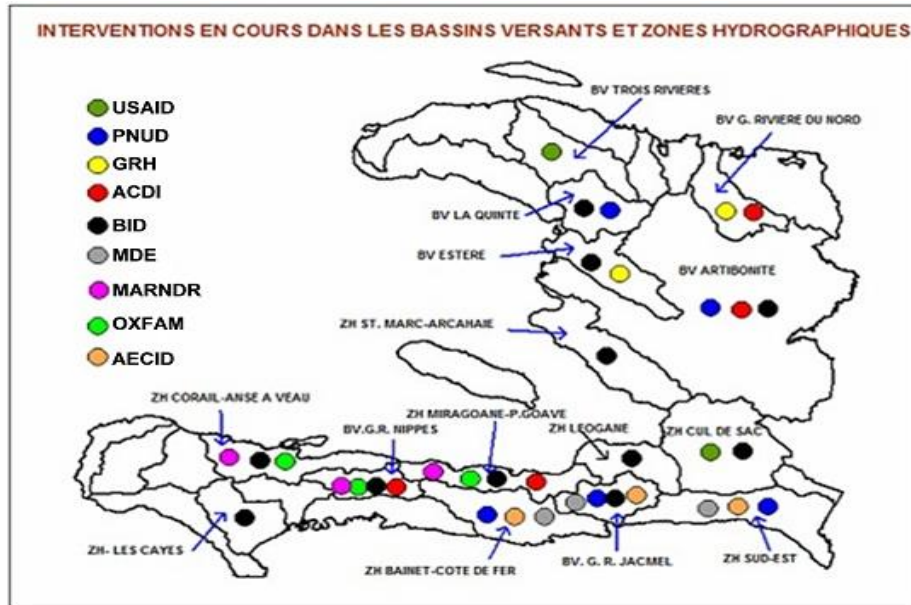


Figure 3.4 Principaux intervenants en aménagement de bassins versants. Tiré de CEPALC, 2009b, p.52.

Il existe également des organisations citoyennes haïtiennes pour la protection de l'environnement et du développement. La participation de la société civile haïtienne à la gouvernance environnementale a commencé après la chute de la dictature de Duvalier et la Fédération des Amis de la Nature est l'une des premières organisations citoyennes qui ont été créées à l'époque. Ces organisations interviennent notamment dans l'éducation environnementale, dans la recherche sur la protection des milieux naturels et le développement communautaire. Leurs actions sont toutefois limitées, faute de ressources et de structuration (PNUE et MDE, 2010).

### 3.4.1 Importance et défi d'inclure l'environnement dans les projets

L'interaction entre l'environnement et le développement est très élevée et devrait être rapidement comprise par les autorités locales et tous les acteurs de la société civile. Dans plusieurs PED, des barrières institutionnelles, intellectuelles ou financières limitent l'intégration efficace de l'environnement dans les politiques sectorielles. De plus, les gouvernements ont peine à dédier les fonds suffisants pour protéger l'environnement faute

de restrictions budgétaires ou de besoins urgents à combler dans les domaines de l'extrême pauvreté, les catastrophes naturelles, la santé ou l'éducation (UNDG, 2010). Toutefois et tel que mentionné auparavant, ces besoins urgents sont intimement liés à la qualité environnementale des milieux et c'est pourquoi les États se doivent d'agir de façon globale et intégrée face à l'environnement.

Il est important d'adapter les principes du développement durable aux conditions particulières de chaque pays puisque des obstacles et des composantes internes peuvent influencer les résultats d'un tel développement. En Haïti, les obstacles qui peuvent empêcher le développement durable incluent le manque de coordination des législations et des mandats institutionnels, le faible niveau d'exécution des normes environnementales, la coordination inefficace entre politiques économiques, sociales et environnementales et le manque de ressources financières pour appliquer efficacement les principes du développement durable (PNUD Haïti, 2009). La participation de tous les acteurs nationaux est essentielle (institutions étatiques, communautés locales, associations, ONG, etc.), de même que la collaboration et le soutien des institutions internationales. Haïti fait face à trop de carences dans les domaines social, économique et politique pour agir à elle seule. L'aide internationale est au cœur même de son avenir incertain.

## **4 ANALYSE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE SELON LES ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce chapitre se concentrera sur l'analyse de trois projets existants de coopération internationale en Haïti. L'idée consiste, dans une perspective de développement durable et de mise en œuvre des OMD, à tirer des constats généraux sous forme d'avantages et de défis à relever.

### **4.1 Sélection des projets**

Une attention particulière fut portée au choix des trois études de cas qui déterminent la pertinence de la présente analyse. Cela dit, la recherche de projets de coopération internationale existants en Haïti a été faite en deux étapes. En premier lieu, une recherche générale sur Internet a été effectuée, en mettant une emphase particulière sur les projets en cours financés par l'ACDI et les projets situés au Nord ou au Nord-Est d'Haïti. Ce choix géographique a été priorisé compte tenu du fort taux d'émigrants que reçoivent ces zones depuis le séisme, mettant encore plus de pression sur les populations et les écosystèmes, et en raison des zones clés de biodiversité terrestre et marine présentes dans le secteur qui ont été mentionnées au premier chapitre.

Dans cette première recherche, plus d'une trentaine de projets mis en œuvre par les organisations bilatérales et multilatérales ont été repérés, ainsi que des initiatives faites par des organisations étrangères ou locales. Les gestionnaires des projets qui semblaient les plus pertinents ont été contactés, afin d'obtenir le plus d'information possible sur les actions de développement local. Lors de cette étape, certaines personnes ressources présentes au Forum d'affaires Québec-Haïti d'octobre 2010 ont aussi été contactées pour obtenir des conseils, des orientations ou des noms d'organismes clés.

Une limite importante dans cette délimitation préliminaire a été le manque d'accès aux données ou la complexité d'accès à ces dernières. En effet, les projets identifiés ont été nombreux compte tenu du nombre important d'acteurs et d'ONG œuvrant en Haïti, mais la plupart du temps, une seule fiche d'identification générale s'est avérée disponible, sans retour d'appel ou de courriel de la part des gestionnaires de projet pour obtenir plus d'information. Avec si peu de détails sur les projets, plusieurs ont donc dû être rejetés, malgré la pertinence des interventions ou la zone d'intervention des actions de

développement au niveau local. Cette limite s'est entre autres présentée due à la durée restreinte, ainsi qu'à la portée et au caractère de l'essai qui n'est pas conçu pour faire des visites sur le terrain et des collectes d'informations primaires élaborées. Une étude plus approfondie des projets étudiés dans le cadre de cet essai ainsi qu'une visite sur le terrain pour rencontrer les acteurs locaux et valider les interventions locales avec les gestionnaires de projets seraient optimales pour valider les résultats et la portée de la présente analyse et émettre de plus amples constats et recommandations.

La grille présentée en annexe 3 a été conçue afin de favoriser une sélection appropriée des études de cas repérées lors de la recherche préliminaire. Cette dernière est constituée de neuf critères associés à un pointage de 0 à 2 points. Parmi les projets sélectionnés lors de la première étape de triage, les trois ayant obtenu le plus grand nombre de points ont été retenus. De plus, les projets ayant obtenu un score de 10 points et moins ont automatiquement été rejetés, ainsi que ceux ayant franchi la période de clôture depuis plus de 2 ans ou ceux détenant de l'information trop limitée. À ce propos, deux projets d'Oxfam Québec sont ressortis de la sélection compte tenu de leurs objectifs, axes d'intervention et régions ciblées, mais la procédure d'accès aux données d'Oxfam par rapport au temps d'élaboration d'un essai, a malheureusement limité la possibilité de retenir cette institution québécoise dans l'analyse.

Le choix final s'est donc arrêté à un projet sur la sécurité alimentaire de l'Alliance agricole internationale (AAI), qui est un consortium de trois organisations : le Centre d'études et de coopération internationale (CECI), la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) et l'Union des Producteurs Agricoles - Développement international (UPA-DI) ; à un projet sur l'agriculture durable du Comité de Solidarité de Trois-Rivières (CSTR); et à un projet sur le commerce équitable de l'organisation Plan Nagua. Même si ces trois projets québécois ont des objectifs dans des domaines distincts, tous cherchent le même objectif général, soit d'améliorer les conditions de vie des populations par une gestion durable des ressources naturelles et par une approche centrée sur les besoins et les réalités des haïtiens. Il faut noter que l'environnement en soi n'est pas l'objectif principal des trois projets étudiés et que cela peut avoir un impact sur les résultats en lien avec cette sphère. Ces projets doivent toutefois tous inclure l'environnement et le développement durable dans leur approche respective, selon les

exigences de l'ACDI (ACDI, 2007a; ACDI, 2007b). Cela dit, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et la viabilité du développement sont-elles réellement efficaces dans le cadre d'action de la coopération internationale? Cette analyse cherche à évaluer de quelle façon les principes du développement durable sont pris en compte dans la réalité.

## **4.2 Caractérisation des projets**

Avant toute analyse, il est important de présenter le cadre dans lequel se tiennent les trois projets étudiés, pour ensuite comprendre leurs réussites et leurs difficultés. Pour faciliter la caractérisation des projets, la grille de sélection de projets présentés à l'annexe 3 peut être utilisée afin d'obtenir des informations clés sur chacune des interventions. Pour plus de détails, l'annexe suivante s'attarde sur les axes d'intervention, les acteurs, les objectifs, les solutions et les outils utilisés pour chacun des projets (voir annexe 4). Comme spécifiés à l'annexe 3, ces trois projets sont relativement de petite envergure avec un budget de moins de 5 000 000 \$ US et une durée d'intervention entre 2 et 6 ans. Les problématiques flagrantes ciblées en lien avec les projets sélectionnés sont la déforestation, l'érosion, la perte de fertilité des sols, la baisse de rendement des cultures affectant la souveraineté alimentaire, l'émigration rurale, la détérioration de l'environnement, la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et la pauvreté.

Les trois études de cas choisies interviennent directement ou indirectement dans les secteurs agricoles/agroforestiers et dans la gestion/réhabilitation de bassins versants. Les projets n'ont pas l'objectif d'intégrer les aspects de protection, de mise en valeur et de création d'aires protégées, ni la création de corridors biologiques permettant une continuité entre les fragments de forêts et les écosystèmes agricoles. À travers leur objectif de réduction de la pauvreté, ces projets améliorent plutôt, de façon indirecte, l'aspect agrobiodiversité en diversifiant les cultures et en améliorant les aspects érosifs et improductifs des sols (par exemples : gestion/réhabilitation de bassins versants, restauration de sols, plantation d'arbres fruitiers, etc.). Les trois études de cas ne sont pas représentatives des zones côtières ou marines puisqu'aucun projet actif n'a été repéré dans ces zones. Les projets touchent de près ou de loin à la sécurité alimentaire, à la pauvreté en milieu rural et à la prévention des risques naturels et climatologiques. Un seul projet reflète une certaine stratégie d'intervention binationale (coopération transfrontalière

entre Haïti et la République dominicaine) et aucun n'a pour objectif principal ou secondaire la gestion des déchets, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, les énergies renouvelables ou le développement du tourisme durable.

Tous les projets sont soumis aux critères de l'ACDI en matière d'intervention locale. Ils doivent donc remplir les conditions de la gestion axée sur les résultats (GAR), le cadre logique et le cadre de mesure du rendement (incluant des indicateurs de suivi à court, moyen et long terme). Ces indicateurs sont pertinents pour faire le suivi des différentes étapes du projet et pour évaluer les résultats de façon la plus précise et efficace possible. Ces trois outils de l'ACDI ont été conçus dans l'optique d'exercer un contrôle sur la portée des projets à travers tout son cycle et d'en assurer une bonne gestion (ACDI, 2007b).

### **4.3 Présentation de la grille analyse**

L'analyse constitue l'étape cruciale permettant de dégager des constats et des pistes de réflexion et la grille d'analyse s'avère être l'outil permettant de dégager ces informations clés sur les études de cas sélectionnés. Les 18 critères présentés dans la grille d'analyse au tableau 4.1 ont été inspirés des cibles des OMD 1 et 7 et des recommandations du PNUE Haïti faites à travers le document *Initiative régénération Haïti* sur les leçons apprises des projets environnementaux haïtiens (PNUE Haïti, 2010). Ces critères tiennent compte des sphères du développement durable et représentent les éléments jugés importants lorsqu'il est question d'évaluer un projet de coopération internationale en Haïti sur le plan de la viabilité sociale, économique et environnementale. L'aspect gouvernance a été intégré à la grille d'analyse puisqu'il fait aussi partie des composantes du développement durable. Les quatre sphères contiennent chacune entre quatre et cinq critères qui ont été pondérés en fonction de leur importance relative (voir l'échelle des pondérations sous le tableau 4.1 et l'annexe 5 pour la justification détaillée des critères et des pondérations).

Après avoir établi les pondérations pour chacun des critères, la grille a été complétée en attribuant dans un premier temps les cotes de prise en compte ou d'amélioration des critères pour chacun des projets. Ces cotes ont pu être établies majoritairement en fonction de la documentation interne disponible transmise par les trois ONG québécoises sur chacun des projets. Elles ont été complétées, soit par des informations provenant de

sites Internet sur les organisations québécoises, ou par de l'information primaire tirée d'entrevues ou d'échanges avec les gestionnaires de projets québécois ou haïtiens. Lorsque l'information était manquante, soit dans un cas pour la présente analyse (9<sup>e</sup> critère dans la grille), la case permettant d'attribuer les cotes a été laissée vide et le critère a été soustrait des totaux pour ne pas faire baisser les valeurs et les pondérations injustement. L'annexe 6 contient toute l'information nécessaire pour comprendre les symboles et les calculs faits à partir de la grille d'analyse.

Tableau 4.1 Analyse comparative des projets de coopération internationale en Haïti

Performance des projets de coopération internationale en Haïti												
Sphère	Critères	Pondération	Projet AAI			Projet CSTR			Projet Plan Nagua			
			Cote (Ca)	Va	Vam	Cote (Ca)	Va	Vam	Cote (Ca)	Va	Vam	
Environnementale	1. Gestion de la biodiversité	3	3	9	9	3	9	9	1	3	9	
	2. Évaluation environnementale	2	3	6	6	2	4	6	0	0	6	
	3. Communication et sensibilisation environnementale	1	3	3	3	3	3	3	1	1	3	
	4. Eau potable et assainissement	2	0	0	6	1	1	6	0	0	6	
	Sous-total	8	9	18	24	8	17	24	2	4	24	
	Performance (%)			<b>75 %</b>				<b>70,83 %</b>				<b>16,66 %</b>
Sociale	5. Genre et équité sociale	2	3	6	6	3	6	6	3	6	6	
	6. Participation de la population locale	2	3	6	6	2	4	6	2	4	6	
	7. Renforcement des capacités	2	3	6	6	3	6	6	3	6	6	
	8. Santé humaine	2	2	4	6	2	4	6	1	2	6	
	Sous-total	8	11	22	24	10	20	24	9	18	24	
	Performance (%)			<b>91,66 %</b>				<b>83,33 %</b>				<b>75 %</b>
Économique	9. Création d'emplois	2	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	10. Renforcement de la viabilité économique	3	3	9	9	3	9	9	3	9	9	
	11. Sécurité et souveraineté alimentaire	3	3	9	9	3	9	9	2	6	9	
	12. Accès aux technologies	1	1	1	3	1	1	3	2	2	3	
	13. Accès aux marchés / crédits	1	1	1	3	2	2	3	3	3	3	
	Sous-total	8	8	20	24	9	21	24	10	20	24	
	Performance (%)			<b>83,33 %</b>				<b>87,5 %</b>				<b>83,33 %</b>
Gouvernance	14. Partenariat / concertation entre acteurs	2	3	6	6	3	6	6	3	6	6	
	15. Coordination avec le gouvernement	3	3	9	9	3	9	9	1	3	9	
	16. Envergure du projet	2	2	4	6	2	4	6	1	2	6	
	17. Accès à la terre / organisation territoriale	2	2	4	6	2	4	6	1	2	6	
	18. Répartition des rôles et responsabilités	1	3	3	3	2	2	3	2	2	3	
	Sous-total	10	13	26	30	12	25	30	8	15	30	
	Performance (%)			<b>86,66 %</b>				<b>83,33 %</b>				<b>50 %</b>
Total		41	86	102	40	83	102	29	57	102		
Performance globale (%)			<b>84,31 %</b>				<b>81,37 %</b>				<b>55,88 %</b>	

Échelle des pondérations			Cote de prise en compte / d'amélioration du critère			
Important 1	Très important 2	Essentiel 3	Nul ou négatif 0	Relativement bien 1	Bien 2	Très bien 3

### **4.3.1 Limite de l'étude**

Malgré une recherche d'objectivité la plus importante possible, certaines limites doivent être spécifiées. Premièrement, il est important de se rappeler que les trois projets de coopération internationale sont distincts dans leurs objectifs et, que pour cette raison, il peut être normal que certains critères ou que certaines sphères ne soient pas considérés de façon identique ou de façon optimale par tous les projets. L'analyse est basée sur un cadre de réflexion sur le développement durable qui peut être plus large que les objectifs spécifiques de chaque projet individuel. Il est donc normal que tous les aspects ne soient pas inclus dans tous les projets.

Deuxièmement, l'information utilisée dans l'analyse des projets provient majoritairement des rapports de projets disponibles et non d'une recherche d'analyse approfondie sur les différentes stratégies et façons de travailler sur le terrain. Cette analyse n'est donc pas exhaustive puisqu'elle s'est basée sur l'analyse des rapports destinés au bailleur de fonds et ne peut donc pas refléter complètement la réalité des activités sur le terrain. De plus, les gestionnaires de projets ont fourni de l'information et des pistes de réflexion selon leurs expériences personnelles, et non en fonction d'études objectives complètes. Il est à noter que de l'information exhaustive n'a pas pu être recueillie de la même façon pour tous les projets et qu'une recherche plus approfondie pourrait combler certains manques.

Finalement, lorsqu'il est question d'attribuer une cote, une certaine part de subjectivité existe, mais la description claire des critères d'analyse ainsi que de l'information détaillée sur les données qui ont permis d'attribuer les cotes augmentent la fiabilité des résultats obtenus. Dans la présente analyse, les tableaux de constats pour chacun des axes analysés (environnemental, social, économique et gouvernance), qui seront exposés dans la prochaine section, détiennent ce type d'information. Prendre note que plusieurs activités et résultats des projets ont été repoussés ou reconsidérés en raison de la crise de choléra et des nouvelles priorités et pressions nationales depuis le séisme.

### **4.4. Résultats de l'analyse**

Même si les projets sélectionnés agissent dans des secteurs distincts (souveraineté alimentaire, agriculture durable et commerce équitable), des constats intéressants par rapport à la grille d'analyse peuvent être émis sur chacun d'eux. Il est important de

rappeler que cet essai cible les conditions qui permettent d'obtenir un développement durable, tout en réduisant la pauvreté et la pression sur l'environnement. Il est impossible de déterminer et d'affirmer lequel des trois projets est meilleur afin d'atteindre le but visé, car aucune stratégie n'est parfaite; elles possèdent toutes leurs avantages et leurs inconvénients. Par contre, il est possible de constater lesquelles des interventions tiennent plus en compte que d'autres de certaines sphères ou de certains critères de la grille.

D'une part, le projet de l'AAI et celui du CSTR s'avèrent similaires quant à performance globale pour chacune des quatre sphères du développement durable, mais le projet CASAH est légèrement plus performant puisqu'il affiche un score global de 84,31 %, en comparaison au score global de 81,37 % du CSTR. D'autre part, le projet de Plan Nagua démontre une faible performance globale (55,88 %), particulièrement quant à l'aspect environnemental (16,66 %) et de gouvernance (50 %). Cette faible performance environnementale est possiblement due à l'axe d'intervention du projet (commercialisation) qui, comparé aux deux autres projets, comporte moins la composante environnementale. Ceci ne veut toutefois pas dire que l'intervention est nocive pour l'environnement, mais cet aspect n'est pas la priorité. Il faut bien sûr se rappeler que le respect de l'environnement est un axe transversal de toutes les interventions de l'ACDI, ce qui implique un respect de l'environnement et une analyse environnementale afin d'éviter les impacts nocifs sur le milieu naturel. Ceci ne signifie pas par contre que tous les projets doivent avoir des activités dirigées spécifiquement vers l'amélioration des conditions locales en environnement.

Il ne faut pas oublier que les projets étrangers sont financés par des bailleurs de fonds, et qu'ils agissent en fonction des priorités de ces deniers et de celles établies par les institutions locales partenaires. Les organisations locales peuvent également effectuer des activités et des interventions de manière autonome, ou avec l'appui d'autres bailleurs de fonds et agences de développement au niveau local ou international. Les secteurs public et privé peuvent d'ailleurs être des acteurs importants qui aident à compléter les interventions des ONG étrangères et à coordonner les approches et les priorités d'intervention. Par exemple, même si les trois projets étudiés n'incluent pratiquement pas l'aspect « eau potable et assainissement », il arrive que les institutions locales partenaires aient des projets à côté qui agissent en ce sens, ou qu'une intervention passée d'une

autre institution partenaire ait amélioré cet aspect. Dans ce cas précis, le secteur privé et les bailleurs de fonds multilatéraux provenant des agences de l'ONU comme la BM, le PNUD, l'OMS et UNICEF ont des projets ou des programmes en lien avec l'eau potable et l'assainissement.

Les tableaux qui suivent (4.2 à 4.5) se composent d'un aperçu sommaire des points forts et des points faibles de chacun des projets, ayant permis d'attribuer les cotes au tableau 4.1. Ces points sont présentés sous forme conjointe ou isolée pour chacune des sphères du développement durable, en fonction des données ressortant de la grille d'analyse présentée dans la section antérieure. Les données proviennent directement des documents produits par les intervenants québécois aux bailleurs de fonds, ou de l'information primaire collectée avec l'aide des gestionnaires de projets. Généralement, les risques mentionnés, qui se retrouvent du côté des points faibles, ont été discutés informellement avec les gestionnaires du projet ou sont ressortis des outils de l'ACDI à travers le cadre logique. Ces sources n'ont pas été incluses dans les tableaux, afin d'alléger la lecture et d'améliorer la visibilité, d'autant plus que les documents internes ne sont pas disponibles au grand public. Chaque tableau est suivi d'une courte discussion contenant des pistes de réflexion et des considérations importantes pour chacune des sphères.

#### 4.4.1 Constats et discussion sur la sphère environnementale

Tableau 4.2 Points forts et points faibles des projets du point de vue environnemental

Sphère environnementale		
Projets	Forces / Avantages	Faiblesses / Défis / Risques
AAI – Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plusieurs activités d'aménagement de bassins versants et de régénération/ conservation des sols, de l'eau et des ravines.</li> <li>-Évaluation environnementale complète pour chacun des sous-projets.</li> <li>-Suivis effectués par des experts en environnement.</li> <li>-Consultation de recherches / projets environnementaux (exemple : agriculture de montagne en Haïti) ayant démontré des résultats positifs.</li> <li>-Formations citoyennes dans le domaine environnemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'utilisation de fertilisants et pesticides (Némacide) peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement.</li> </ul>

CSTR – Agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composante environnementale au centre des activités du projet.</li> <li>-Éducation et sensibilisation citoyenne sur les pratiques agricoles écologiques.</li> <li>-Exploitation d'un pesticide naturel à base de cendres et d'orange amère.</li> <li>-Recherches académiques sur l'agriculture de montagne et le rendement durable.</li> <li>-Sensibilisation sur la problématique de la déforestation en Haïti dans les écoles québécoises (Projet « Un geste ici ; un arbre pour Haïti »).</li> <li>-Activités de compostage, reboisement et collecte de déchets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-De la sensibilisation sur l'assainissement et les déchets pourrait aller de pair avec les activités de collecte afin de favoriser la portée de l'action et les résultats à long terme.</li> <li>-Le pesticide « Malathion » utilisé dans le projet, quoique justifié par l'ONG pour sa performance et malgré son utilisation minimale, a été banni en France depuis 2008 (Cheminova, 2010).</li> </ul>
Plan Nagua – Commerce équitable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conservation de l'eau et du sol dans les zones des sources et de ravines.</li> <li>-Activités de pépinière de café, d'arbres fruitiers et greffage (diversification des parcelles).</li> <li>-Achat de panneaux solaires pour le séchage du café.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'environnement ne ressort pas comme étant une priorité dans le projet; il semble plutôt être pris en compte pour améliorer la production (ceci est toutefois en lien avec l'objectif principal du projet).</li> <li>- Aucune évaluation environnementale complète n'a été effectuée afin de limiter les impacts négatifs du projet sur l'environnement.</li> <li>-Mention non spécifique des pesticides / produits chimiques utilisés par les paysans (sauf insecticide « Tricel » pour traitement des plantules).</li> </ul> <p>Défi à relever : la région de Baptiste se caractérise par son manque d'accès à l'eau potable (Chauveau et Le Nuz, 2006). Il serait donc important d'intégrer cette composante dans les projets futurs.</p>
Forces et faiblesses globales des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Activités de reboisement (agroforesterie) permettant la diversification de l'écosystème et la création d'habitats</li> <li>-Création de jardins modèles (AAI et CSTR) permettent d'encadrer les actions durables des agriculteurs</li> <li>-Régénération des composantes des agroécosystèmes (principalement en termes de cultures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aucun indicateur par rapport à la qualité de l'eau et au pourcentage de survie des espèces introduites</li> <li>-Besoin d'un contrôle serré de l'utilisation des pesticides et des autres produits chimiques (entre autres pour protéger la qualité de la ressource hydrique). L'utilisation de fumier est à conseiller</li> <li>-Les catastrophes naturelles (exemple : séisme de 2010) et les intempéries météorologiques ont pu compromettre les activités, les résultats et les réussites des projets.</li> <li>-Aucune activité sur les énergies alternatives complémentaires aux activités de reboisement (pouvant diminuer la pression sur la ressource ligneuse).</li> </ul>

Tel que mentionné auparavant, les projets de l'AAI et du CSTR ont plus ressorti dans l'analyse que le projet du Plan Nagua en ce qui concerne la sphère environnementale (75 % pour l'AAI, 70,83 % pour le CSTR et 16,66 % pour Plan Nagua). La relativement faible performance des projets peut s'expliquer entre autres par le fait qu'à part le projet du CSTR, aucun projet n'inclut l'aspect « eau potable et assainissement », qui ne semble pas être une priorité complémentaire aux interventions de coopération québécoise.

- Diversification des écosystèmes

Compte tenu de la nature des projets et la justification des activités, il semblerait que les activités de diversification de l'écosystème agricole par le reboisement (introduction de nouvelles plantules et arbres fruitiers) constitueraient une manière d'augmenter la production et le rendement des cultures et non une vision de restauration des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité haïtienne. Les indicateurs de suivi et de rendement énoncent le nombre d'arbres plantés, d'hectares reboisés ou régénérés et de semences et de plantules distribuées aux agriculteurs, sans indiquer le pourcentage de survie de ces plantules et nouvelles semences au fil du temps (à court, moyen et long terme).

- Pratique informelle de l'agriculture durable

Les bonnes pratiques agricoles (par exemples : activités de compostage, diversification de l'écosystème par l'introduction d'arbres fruitiers, maintien des savoirs locaux, culture de produits indigènes et agriculture biologique qui utilisent strictement les produits naturels), même si elles ne sont pas incluses spécifiquement dans les activités et les résultats des projets, peuvent être pratiquées de façon informelle et naturelle par les producteurs locaux qui n'ont généralement pas les moyens de se procurer des pesticides et des engrais coûteux. Ces petits producteurs ruraux n'ont souvent pas accès aux technologies et aux connaissances modernes en agroécologie, mais peuvent utiliser leurs moyens et leurs savoirs locaux pour agir en ce sens.

- Conservation des sols et de l'agrobiodiversité

Les interventions au niveau local doivent mettre l'emphase sur la conservation de l'agrobiodiversité afin d'éviter de tomber dans une pratique de l'agriculture non durable qui a des impacts nocifs sur les écosystèmes et les cycles naturels (par exemples : déforestation, perte d'habitats et diminution des biens et services qu'offrent les écosystèmes). En ce sens, les formations et les ateliers de sensibilisation aux agriculteurs peuvent améliorer cet aspect. De plus, les techniques de conservation des sols sont fondamentales afin d'éviter l'utilisation de produits chimiques ou la pratique du brûlis. Par les techniques de rotation des cultures, de création de terrasses et de systèmes de

ravines, la potentialité du sol est protégée ainsi que les risques multiples dus aux intempéries.

#### 4.4.2 Constats et discussion sur la sphère sociale

Tableau 4.3 Points forts et points faibles des projets du point de vue social

Sphère sociale		
Projets	Forces / Avantages	Faiblesses / Défis / Risques
AAI – Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Approche de gestion participative (intégration des populations locales) dans toutes les phases du projet.</li> <li>-Importance des savoir-faire locaux.</li> <li>-Nombre important de bénéficiaires ayant augmenté leurs capacités, compte tenu du nombre de communautés ciblées par le projet.</li> <li>-Mention du rôle important des femmes dans la commercialisation des fruits.</li> </ul>	
CSTR – Agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inclusion importante des jeunes et de nouveaux dans les formations, associations et activités.</li> <li>-Formation en gestion participative, gestion de projets, fonctionnement démocratique, <i>leadership</i> et animation.</li> <li>-Priorisation des cultures de café en regroupements associatifs.</li> </ul>	
Plan Nagua – Commerce équitable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Approche de gouvernance locale.</li> <li>-Formations multiples (par exemples : gestion de coopérative et outils de communication).</li> <li>-Création d'un centre informatique.</li> <li>-Approche de gestion participative.</li> <li>-Formation aux femmes en <i>leadership</i> et amélioration de leurs capacités de commercialisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'exclusion de certains individus au centre informatique (taux élevé de producteurs analphabètes).</li> <li>-Défi dans la zone du projet : mauvais services en soin de santé, empiré par l'état des voies de communication.</li> </ul>
Forces et faiblesses globales des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aspect genre priorisé (sensibilisation à la problématique d'égalité et inclusion des femmes dans les projets).</li> <li>-Amélioration des conditions de vie des populations locales.</li> <li>Plusieurs activités de renforcement des capacités locales.</li> <li>-Intégration de la population dans toutes les activités des projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utilisation de pesticides (danger pour la santé humaine s'il y a un manque de contrôle et de suivi).</li> <li>-Risque : la perte de motivation ou le manque de mobilisation des individus et des regroupements locaux peut compromettre la réussite des projets.</li> <li>-Défi global : difficulté d'obtenir des consensus (principalement dans l'étape de conception de projets).</li> </ul>

Même si les trois projets ont eu un score relativement élevé dans l'analyse quant à la sphère sociale (91,66 % pour l'AAI, 83,33 % pour le CSTR et 75 % pour Plan Nagua), certaines questions et considérations importantes doivent être soulevées.

- Égalité des genres

Dans tous les projets, on dénote que les femmes ont une place importante et que cette composante transversale de l'ACDI est globalement bien intégrée dans les projets. En effet, plusieurs formations adressées spécifiquement aux femmes et de nombreuses tentatives d'inclusion de ces dernières sont incluses dans les activités des projets. Toutefois, les femmes doivent non seulement participer aux processus décisionnels et aux activités du projet et des associations locales; il faut aussi s'assurer qu'elles ont également accès aux bénéfices. Pour évaluer les retombées complètes pour les femmes, il serait nécessaire d'inclure un indicateur de suivi allant en ce sens.

- Santé humaine

Même si les pratiques agricoles peuvent sembler durables, l'utilisation de produits chimiques est risquée, en particulier s'il y a un manque de contrôle et de suivi. Ainsi, il serait pertinent d'inclure un indicateur de contrôle serré, afin de suivre les quantités de produits toxiques utilisés par les producteurs. Ceci permettrait de protéger les risques sur la santé humaine. Cependant, il serait préférable d'adopter des pratiques exemplaires d'agroécologie, sans aucune utilisation de produits chimiques, synthétiques et toxiques, évitant ainsi les risques envers la santé humaine, en plus de préserver la qualité de l'environnement et d'améliorer les rendements.

- Renforcement de la vie communautaire

À travers les associations, coopératives et regroupements de paysans, les citoyens augmentent leur *empowerment* collectif. Ils se sentent acteurs de leur propre destinée, en plus de reprendre confiance en eux-mêmes et en leur communauté. Il est donc important de renforcer la vie communautaire, d'inclure les jeunes dans les projets et d'optimiser les connaissances et les savoir-faire locaux dans les processus décisionnels tout au long du cycle du projet.

- Priorisations des besoins

Même si une excellente intégration de la population et des communautés est effectuée lors de la conception de projet (identification des problèmes et des besoins et prise de décisions démocratique sous forme de consensus) et lors de la mise en œuvre de celui-ci (valorisation des expériences et savoir-faire locaux), il s'avère possible que l'ensemble d'interventions ne soit pas approprié à la communauté locale et qu'il en résulte un échec. Par exemple, même si la population locale s'est mise d'accord sur l'intervention ou sur l'ensemble d'interventions prioritaires (exemple : construire une usine de traitement final pour le café), il demeure possible que la nouvelle installation ou la stratégie soit inappropriée (exemple : les coûts d'entretien de l'usine sont plus élevés que les rendements obtenus). Ceci fait partie des risques du développement local.

#### 4.4.3 Constats et discussion sur la sphère économique

Tableau 4.4 Points forts et points faibles des projets du point de vue économique

Sphère économique		
Projets	Forces / Avantages	Faiblesses / Défis / Risques
AAI – Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'emplois à court terme clairement identifié avec les salaires associés.</li> <li>-Construction / aménagement de routes pour faciliter les déplacements et le transport des produits agricoles.</li> <li>-Crédits sous forme de main-d'œuvre gratuite et dons de semences et engrais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La portion commercialisation / accès aux crédits n'est pas incluse directement dans le projet. Ceci permettrait d'augmenter les revenus et indirectement la sécurité alimentaire.</li> </ul>
CSTR – Agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Intégration de l'aspect commercialisation (dont le commerce équitable du café).</li> <li>-Nouvelles techniques agricoles qui favorisent l'équilibre écologique et améliorent les rendements (augmentation de la production d'environ 25 %).</li> <li>-Exploitation du miel (produit alternatif et avantageux).</li> <li>-Possibilité d'emplois pour les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Importance du maintien et du suivi des nouvelles cultures et techniques agricoles.</li> <li>-Besoins d'ouverture de marché pour la filière café équitable et biologique.</li> </ul>
Plan Nagua – Commerce équitable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration de la production et compétitivité au niveau local, national et international.</li> <li>-Production d'un café gourmet de qualité, permettant d'accéder à plus de marchés (en dehors du marché local et binational avec la République dominicaine).</li> <li>-Accès à deux marchés internationaux de commerce équitable régularisé par <i>Fair Trade Labelling Organisation</i> (FLO) : marché <i>Équitable</i> en France et café gourmet au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Résistance face à la contrebande de café dominicain (90 % du café produit est vendu à faible prix en République dominicaine, peu importe la qualité).</li> <li>-Contraintes en lien avec commerce équitable : routes en mauvais état, coûts élevés d'exportation, absence d'usine de traitement final.</li> <li>-Contraintes avec la certification biologique : nécessité d'ouvrir le marché vers les exportations; le prix du café biologique ne compensent pas les travaux à effectuer et la</li> </ul>

	<p>Japon. Les prix sont de 2,60 \$ US et 3,50 \$ US la livre, augmentant les bénéfices des associations de 40 %.</p> <p>-Activités de régénération des cultures augmentant les revenus des producteurs de 20 %.</p>	<p>sensibilisation à faire aux producteurs.</p> <p>-Manque de financement dans les coopératives pour engager un comptable.</p>
Forces et faiblesses globales des projets	<p>-Amélioration de la viabilité économique à long terme.</p> <p>-Production de divers produits agricoles pour la consommation locale et la commercialisation.</p> <p>-Accès aux technologies (souvent sous forme d'intrants) et accompagnement technique.</p> <p>-Amélioration de la sécurité alimentaire en milieu pauvre rural.</p>	<p>-Risque par rapport à la compétition et aux coûts d'entretien des nouvelles installations.</p>

La sphère économique a été performante pour les trois projets, et particulièrement pour celui du CSTR avec un score global de 87,5 %. Comme mentionné auparavant, le critère « création d'emploi » a été soustrait de l'analyse compte tenu du manque d'information relatif à deux projets. Le renforcement de la viabilité économique et de la sécurité alimentaire constituent les forces des trois projets. À la lumière de l'analyse économique des études de cas, certaines questions et considérations doivent être mentionnées.

- L'agriculture comme outil de croissance économique durable

Le secteur agricole, malgré ses limitations, représente le moteur du développement économique de plusieurs PED. Bien que l'aspect économique soit important afin d'assurer la survie et le bien-être des populations, le développement économique et l'atteinte de la sécurité alimentaire doivent se faire dans le respect de l'environnement et des structures sociales locales. Les projets doivent donc opter pour un développement économique durable, déployant une vision à long terme accessible aux populations les plus démunies.

- Émigration rurale

Afin d'éviter le phénomène croissant d'émigration rurale et d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables pauvres, les interventions locales permettant de créer de nouveaux emplois et d'inclure les jeunes dans les activités du projet sont à prioriser. Les jeunes pourront ainsi devenir des acteurs de développement, au cœur même du processus de relance de leur pays, en plus d'avoir directement accès aux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Ils seront donc moins tentés de se rendre à

la ville pour trouver du travail ou s'adonner à des activités illégales. En plus du nombre d'emplois créés par les activités du projet et du pourcentage d'amélioration du rendement des cultures et des revenus des agriculteurs, il serait intéressant de recueillir des données sur l'émigration rurale (pourcentage de la population qui quitte la campagne pour se rendre à la ville) afin de voir si l'intervention améliore réellement cet aspect.

- Agriculture biologique et commerce équitable

L'agriculture biologique et le commerce équitable sont souvent cités comme des alternatives à la culture intensive et comme une façon d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs ruraux et les rendements de l'agriculture traditionnelle. Le développement de la filière des produits agricoles équitables et biologiques comporte certains obstacles, tel que démontré dans l'analyse du projet de Plan Nagua. D'abord, ce type d'agriculture doit être certifié par un tiers parti et puisque cette certification peut être coûteuse, cet aspect peut devenir un obstacle important pour les agriculteurs des PED dont les ressources financières sont souvent limitées. Les frais de certification varient selon la surface et le type de production, mais selon ECOCERT, un organisme certificateur d'agriculture biologique, les frais sont d'environ 400 euros par an (Cazali, 2008). En fonction des structures associatives en place, le revenu des paysans pour obtenir la certification peut être compromis.

En plus du coût élevé de la certification, il faut aussi considérer le coût des activités à entreprendre afin de mener à terme le changement chez les petits producteurs. Les avantages que présente la certification pour les petits paysans sont souvent minces puisque les produits biologiques sont destinés majoritairement à l'exportation sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord (FAO, 2007). En d'autres mots, cette filière est seulement valable pour les cultures de rentes qui sont exportées sur le marché extérieur. S'ouvrir au marché extérieur signifie une responsabilité à payer les coûts de transport des produits d'exportation qui sont souvent très élevés, particulièrement si les infrastructures routières sont défectueuses. Il faut aussi s'assurer que l'autosuffisance alimentaire n'est pas compromise. Idéalement, si on parle de la filière du café équitable, il faut prévoir l'emplacement d'une usine de traitement final du café et effectuer plusieurs activités de sensibilisation aux producteurs afin de garantir la qualité du produit et le

respect des normes. Dans une situation financière critique, il est possible que les priorités des associations locales soient orientées uniquement vers l'augmentation des revenus et l'amélioration de la compétitivité. Pour ces raisons, ces types d'agriculture et d'ouverture de marchés ne constituent pas nécessairement la meilleure alternative disponible pour les petits agriculteurs des PED. Cependant, dans certains cas, les partenaires étrangers, en collaboration avec les associations locales, peuvent aussi soutenir le développement de nouveaux marchés comme ceux du commerce équitable et de l'agriculture biologique qui peuvent permettre une amélioration considérable des revenus. Par exemple, le café du regroupement de coopératives UCOOCAB (projet de Plan Nagua) peut apporter 40 % de profit supplémentaire aux producteurs (incluant les coûts de la certification), comparé à un café non équitable (Nicolas, 2011).

#### 4.4.4 Constats et discussion sur la sphère gouvernance

Tableau 4.5 Points forts et points faibles des projets du point de vue de la gouvernance

Sphère gouvernance		
Projets	Forces / Avantages	Faiblesses / Défis / Risques
AAI – Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet étant le fruit d'une alliance (AAI) entre 3 institutions : Centre d'études et de coopération internationale (CECI), Société de coopération pour l développement international (SOCODEVI), Union des producteurs agricoles pour le développement international (UPA-DI).</li> <li>-Touche à 15 communes de 3 départements (nombre important de bénéficiaires).</li> <li>-Coordination avec MARNDR et cadrage avec les politiques et visions gouvernementales (par exemple : DSNCRP).</li> <li>-Échange et collaboration avec plusieurs acteurs haïtiens et étrangers agissant dans le domaine agricole (exemples : FAO, BID, BM, HELVETAS).</li> <li>-Prise en compte des acquis des autres projets dans la région (CECI ou autres).</li> <li>-Expérience du CECI en gouvernance locale.</li> <li>-Prise en compte du caractère complexe de la situation foncière dans l'étape de planification du projet (en priorisant les activités sur les propriétés paysannes).</li> <li>-Échange de bonnes pratiques entre agriculteurs des différents sous-projets.</li> <li>-Claire responsabilité des rôles par la signature formelle d'ententes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque d'un partage non équitable des retombées du projet entre les différentes sections communales en raison des rapports de force entre les institutions.</li> <li>-Risque de compétition et de conflits entre les différentes sections communales.</li> <li>-L'envergure du projet : multitude de sous-projets à grande échelle, mais durée d'intervention limitée (2 ans). Ceci découle toutefois de la responsabilité du bailleur de fonds et non de l'AAI.</li> </ul>

	-Implication des organisations locales dans l'élaboration des dossiers techniques / rapports.	
CSTR – Agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ateliers / rencontres avec MARNDR abordant l'importance du support gouvernemental.</li> <li>-Renforcement des échanges Sud-Sud par la collaboration entre 2 institutions haïtiennes partenaires du CSTR .</li> <li>-Stages internationaux (reboisement) avec des jeunes du secondaire.</li> <li>-IRATAM a participé à l'élaboration du DSNCRP (bonne compréhension du document stratégique national).</li> <li>-Volet recherche / action entre universités haïtiennes et québécoises qui permettent le partage de connaissances et l'accès à des données socio-économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-À la suite du séisme, les rencontres entre les collaborateurs locaux ont été annulées.</li> <li>-Importance de signer des ententes claires avec les collaborateurs, définissant les rôles et responsabilités de chacune des parties.</li> <li>-Pour ce qui est de l'envergure du projet : zone d'intervention à petite échelle, mais durée d'intervention prolongée (plus de 5 ans).</li> </ul>
Plan Nagua – Commerce équitable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collaboration entre l'ONG haïtienne ICEF-DA et l'ONG dominicaine FEDECARES (toutes deux travaillant dans la filière du café équitable).</li> <li>-Solidarité des liens d'ICEF-DA et d'UCOOCAB avec plusieurs regroupements locaux, dont RECONACO, COOPCAB, l'Institut National du Café d'Haïti et la Plate-forme nationale de producteurs de café.</li> <li>-Capacité d'échanges avec d'autres réseaux et fédération de producteurs de café, permettant de cibler de potentiels acheteurs.</li> <li>-Formation sur les outils et logiciels informatiques afin de faciliter les échanges, les communications et les capacités de gestions des coopératives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aspect transfrontalier (binational) n'est pas au cœur du projet de Plan Nagua, sauf pour une portion financée à travers le ministère des Relations Internationales (un projet binational d'Oxfam Québec a toutefois été effectué dans le passé).</li> <li>-Le centre informatique pourrait devenir un lieu non contrôlé servant à d'autres fins que celles en lien avec les objectifs d'UCOOCAB et d'ICEF-DA.</li> <li>-L'Institut National du Café d'Haïti (INCAH) représente la seule alliance et coordination définie avec le gouvernement en place.</li> <li>-Envergure du projet : petite échelle spatiale et budgétaire, mais la responsabilité du bailleur de fonds est en cause.</li> </ul>
Forces et faiblesses globales des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bons efforts de concertations et partenariats entre parties prenantes / ONG et institutions gouvernementales.</li> <li>-Élargissement des actions par des activités de sensibilisation et d'information à la population québécoise (par exemple : Journées québécoises de solidarité internationale).</li> <li>-Rôle d'accompagnement des populations vulnérables locales.</li> <li>-Renforcement des structures associatives existantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projets d'envergure relativement faible (durée et financement), mais responsabilité du bailleur de fonds.</li> <li>-L'aspect d'accès à la terre / organisation territoriale est fondamental et devrait faire partie intégrante de toutes les interventions de développement local (GRAHN, 2010). Il existe toutefois un risque dans l'identification de la situation foncière (de là l'importance de collaborer avec instances gouvernementales).</li> <li>-Difficulté : obtention d'un consensus lors de la l'identification de besoins et la prise de décision.</li> <li>-Le séisme a compromis certaines collaborations avec les partenaires locaux dont les ministères qui ont de nouvelles priorités d'intervention.</li> <li>-Risque quant au maintien du financement par les bailleurs de fonds.</li> <li>-Risques vis à vis l'instabilité sociopolitique et manque de transparence des acteurs / parties prenantes.</li> <li>-Le taux d'analphabétisme peut compromettre les capacités d'auto gestion au niveau local.</li> </ul>

La sphère gouvernance a été assez performante pour les projets de l'AAI et du CSTR (86,66 % et 83,33 % respectivement), comparativement au projet de Plan Nagua qui a moins bien performé (50 %). Il est important d'évoquer que ce sont les façons de faire des ONG québécoises qui ont été analysées, et non spécifiquement celles des partenaires locaux ou des autres institutions intervenant avec ce dernier. Par exemple, évaluer d'autres actions de développement à Baptiste (localisation du projet de Plan Nagua) avec le même partenaire local impliquerait des résultats différents. Voici maintenant les réflexions et considérations globales pour la sphère gouvernance qui traite principalement de la gestion de projet.

- Instabilité des financements

Même si l'institution étrangère détient de bonnes intentions quant à l'envergure du projet (en termes de durée et de coût), le bailleur de fonds (en l'occurrence l'ACDI) peut imposer des conditions spécifiques à ses institutions partenaires ou des coupures budgétaires qui ne peuvent pas être contrôlées ou prévues par ces dernières. Il serait ainsi intéressant pour les institutions locales partenaires d'avoir accès à une multitude de sources de financement afin d'assurer la pérennité de leurs projets. Les ONG étrangères peuvent aussi avoir accès à plusieurs fonds afin de mettre en œuvre le même projet de développement dans un pays donné (cofinancement). Ceci permet de limiter l'instabilité des financements en provenance des bailleurs de fonds.

- Réseaux de collaboration et synergies

La collaboration, le partage et concertation claire entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux représentent la clé du succès. Pour éviter le dédoublement d'intervention, le gaspillage des ressources et la répétition d'erreurs, la participation de tous ces acteurs et parties prenantes diminue considérablement les risques. De plus, les projets sous forme de coalition d'acteurs comme celui de l'AAI peuvent d'avérer très riche et pertinent, mais les coûts matériels et humains sont à considérer. En termes d'indicateur de suivi intéressant pour l'aspect collaboration, le nombre d'ententes signées entre les collaborateurs se démarque dans le projet de l'AAI (ententes entre l'AAI et les organisations communautaires de base qui exécutent et gèrent les sous-projets).

Dans le domaine de la coopération internationale, il est fondamental de collaborer avec les ministères et les autres institutions gouvernementales puisque ces institutions viennent de l'interne et peuvent guider les pratiques et appuyer le développement des projets à long terme. Il faut toutefois renforcer les capacités de gestion de ces organisations publiques afin d'assurer une certaine stabilité et d'éviter le gaspillage inutile de ressources humaines et financières. Depuis le séisme, il existe un certain contrôle par rapport aux projets de coopération internationale en Haïti puisque le Comité intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) est chargé de cette tâche. Même si beaucoup de controverse existe à ce sujet puisque ce comité ne provient pas de l'interne (du gouvernement haïtien), il s'avère tout de même fort important de régulariser les multiples interventions sur l'ensemble du territoire. Cette tentative de régulation des interventions de développement s'avère ambitieuse, mais réalisable pour ce qui est des actions de développement entreprises par les institutions étrangères relativement importantes en Haïti.

- L'approche par écosystème / l'approche multisectorielle

Un projet permettant une amélioration significative des conditions de vie, en plus de combler plusieurs besoins et de faire face à diverses problématiques, est généralement préférable à un projet qui améliore qu'une seule composante (PNUE Haïti, 2010). En effet, les projets ayant des approches à vocation multisectorielle et qui agissent de façon intégrée peuvent s'attaquer à plusieurs problématiques sur le même front, en plus d'améliorer divers OMD à la fois. Dans cette optique, les bénéfices sont souvent indirects à un grand axe d'intervention principal. L'idée n'est donc pas de faire un peu de tout sans coordination ni focalisation précise sur un ou sur quelques secteurs d'intervention, on parle plutôt d'une approche qui tout en travaillant sur une problématique, en améliore d'autres à la fois. Les actions doivent bien sûr être coordonnées logiquement et efficacement, avec l'appui de tous les acteurs et parties prenantes concernées (*ib.*). L'approche écosystémique, définie par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme « *une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable* » (CDB, 2004, p.6), constitue un tel exemple d'approche intégrée. Ses douze principes regroupés au tableau 4.6 démontrent clairement la multidisciplinarité de la méthode.

Tableau 4.6 Les douze principes de l'approche écosystémique. Modifié de CDB, 2004.

Principes	Énoncés
Principe 1	Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société.
Principe 2	La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base.
Principe 3	Les gestionnaires d'écosystèmes devraient considérer les effets (réels ou potentiels) de leurs activités sur les écosystèmes adjacents ou autres écosystèmes.
Principe 4	Compte tenu des avantages potentiels de la gestion, il convient de comprendre l'écosystème dans un contexte économique. Tout programme de gestion devrait : a) réduire les distorsions du marché qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique; b) harmoniser les mesures d'incitation afin de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; c) intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré.
Principe 5	Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème, afin de préserver les services qu'il assure, devrait être un objectif prioritaire de l'approche par écosystème.
Principe 6	La gestion des écosystèmes doit se faire à l'intérieur des limites de leur dynamique.
Principe 7	L'approche par écosystème ne devrait être appliquée que selon les échelles appropriées.
Principe 8	Compte tenu des échelles temporelles et des décalages variables qui caractérisent les processus écologiques, la gestion des écosystèmes doit se fixer des objectifs à long terme.
Principe 9	La gestion doit admettre que le changement est inévitable.
Principe 10	L'approche par écosystème devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique.
Principe 11	L'approche par écosystème devrait considérer toutes les formes d'information pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales.
Principe 12	L'approche par écosystème devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques.

- Cycle du projet

Même si les paysans sont, pour la plupart, conscients des problématiques socio-environnementales affectant leur qualité de vie, ces derniers n'ont pas souvent l'opportunité d'envisager les priorités à long terme avant les priorités à court terme. Cependant, l'accès à l'éducation de base soutiendrait les paysans à mieux prendre en compte l'aspect du long terme (comprendre aujourd'hui pour penser à demain). Il est donc important de soutenir les ateliers de formation et de sensibilisation sur l'aspect durable à long terme, tout au long du cycle du projet. De plus, s'il y a un manque d'accompagnement des populations locales lors de la mise en œuvre et du suivi des interventions après la clôture du projet, les pratiques agricoles non durables (par exemples : agriculture intensive, monoculture, pratique de brûlis, cultures dans des zones vulnérables, déforestation) pourraient augmenter une fois les projets étrangers terminés, advenant le cas qu'il y ait eu une amélioration des pratiques agricoles durables par les

paysans locaux durant la phase de mise en œuvre. La pérennité des actions entreprises par la mise en place d'un processus de contrôle efficace à long terme est en partie la clé du succès.

#### **4.5 Discussion globale et conclusion de l'analyse**

La lecture de rapports afin de réaliser l'analyse de cas a soulevé une fois de plus que les grands problèmes de l'agriculture en Haïti sont liés à la déforestation, l'érosion, la perte de fertilité des sols, la migration, le foncier, les intempéries météorologiques, le manque d'encadrement technique et le niveau extrême de pauvreté. D'une part, ce qui ressort dans les rapports et les informations consultées pourrait faire croire que les projets de l'AAI et du CSTR s'alignent vers les principes de l'agriculture durable et tente de respecter autant que possible l'environnement dans lequel a lieu le projet. D'autre part, le manque de détails et d'informations pour le projet de Plan Nagua ne permet pas de stipuler une telle supposition. Pour avoir une idée plus représentative et plus juste de la réalité, une analyse en profondeur des trois projets, dont une visite sur le terrain, serait requise. Cependant, la réflexion qui suit cette analyse laisse croire que les petits producteurs auraient tout à gagner d'une approche qui suit les principes de l'agriculture durable et de l'agroécologie.

Pour être qualifiée d'écologique, l'agriculture doit être pratiquée de manière à ne pas avoir d'effets adverses sur l'environnement, elle doit être accessible et praticable pour les fermiers et elle doit engendrer une augmentation de la productivité (Pretty, 2007). Il existe des milliers d'exemples de producteurs ruraux qui, en collaboration avec les ONG et d'autres organisations, assurent la promotion de systèmes agricoles hautement productifs, tout en permettant la conservation des ressources naturelles (Altieri et Nicholls, 2005). L'agroécologie repose sur des connaissances agricoles autochtones et sur des technologies modernes afin de gérer et de valoriser la biodiversité, tout en incorporant les ressources biologiques dans les systèmes agricoles (*ib.*). Selon Altieri et Nicholls (2005), elle constitue le seul moyen efficace afin de remettre en état les sols agricoles dégradés par les pratiques agricoles traditionnelles et elle permet un moyen écologiquement sûr et économiquement faisable d'intensifier la production. Ce modèle renforce la biodiversité, le recyclage de nutriments, la synergie entre les cultures, les animaux, les sols et les

composantes biologiques, ainsi que la régénération et la conservation des ressources (*ib.*).

Entre le système traditionnel, le système moderne intensif et le système agroécologique, le dernier modèle assure un plus grand revenu net selon l'investissement. Les coûts de production seraient d'ailleurs environ 20 % inférieurs à ceux qui pratiquent l'agriculture intensive (Altieri et Nicholls, 2005). Les systèmes agroécologiques assurent des niveaux de production plus stables que les systèmes à forte intensité d'intrants et les taux de rendement pourvoient des conditions favorables aux petits agriculteurs et à leurs familles. Par la pratique de l'agriculture écologique, la diversité des cultures est assurée et l'autosuffisance alimentaire des populations locales peut être atteinte. On parle d'une incidence positive sur les revenus, la sécurité alimentaire et le bien-être environnemental des populations. Souvent, l'élevage se combine aux cultures végétales et aux arbres fruitiers, complétant ainsi la gamme de produits alimentaires destinés aux familles des agriculteurs. Ces derniers peuvent accéder à plus de marchés (dont la filière de produits équitables et biologiques) et avoir une meilleure qualité de vie que s'ils pratiquaient l'agriculture intensive moderne qui épuise les sols et encourage la déforestation. Les agriculteurs préfèrent ainsi ce système agricole durable, car il valorise les ressources, la main-d'œuvre et le capital disponible (*ib.*).

Les trois projets étudiés dans l'analyse ont été conçus dans le cadre des principes de la GAR et doivent fournir des résultats à court, moyen et long terme avec l'aide d'indicateurs précis pour faire le suivi. Encore une fois, l'analyse s'est basée sur un cadre de réflexion distinct, quoique complémentaire au cadre de principe de l'ACDI en matière d'intervention et de viabilité. L'outil d'analyse sur le développement durable qui a été développé au fil de cet essai s'est basé sur des analyses précises d'évaluation de projets et de coopération internationale propres à Haïti (GRAP, 2003 et PNUE Haïti, 2010). Il est évident que les projets étudiés sont basés sur des objectifs et des orientations distinctes de ce cadre spécifique de réflexion (en lien avec les objectifs et les exigences du bailleur de fonds) et il peut être difficile d'établir des constats précis sans mentionner les limites et les nuances. D'ailleurs, l'information consultée a été restreinte aux rapports d'avancement et aux comptes rendus des projets, sans qu'une visite sur le terrain ait pu valider les données. Cela dit, même si les stratégies et les objectifs des projets sont distincts, les résultats

devraient être visibles dans les quatre sphères du développement durable pour être qualifié de « viable ».

Pour qu'un projet soit considéré d'exemplaire, il serait sage de faire valoir les approches ayant obtenu un score au dessus de 90 % pour chacune des sphères. La présente analyse de cas semble présager que les projets de l'AAI et du CSTR sont plus performants dans l'ensemble des sphères que le projet de Plan Nagua, mais aucun n'a obtenu un score global au dessus de 90 %. Ainsi, en misant sur les points forts et sur les bonnes pratiques du projet d'agriculture durable du CSTR dans la communauté de Sainte-Suzanne (par exemples : collaboration avec universités haïtiennes et canadiennes pour la recherche en agriculture de montagne, pratique du compostage et sensibilisation aux jeunes québécois sur la problématique de la déforestation en Haïti) et en améliorant certaines faiblesses soulevées dans chacune des sphères (par exemples : très petite zone d'intervention du au budget limité et absence d'activités de sensibilisation sur l'assainissement allant de pair avec la collecte de déchets), ce projet d'agriculture durable pourrait constituer un exemple de bonnes pratiques du point de vue « micro ». Dans le même sens, les sous-projets de l'AAI sur la sécurité alimentaire, malgré certaines failles (par exemples : absence d'appui aux producteurs dans la commercialisation des produits agricoles), font ressortir de façon globale de bonnes pratiques (par exemples : conservation et reconstruction de sols, stabilisation des systèmes de ravines, gestion participative et collaboration efficace entre les acteurs de développement), et pourraient inspirer des interventions à plus grande échelle ou de plus grande envergure. Pour sa part, le projet de commerce équitable de Plan Nagua, selon le cadre de réflexion construit, semble contenir trop de failles par rapport aux sphères gouvernance et environnement pour constituer un bon exemple d'intervention de la coopération internationale. Cependant, l'axe d'intervention du projet (augmenter les revenus des producteurs et de leurs familles par l'ouverture de marché) apparait comme un obstacle à sa bonne performance globale. Cela dit, il serait faux de conclure que ce projet applique des principes de non-durabilité, puisque l'Information consultée est limitée à deux documents de projets, et ces derniers s'orientent clairement en fonction des exigences du bailleur de fonds. Des bonnes pratiques ont également été notées dans ce projet (par exemples : utilisation de l'énergie solaire pour le séchage du café, collaboration binationale avec la République dominicaine et commercialisation des produits au niveau local, régional,

national et international), mais l'aspect environnemental, tout particulièrement, semble être secondaire.

Finalement, cet exercice d'analyse comparative constitue un échantillon initial basé sur la lecture des rapports de projets de trois études de cas. Une analyse plus en profondeur serait intéressante à mener, afin de valider les résultats. Un exercice d'ampleur plus importante devrait également être effectué à grande échelle en Haïti, afin d'élaborer un portrait plus précis des bonnes pratiques de la coopération internationale en terme de développement durable, et d'accélérer la multiplication de ces bonnes pratiques à l'échelle nationale. Ceci permettrait de relancer le pays sur de meilleures assises et de redonner une forme d'espoir aux populations haïtiennes dans le besoin.

## **5 RECOMMANDATIONS**

À la lumière de l'analyse et des problématiques internes propres à Haïti, des recommandations spécifiques ont été formulées. Ces dernières rendent compte des interventions prioritaires de la coopération internationale en Haïti, qui permettront une réduction de la pauvreté et une gestion efficace des ressources naturelles dans une optique de développement durable. La plupart de ces recommandations ont été inspirées des constats des études de cas analysées et du document clé du PNUE Haïti (2010), traitant des initiatives de la coopération internationale en Haïti liées à l'aspect environnement.

### **5.1 Renforcement des pratiques agricoles durables**

Les haïtiens ont besoin d'une construction durable de leur pays, mais aussi, et surtout d'une amélioration considérable de leurs conditions de vie. Puisque le secteur de l'agriculture est au cœur des possibilités de relance économique du pays et de souveraineté alimentaire, il faut continuer les efforts d'amélioration de ce secteur à l'échelle nationale. Le gouvernement haïtien, particulièrement le MARDRN, doit investir concrètement dans le secteur agricole et être au centre du renforcement des activités agraires, de pair avec les institutions internationales et les associations locales en milieu rural. Les bonnes pratiques agricoles pourront améliorer la fertilité et la conservation des sols et de la biodiversité, en plus d'augmenter les rendements et de diminuer l'incidence de la pauvreté et les risques environnementaux (par exemples : inondations, érosion et glissements de terrain). En ce sens, l'approche écosystémique permettrait une gestion intégrée des ressources et une utilisation durable du territoire agricole.

La souveraineté nationale doit être atteinte et la pression néolibéraliste de libre échange imposée par les institutions multilatérales et l'OMC doit être affaiblie. Le gouvernement doit changer ses orientations et ses politiques macro-économiques néfastes pour le pays et tenter de se sortir du cercle vicieux et du lourd fardeau de la dette. Pour ce, l'appui des institutions multinationales et bilatérales est nécessaire. L'État doit absolument rompre avec la politique néolibérale afin de donner la priorité aux investissements dans le secteur agricole et lancer un processus de réforme agricole qui favorise l'accès des petits paysans à la terre, à l'encadrement et au crédit agricole (CADTM, 2010). Il faut protéger et

renforcer la production nationale et trouver la main-d'œuvre suffisante à la stabilité du secteur. Ceci permettrait d'appuyer la population à sortir graduellement du cercle infernal de la dépendance alimentaire, tout en soutenant ceux qui sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Le pays doit redevenir autosuffisant et se protéger contre l'importation de denrées étrangères qui nuit dangereusement au potentiel de vente à l'interne.

Les réussites dans les activités agricoles permettent de recréer la confiance citoyenne et de participer au renforcement durable du secteur. Il est important de favoriser une production qui compte et qui protège les cultures contre les risques de catastrophes naturelles, qui seront de plus en plus importants avec les changements climatiques. Il est également recommandé d'ouvrir le marché d'agriculture équitable, de plus en plus en demande dans les pays développés, pour un revenu et des conditions profitables pour les petits producteurs. Ceci doit toutefois se faire dans le maintien d'une production locale suffisante pour nourrir les communautés rurales. La création d'un réseau national d'agriculture biologique, qui permet d'améliorer les pressions multiples sur l'écosystème agroforestier, constitue également un secteur à développer. Il faut par contre s'assurer que ce type d'agriculture détienne des normes précises qui respectent les exigences internationales. L'agriculture biologique permettra de compléter la filière équitable et d'accéder aux marchés internationaux de produits biologiques, également en demande croissante en Europe, aux États-Unis et au Canada (FAO, 2007). Puisque les coûts de certification sont souvent un frein aux petits producteurs, il serait intéressant de subventionner la certification biologique. Ceci pourrait être fait par les ONG ou par les institutions de commerce équitable. Les producteurs et leurs familles pourront alors améliorer leurs conditions de vie et les problématiques environnementales, en plus d'augmenter les rendements et la commercialisation des produits sur le marché local et international.

## **5.2 Restauration de l'environnement et diversification des agro-écosystèmes**

Compte tenu de la déforestation massive du couvert végétal et de la vulnérabilité aux aléas du climat, les activités de rétablissement de sols agraires et le reboisement progressif des terres doivent être entrepris à grande échelle, en tenant compte des espèces les mieux adaptées au contexte climatologique haïtien et au pourcentage de

survie des individus (autour de 30 % selon le MARDNR, 2010). Ceci nécessite une action très dirigée envers la restauration de l'environnement. Il faut laisser le choix des espèces à planter aux populations locales, tout en promouvant les espèces locales et en faisant appel à des experts en foresterie afin d'informer les communautés sur les différentes caractéristiques des arbres, les différentes options possibles et l'influence des espèces sur le milieu naturel (PNUE Haïti, 2010).

Plusieurs efforts de reboisement ont été entrepris au cours des cinquante dernières années et l'agroforesterie semble la solution la plus adaptée au contexte haïtien. Il faut toutefois prendre en compte la problématique de la situation foncière dès l'élaboration de ce type de projets (GRAHN, 2010). Avec la faim qui sévit en Haïti, il est important dans n'importe quel projet de reboisement de favoriser les techniques agrosylvicoles qui incluent les arbres fruitiers. En effet, ceci permet de diversifier l'écosystème et alimenter les populations locales en éléments nutritifs. Il faut toutefois combiner le tout avec des activités de formation et de sensibilisation aux populations à la préservation des ressources naturelles, en plus de leur donner accès à des sources alternatives d'énergie. Les jeunes, en particulier, puisqu'ils seront les décideurs de demain, doivent être inclus dans les activités de reboisement. Ce type d'activités crée plusieurs emplois en lien avec la mise en terre et l'entretien des plantules et des arbres et contribue à augmenter les revenus. Les agriculteurs et leurs familles diversifieront leur alimentation et pourront faire la commercialisation de nouveaux produits.

### **5.3 Amélioration des activités de conservation des ressources naturelles**

La survie des populations haïtiennes dépend largement de la capacité du pays à restaurer les conditions environnementales minimales et de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel qui est déjà trop restreint. Comme le secteur de protection et de conservation de la biodiversité est pratiquement inexistant, il s'avère urgent de consacrer les efforts de développement allant en ce sens. Ceci, de pair avec des activités de reboisement, de régénération des ressources naturelles et de gestion intégrée des bassins versants, permettra une amélioration considérable des biens et services environnementaux qu'offrent les écosystèmes aux populations locales. Il faudra créer des aires protégées en milieu terrestre côtier et marin, et gérer ces dernières de façon transparente et efficace. Un effort marqué du gouvernement est toutefois nécessaire, pour

revoir ou faire appliquer ses lois en lien avec les aspects de conservation et de protection des espèces. La faible législation environnementale doit donc être revue, redéfinie et servir d'outil de gestion des ressources naturelles. De plus, la politique environnementale nationale doit être rattachée à un cadre de développement économique durable. Il faudrait dans un premier temps former des professionnels haïtiens en environnement. Ces derniers pourraient sensibiliser la population à la biodiversité et à la protection des ressources naturelles, en plus de soutenir les institutions gouvernementales et non gouvernementales dédiées à la protection du milieu. Tel que le stipule l'OCDE dans sa politique sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la coopération internationale, les pays qui incorporent la biodiversité et la protection des écosystèmes dans leurs approches de réduction de la pauvreté doivent absolument être appuyés (OCDE, 2010). Pour améliorer l'aspect de conservation de la biodiversité, la *Stratégie de Montage* de l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP), élaborée par le PNUD en collaboration avec le MDE, offre un bon point de départ (PNUD et MDE, 2010).

#### **5.4 Développement de l'écotourisme**

En lien avec la conservation de la biodiversité, le tourisme durable apporte plusieurs avantages économiques et environnementaux aux communautés locales. Bien que ce secteur soit dépendant de la stabilité sociopolitique, le développement de ce type d'activités génératrices de revenus, particulièrement sur les côtes et les îles haïtiennes où cohabitent mangroves et récifs coralliens (USAID, 2006), permettrait un revenu constant aux populations locales, en plus de protéger l'habitat des espèces végétales et animales en danger. Ceci nécessite toutefois une meilleure gestion quant à la protection des ressources naturelles et une volonté des populations côtières de s'investir dans ce type d'activité. En lien avec ce secteur, il est recommandé de créer des coopératives écotouristiques gérées exclusivement par les populations locales.

#### **5.5 Appui aux recherches scientifiques et à la diffusion de données**

La tenue de recherches scientifiques en lien avec l'aspect environnemental permettraient de combler les manques dans les domaines inexplorés et de construire un réseau de connaissances national systématisé pour Haïti. En effet, il est inconcevable qu'une gestion efficace de l'environnement et du territoire puisse être entreprise sans une connaissance

approfondie des secteurs clés. Selon le PNUÉ Haïti (2010), il existe toutefois une mine d'informations et d'études à exploiter qui demeure souvent inconnue par les différents acteurs intervenant dans le milieu environnemental. De là l'importance de bien diffuser l'information existante. En addition, la collecte, l'évaluation et la diffusion régulière de données statistiques permettraient d'avoir une vision plus juste et plus concordante de la réalité haïtienne. Parallèlement, il serait possible de constater les progrès réels d'avancement ou de recul d'Haïti face aux OMD.

## **5.6 Gestion durable du territoire**

Afin de permettre un développement durable et efficace, il s'avère essentiel d'assurer qu'un cadre légal efficace soit mis en place, pour soutenir l'ensemble des actions à mener et de diminuer les problèmes en lien avec la corruption et la mauvaise gouvernance. De plus, comme mentionnés dans la sous-section sur le reboisement, les diagnostics de la propriété foncière doivent absolument être réalisés dans les localités ciblées préalablement à la mise en œuvre de toute intervention. Le volet D des recommandations du GRAHN (voir annexe 1) sur la gestion et la gouvernance territoriale propose des actions qui permettraient de faciliter l'accès aux terres agricoles, de maîtriser l'eau, les sols et la biodiversité, tout en permettant un développement territorial par la mise en œuvre d'instruments d'aménagement du territoire. Ces actions sont à privilégier puisqu'elles sont liées aux besoins fondamentaux des populations et sont indispensables à la mise en place et à l'atteinte d'autres recommandations provenant des autres volets de recommandations du GRAHN. Plus particulièrement, la recommandation 18 du regroupement qui vise à « *réviser, rédiger et rendre opérationnel les instruments d'aménagement du territoire* », devrait être traitée en priorité dans le court terme (GRAHN, 2010).

En effet, Haïti a besoin d'organiser son territoire par la mise en place de plans d'aménagement, de textes de loi et de réglementations qui préciseront le concept d'aménagement du territoire adéquat. Les schémas et les plans opérationnels d'aménagement du territoire permettront de protéger l'agriculture, de gérer les forêts et la biodiversité, éviteront les pertes de sol et de limiteront les risques de catastrophes naturelles qui anéantissent les efforts de progression du pays. L'harmonisation du cadre légal et institutionnel permettra de répartir le poids de la reconstruction et de la confier aux

pouvoirs locaux, au lieu de mettre la responsabilité sur les agences et les institutions étrangères. Ce cadre pourra intégrer une vision à long terme et des normes précises vis-à-vis la vulnérabilité sismique et environnementale. En rebâtissant son territoire de manière réfléchie, Haïti pourra alors être en mesure d'offrir un cadre de vie durable à ses habitants.

### **5.7 Développement de nouvelles sources d'énergie**

Les énergies renouvelables, particulièrement le potentiel éolien et solaire, pourraient considérablement diminuer la pression sur la ressource ligneuse et améliorer la problématique de la déforestation et de la vulnérabilité environnementale extrême en Haïti. Plus spécifiquement, la technologie des fours solaires et les briquettes faites à partir d'éléments recyclés pourraient permettre à plusieurs familles pauvres de cuisiner de façon écologique, tout en protégeant leur santé ainsi que la ressource ligneuse (Urgence Reboisement, 2008; Tooner, 2009; Tucker, 1999). Ces technologies sont peu coûteuses et plusieurs organisations d'aide, particulièrement les institutions religieuses étrangères, en font déjà la promotion (Reboiseurs du monde, s.d.) Il serait toutefois pertinent et nécessaire de multiplier la distribution et l'accès de ces technologies aux foyers défavorisés, et de mettre en place d'un programme national de subventions pour ce genre d'initiatives prometteuses.

### **5.8 Concertation des interventions et collaboration entre les acteurs**

Comme stipulé à plusieurs reprises dans cet essai, il s'avère fondamental de collaborer et d'agir de façon concertée et complémentaire entre les acteurs de développement. L'isolation des activités et des efforts d'intervention risquerait de fractionner encore plus la réalité haïtienne et de faire croître le gaspillage inutile des ressources humaines, monétaires et matérielles. Les stratégies mises en œuvre dans le cadre d'autres projets doivent être prises en exemple, afin de tirer des leçons de leurs succès et de leurs échecs. Les obstacles et les opportunités rencontrés doivent être diffusés et partagés afin d'éviter la reproduction des mêmes erreurs et afin de trouver des solutions aux problématiques récurrentes. Aidée par certains outils ou structures associatives, une collaboration effective entre les acteurs au niveau régional comme au niveau national et international permet de créer un réseau d'intelligence collective basé sur le partage d'expériences et la

communication. Ceci permet de coordonner les actions, de mobiliser davantage de ressources humaines et financières et d'éviter de réaliser des activités en double. Comme suggestion d'atteinte de cet objectif lié à la communication et au partage d'information, la mise en place de plates-formes régionales, nationales, binationales ou internationales est à recommander. Les acteurs devraient être liés entre eux par des outils et des événements, tels qu'un site Web, une base de données de projets, une bibliothèque électronique, des téléconférences, un forum interactif et des ateliers de formation. Ce réseau permettrait de faciliter la coordination entre les acteurs clés d'Haïti et de partager efficacement l'information, l'expertise, les expériences et les innovations (Braun, 2010). Finalement, en collaborant avec les institutions ministérielles, et en leur transférant les projets après la clôture des activités, les possibilités de suivi à long terme des projets sont améliorées.

### **5.9 Promotion des interventions de grande envergure et multisectorielles**

La trop courte durée d'intervention des actions visant à résoudre des problèmes solidement ancrés en Haïti complexifie la portée de ces dernières et les résultats dirigés envers les populations dans le besoin. Des activités ponctuelles à petites échelles peuvent guider les pratiques, mais atteignent difficilement des résultats durables à un nombre considérable de bénéficiaires. Afin de prendre la voie du développement durable, les petits projets ponctuels, de courte durée, doivent être substitués par des initiatives et des programmes s'étalant sur plusieurs années, susceptibles de donner des résultats plus soutenables à court, moyen et long terme. Idéalement, comme affirme le PNUE Haïti (2010), les projets de la coopération internationale devraient durer pour une période minimale de 5 ans, en plus d'obtenir un budget d'au moins 10 000 000 \$ US.

Il faut aussi viser une expansion géographique progressive des activités dans les zones conjointes, afin de bénéficier de la confiance créée dans les régions et de la facilité des communications entre communautés voisines. De plus, l'aspect sectoriel de plusieurs projets échoue dans l'adoption d'approches géographiques et thématiques intégrées afin de résoudre les problèmes de pauvreté et de dégradation environnementale. Dans cette optique, il est possible que certains projets prônant une approche globale dans une localisation plus restreinte offrent plus de résultats qu'une approche plus sectorielle dans une localisation plus importante. Les projets devraient ainsi adopter une approche

multisectorielle intégrée, qui s'attaque à plusieurs problématiques sur le même front, que ce soit de façon directe ou indirecte (par exemples : développement socio-économique, réhabilitation de l'environnement et réduction des risques et des désastres). Enfin, il faudrait absolument sensibiliser davantage les bailleurs de fonds à ces aspects, car les ONG dépendent des directives et du financement de ces derniers. Plusieurs ONG comblent le manque de continuité des financements par l'instauration de plusieurs petits projets consécutifs, ce qui n'est pas l'idéal pour l'instauration d'un développement durable à long terme.

### **5.10 Adoption d'une démarche participative**

Comme cela a été développé précédemment, l'implication des ministères et des institutions locales dans les projets de développement s'avère très importante puisque les ONG étrangères sont des structures d'appui temporaires aux initiatives locales tandis que les premières sont des institutions permanentes. Dans le même sens, il est indispensable pour la réussite du projet que les communautés locales soient les acteurs principaux de son déroulement à toutes les phases du cycle de projet. Les intervenants étrangers doivent s'assurer qu'une véritable dynamique participative permette au projet d'être adapté aux nécessités et aux sensibilités locales et que les populations se l'approprient. Les communautés doivent participer à la définition de leurs problèmes, à la recherche de solutions possibles, au choix de mise en œuvre et au modèle organisationnel. Il est recommandé de les inclure au stade le plus précoce de l'élaboration du projet afin de correspondre au mieux aux besoins des communautés et de s'assurer que les solutions soient appropriées et adaptées au contexte local. Pour les projets financés par l'ACDI utilisant le modèle de gestion axée sur les résultats (GAR), la participation locale implique surtout la participation au renforcement des capacités des acteurs locaux (point qui sera abordé dans la prochaine sous-section). Afin d'améliorer l'axe de participation recherchée, et dans le but d'augmenter les chances d'autonomisation des communautés locales, il serait pertinent de créer de nouveaux indicateurs de suivi en lien avec la participation directe des populations touchées par les activités du projet. L'avis des communautés doit être non seulement pris en compte, mais au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet. Finalement, le recrutement d'haïtiens formés à l'animation rurale et

familiers avec les sensibilités locales est à encourager pour actionner et renforcer les processus participatifs collectifs.

### **5.11 Renforcement des capacités des populations locales**

En plus de l'adoption d'une démarche participative, le renforcement des capacités locales est très important. D'une part, le renforcement des structures participatives communautaires favorise une bonne adhésion de l'ensemble de la population aux activités en lien avec le projet et, d'autre part, le renforcement des capacités institutionnelles et la participation active des acteurs dans les différents niveaux de l'État améliore la pérennité des actions et le changement à long terme des pratiques. Comme suggère le PNUE Haïti (2010), il faut mettre l'accent à la fois sur le renforcement des capacités des acteurs institutionnels centraux et sur celles des acteurs locaux (en particulier des autorités locales décentralisées). Pendant toute la durée du projet, il est recommandé d'instaurer une structure composée de techniciens formés et chargés de la gestion des projets ou programmes, permettant de renforcer graduellement les capacités des communautés, de créer une relation de confiance et de faciliter la logistique administrative. Les populations locales ont des solutions à proposer, mais manquent parfois de compétences techniques ou d'outils. Pour contrer ce problème, le transfert de compétences, d'outils et l'apprentissage de techniques peuvent leur permettre par la suite de mener des projets et des initiatives locales de façon autonome et d'assurer la pérennisation des activités. En ce sens, il serait pertinent de prendre modèle sur l'ACDI dans la création et le renforcement des comités de gestion de projet qui intègrent les acteurs clés de la communauté, d'intégrer des comités de suivi des projets après la clôture des activités et d'impliquer dans ce processus les institutions de l'État au niveau local. L'idée est de voir plus haut et plus grand que l'environnement immédiat du projet.

### **5.12 Développement d'un financement durable**

Les tentatives d'exécution de projets et de programmes doivent nécessairement s'accompagner des moyens financiers adéquats, sous peine d'échec. Les comités de gestion doivent ainsi être dotés d'une capacité de financement durable, permettant d'assurer la poursuite des activités du projet. Il faut budgéter les activités de suivi après la clôture du projet (par exemples : accompagnement technique, formations supplémentaires

et entretien des installations) et planifier une stratégie de retrait progressif des interventions. Il est recommandé de renforcer les partenariats avec les institutions locales de micro-crédit et de créer un fonds de roulement pour faciliter le financement d'activités communautaires. De plus, la création de synergies entre les différents secteurs et programmes est à encourager puisqu'elle peut permettre de trouver du financement supplémentaire. En effet, chaque programme dispose d'un financement propre (soit national, soit émanant d'une institution internationale ou d'une ONG) pour une activité propre, mais la création de synergies permet d'obtenir un financement plus important pour une activité réalisée collectivement. Enfin, la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus doit être favorisée afin de permettre l'autonomisation financière des communautés rurales. Il faut toutefois s'assurer des capacités de gestion communautaires par la formation en gestion de micro entreprise.

### **5.13 Intégration de l'environnement dans toutes les initiatives de développement**

Tel que la revue de littérature et l'analyse effectuées dans cet essai l'ont démontré, l'inclusion de l'environnement dans les initiatives de développement local est un véritable défi pour Haïti. Les acteurs de développement ont de bonnes intentions et de la volonté quant à l'aspect environnemental, mais dans la pratique, il s'avère très difficile d'agir en ce sens (GRAP, 2003). En effet, malgré la récente politique de l'OCDE sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que la politique environnementale de l'ACDI en matière de développement durable qui stipule entre autres que l'environnement est un axe transversal (OCDE, 2010; ACDI, 2007b), les projets et les programmes se limitent souvent à avoir le moins d'impact possible sur l'environnement, sans améliorer les fondements environnementaux précaires d'Haïti. L'OMD 7 de la *Déclaration du Millénaire* de l'ONU inclut les politiques sectorielles de développement durable, la biodiversité, l'accès à l'eau potable et l'assainissement (ONU, s.d.a), mais encore une fois, les actions de la coopération internationale focalisent souvent sur d'autres priorités liées aux cibles de l'OMD 1 qui se concentrent sur la génération de la croissance économique et de revenus pour contrer la pauvreté. L'environnement est donc placé en deuxième plan. En ce sens, très peu d'interventions sont orientées directement envers l'environnement, même si de façon indirecte les projets améliorent souvent certains aspects liés à l'écologie, la biodiversité ou la protection des catastrophes naturelles. Bien sûr, le développement

Le développement durable renferme aussi les axes économique et social, mais comme le stipule plusieurs documents officiels et analyses dont le document du GRAHN (2010), l'environnement est à la base puisque l'amélioration durable des bases environnementales permettront une amélioration des conditions de vie et l'accès à de meilleurs revenus aux populations. Malgré le défi que cela représente, les acteurs bilatéraux et multilatéraux de l'aide internationale doivent comprendre davantage les orientations internationales en matière d'environnement et intégrer réellement ces derniers dans la programmation et le cycle des projets et des programmes qu'ils financent. Bien que l'évaluation environnementale des programmes et des projets soit obligatoire (ACDI, 2011b), l'intégration de l'environnement dans les politiques de coopération reste à améliorer.

## CONCLUSION

À une période critique de l'histoire où la question haïtienne sollicite l'attention des médias et des collaborateurs de la scène internationale, cet essai a tenté d'évaluer le défi énorme que représente le redressement national d'Haïti par les interventions de la coopération internationale. L'essai a soulevé que l'instabilité socio-économique, la corruption et le manque de transparence dans la sphère politique, en complément aux risques de catastrophes naturelles et à la perte du couvert forestier, sont principalement à la source du désespoir et de l'effondrement national. Il a été démontré que les politiques macro-économiques de libre-échange ainsi que la pression démographique, combiné à un manque d'application et de révision des normes et des lois, nuisent au développement socio-économique du pays et à la préservation de l'environnement. L'analyse comparative a permis d'émettre des réflexions et des recommandations sur les bonnes pratiques de la coopération internationale et sur les conditions optimales de succès. Les constats rendent compte des interventions prioritaires de la coopération internationale en Haïti, qui permettront une réduction durable de la pauvreté et une gestion efficace des ressources naturelles. Dans cette optique, l'approche intégrée qui prend en compte des réalités locales et des services écosystémiques, démontre un fort potentiel.

La disponibilité relative des documents des différents acteurs a empêché, dans le temps imparti à la réalisation de l'essai, de réaliser une étude exhaustive des pratiques existantes de la coopération internationale en Haïti. La fiabilité des résultats serait d'ailleurs accrue en multipliant le nombre de cas étudiés. Il faut remarquer que malgré la tentative de dégager des conditions généralisables, cette tâche demeure difficile, car chaque situation est propre à un ensemble de facteurs et de conditions. Malgré ces limites, les résultats permettent tout de même de discerner les problématiques et les pistes d'amélioration. Ainsi, l'évaluation des objectifs fixés lors de la rédaction du plan de travail de l'essai est positive, puisque que ces derniers ont tous été atteints.

Il ressort de l'essai que le grand nombre de documents officiels et de lignes directrices, jumelé à une panoplie d'acteurs et de projets locaux, entraînent une grande difficulté de coordination dans les activités de développement. Pour contrer cette problématique, il est essentiel que les structures gouvernementales, en collaboration avec les ONG, les agences d'aide bilatérale et les communautés bénéficiaires, coordonnent leurs

interventions et leurs priorités d'actions. Dans un futur proche, la systématisation des projets environnementaux en cours, à travers la création d'une base de données nationale selon des axes d'intervention des acteurs, pourrait accroître la possibilité d'intégrer réellement l'environnement dans les projets, en plus d'améliorer la coordination des intervenants. De plus, un appui à la formation de professionnels haïtiens en environnement permettrait une autonomisation et une appropriation nationale graduelle des bonnes pratiques.

Haïti a besoin de renforcer ses capacités à l'interne et d'accroître sa souveraineté, mais l'appui des acteurs internationaux est nécessaire. Il semble en effet que l'appui des acteurs internationaux est une goutte d'eau nécessaire dans un océan de désespoir. Pour se diriger vers un développement durable bénéfique pour les populations locales, il faudra inclure la gestion environnementale dans toutes les activités de développement. Pour faire reculer la pauvreté, il est essentiel de donner aux communautés rurales vivant dans la pauvreté, l'accès aux ressources naturelles et aux technologies leur permettant de les utiliser de manière productive et durable. Il faudra aussi développer des outils qui permettront de mieux impliquer les bénéficiaires dans la réflexion environnementale. Il est également nécessaire d'aller au-delà de l'inclusion transversale de l'environnement dans les interventions de la coopération internationale, en sensibilisant à la source les bailleurs de fonds qui disposent des exigences et des financements. Les haïtiens sont parvenus à surmonter plusieurs épreuves par le passé, et y parviendront encore, si tous y mettent le cœur et les efforts requis. Il reste encore beaucoup à faire, mais depuis le séisme de 2010, les choses semblent bouger dans la bonne direction.

## RÉFÉRENCES

- Agence canadienne de développement international (ACDI) (2011a). Haïti. *In* ACDI, [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/haiti-f> (Page consultée le 16 février 2011).
- Agence canadienne de développement international (ACDI) (2011b). Évaluation environnementale stratégique. *In* ACDI, [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-4713514-N2T> (Page consultée le 15 mai 2011).
- Agence canadienne de développement international (ACDI) (2007a). Stratégie de développement durable : 2007-2009. *In* ACDI, [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/RAC-1129144152-R4Q> (Page consultée le 18 décembre 2010).
- Agence canadienne de développement international (ACDI) (2007b). Exigences et procédures environnementales à l'ACDI. *In* ACDI, [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/REN-218123433-NN8> (Page consultée le 25 mars 2011).
- Albertini, D. (2009). Haïti : Bill Clinton revient pour le développement durable, mais sans les exilés. *In* Réseau HEM Canada, [En ligne]. [www.reseauhcm.ca/int\\_haiti\\_onu\\_et\\_exil.htm](http://www.reseauhcm.ca/int_haiti_onu_et_exil.htm) (Page consultée le 22 mars 2011).
- AlterPresse (2009a). Haïti développement durable, L'Espagne et la BID financent un projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement. *In* AlterPresse, [En ligne]. <http://www.alterpresse.org/spip.php?article8903> (Page consultée le 18 février 2011).
- AlterPresse (2009b). Les transferts financiers de la diaspora et le financement du développement d'Haïti. *In* AlterPresse, [En ligne]. <http://www.alterpresse.org/spip.php?article8645> (Page consulté le 4 février 2011).
- Altieri, M.A. et Nicholls, C.L. (2005). Agroecology and the Search for a Truly Sustainable Agriculture. *In* Agroeco, [En ligne]. <http://www.agroeco.org/doc/agroecology-engl-PNUMA.pdf> (Page consultée le 25 avril 2011).
- Banque Interaméricaine de Développement (BID) (2011a). Esperanza para Haïti. *In* BID, [En ligne]. <http://www.iadb.org/es/paises/haiti/una-esperanza-para-haiti,1001.html> (Page consultée le 20 février 2011).
- Banque Interaméricaine de Développement (BID) (2011b). Principales proyectos del BID en Haïti antes del terremoto. *In* BID, [En ligne]. <http://www.iadb.org/es/paises/haiti/proyectos-del-bid-en-haiti,1227.html> (Page consultée le 15 février 2011).

- Banque mondiale (BM) (2010a). La Banque mondiale annonce l'annulation totale de la dette d'Haïti. Communiqué de presse. 28 mai 2010. *In* Banque mondiale, [En ligne]. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/LACINFRENCHEXT/0contentMDK:22596094~pagePK:146736~piPK:226340~theSitePK:488765,00.html> (Page consultée le 10 mars 2011).
- Banque mondiale (BM) (2010b). Proyecto de agua y saneamiento en el área rural de Haití. *In* Grupo del Banco Mundial. *Proyectos y programas*, [En ligne]. <http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64283627&piPK=64624214&theSitePK=2748767&menuPK=2805091&Projectid=P089839> (Page consultée le 3 avril 2011).
- Banque mondiale (BM) (2009). Information générale. *In* Banque mondiale, [En ligne]. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTABTUSFRENCH/0,,contentMDK:20146544~pagePK:64093409~piPK:64093441~theSitePK:328614,00.html> (Page consultée le 15 février 2011).
- Banque mondiale (BM) (2007). Les indicateurs mondiaux de la gouvernance font apparaître les gains réalisés en Afrique subsaharienne. *In* Banque mondiale. *Actualité Média*, [En ligne]. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:21406630~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html> (Page consultée le 15 février 2011).
- Barthélemy, G. et Girault, C. (1993). *La république haïtienne : état des lieux et perspectives*. Paris, Édition Karthala, 485 p. (Collection Hommes et Sociétés).
- Braun, M. (2010). *Mise en œuvre d'une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques au Sénégal : l'exemple d'une communauté rurale en zone côtière*. Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 168 p.
- Bureau des Mines et de l'Énergie (BME) (2008). Déforestation en Haïti. *In* BME. *Site Internet du Bureau des Mines et de l'Énergie*, [En ligne]. <http://www.bme.gouv.ht/> (Page consultée le 17 novembre 2010).
- Carbonnier, G. (2010). L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique. *In* Revue internationale de politique de développement. *Open Edition*, [En ligne]. <http://poldev.revues.org/122> (Page consultée le 15 mars 2011).
- Cazali, A L. (2008). Rencontre avec Antoine Faure d'ECOCERT. *In* Bioconsomacteurs, [En ligne]. <http://www.bioconsomacteurs.org/page.php?page=blog&id=1493&type=solutions> (Page consultée le 30 avril 2011).
- Central Intelligence Agency (CIA) (2011). *The World Factbook*, [En ligne]. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ha.html> (Page consultée le 22 novembre 2010).

- Centre d'études monétaires latino-américain (CEMLA) (s.d.). Indicadores macroeconómicos y de deuda externa: Haiti. In CEMLA. *Programa de fortalecimiento de capacidades en análisis y estrategia de deuda*, [En ligne]. <http://www.cemla.org/dri/haiti.pdf> (Page consultée le 25 février 2011).
- Chauveau, C. et Le Nuz, I. (2006). *Rapport de mission : autoévaluation de l'action Tifake*. Document interne de l'Institut de consultation, d'évaluation et de formation (ICEF) et Agronomes vétérinaires sans frontières (AVSF), 37 p.
- Cheminova (2010). Malathion is back in Europe. In Cheminova, [En ligne]. [http://www.cheminova.com/en/cheminova/news\\_views/20100126\\_01.htm](http://www.cheminova.com/en/cheminova/news_views/20100126_01.htm) (Page consultée le 22 avril 2011).
- Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) (2010). Haïti demain : objectifs et stratégies territoriales pour la reconstruction. In Gouvernement d'Haïti, [En ligne]. <http://www.aecid.ht/downloads/haiti%20demain.pdf> (Page consultée le 20 novembre 2011).
- Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) (2010). La dette extérieure publique haïtienne : un cas typique de dette odieuse. In CADTM. *Site du comité pour l'annulation de la dette du tiers monde*, [En ligne]. [http://www.cadtm.org/IMG/article\\_PDF/article\\_a5246.pdf](http://www.cadtm.org/IMG/article_PDF/article_a5246.pdf) (Page consultée le 5 mars 2011).
- Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) (2008). Dette illégitime et dette odieuse, des concepts en mouvement au service de la lutte. In CADTM. *Site du comité pour l'annulation de la dette du tiers monde*, [En ligne]. <http://www.cadtm.org/Dette-illegitime-et-dette-odieuse> (Page consultée le 5 mars 2011).
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2011). Haïti : evolución económica durante 2010. In CEPAL. *Site de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)*, [En ligne]. <http://www.eclac.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/6/42096/P42096.xml&xsl=/mexico/tpl/p9f.xsl&base=> (Page consultée le 20 février 2011).
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2010a). La cooperación internacional en el nuevo contexto mundial : reflexiones desde América Latina y el Caribe. In CEPAL. *Site de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe*, [En ligne]. [http://www.eclac.cl/pses33/noticias/paginas/1/38821/2010-166-SES-33-11\\_Cooperacion\\_internacional\\_en\\_el\\_nuevo\\_contexto\\_mundial.pdf](http://www.eclac.cl/pses33/noticias/paginas/1/38821/2010-166-SES-33-11_Cooperacion_internacional_en_el_nuevo_contexto_mundial.pdf) (Page consultée le 20 février 2011).

- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2010b). Anuario estadístico de América Latina y el Caribe. *In* CEPAL. *Site de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe*, [En ligne]. <http://www.eclac.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/6/42166/P42166.xml&xsl=/deype/tpl/p9f.xsl&base=/tpl/top-bottom.xsl> (Page consultée le 20 février 2011).
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2009a). La cooperación de los países iberoamericanos con Haití. *In* SEGIB, [En ligne]. [http://segib.org/programas/files/2010/04/CSS\\_IB\\_Haiti\\_2009.pdf](http://segib.org/programas/files/2010/04/CSS_IB_Haiti_2009.pdf) (Page consultée le 20 février 2011).
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2009b). Impact socioéconomique de la dégradation des terres en Haïti et interventions pour la réhabilitation du milieu cultivé *In* CEPAL. *Site de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe*, [En ligne]. <http://www.eclac.org/publicaciones/xml/7/38487/W256.pdf> (Page consultée le 20 février 2011).
- Convention sur la diversité biologique (CDB) (2004). Approche par écosystème : lignes directrices de la CDB. *In* Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, [En ligne]. <http://www.cbd.int/doc/publications/ea-text-fr.pdf> (Page consultée le 5 mai 2011).
- Courrier international (2010a). Trop d'aide humanitaire peut étouffer l'économie. *In* Courrier International, [En ligne]. <http://www.courrierinternational.com/article/2010/02/19/trop-d-aide-humanitaire-peut-etouffer-l-economie> (Page consultée le 22 janvier 2011).
- Courrier international (2010b). Le séisme a rapproché Haïti et la République dominicaine. *In* Courrier International, [En ligne]. <http://www.courrierinternational.com/article/2010/04/30/le-seisme-a-rapproche-haiti-et-la-republique-dominicaine> (Page consultée le 13 décembre 2011).
- Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) (2010). Profil d'écosystème : hotspot de la biodiversité des îles de Caraïbes. *In* CEPF, [En ligne]. [www.cepf.net/Documents/Final\\_Caribbean\\_EP\\_French.pdf](http://www.cepf.net/Documents/Final_Caribbean_EP_French.pdf) (Page consultée le 21 janvier 2011).
- Cyberpresse (2010). Les pays du G7 annuleront la dette d'Haïti. *In* Cyberpresse. *La Presse Affaires*, [En ligne]. <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/international/201002/06/01-947091-les-pays-du-g7-annuleront-la-dette-dhaiti.php> (Page consultée le 5 mars 2011).
- Cyberpresse (2009). Quand Montréal tousse, Haïti éternue. *In* Cyberpresse, [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/international/200911/21/01-923777-quand-montreal-tousse-haiti-eternue.php> (Page consultée le 4 mars 2011).

- Dette et développement (2007). La dette odieuse de Haïti. *In* Dette 2000, [En ligne]. [http://www.dette2000.org/data/File/Haiti\\_DetteOdieuse.pdf](http://www.dette2000.org/data/File/Haiti_DetteOdieuse.pdf) (Page consultée le 2 mars 2011).
- Dolisca, F. (2005). Population pressure, land tenure, deforestation and farming systems in Haiti: The case of Foret des Pins reserve. *In* Auburn University. *Auburn University Theses and Dissertations*, [En ligne]. [http://etd.auburn.edu/etd/bitstream/handle/10415/731/DOLISCA\\_FRITO\\_25.pdf?sequence=1](http://etd.auburn.edu/etd/bitstream/handle/10415/731/DOLISCA_FRITO_25.pdf?sequence=1) (Page consultée le 25 mars 2011).
- Fonds Monétaire International (FMI) (2011). Fiche technique : le FMI en un clin d'œil. *In* FMI, [En ligne]. <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/glancef.htm> (Page consultée le 15 mars 2011).
- Fonds Monétaire International (FMI) (2010a). Le Conseil d'administration du FMI annule la dette d'Haïti et approuve un nouveau programme triennal d'appui à la reconstruction et à la croissance économique. *In* FMI, [En ligne]. <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10299f.htm> (Page consultée le 10 février 2011).
- Fonds Monétaire International (FMI) (2010b). Le FMI appuie l'effort de redressement d'Haïti. *In* FMI, [En ligne]. <http://www.imf.org/external/french/country/hti/pdf/011211f.pdf> (Page consultée le 15 mars 2011).
- Fonds Monétaire International (FMI) (2009). Le FMI et la Banque mondiale approuvent un allègement de la dette équivalant à 1,2 milliard de dollars EU en faveur d'Haïti. *In* FMI, [En ligne]. <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09243f.htm> (Page consultée le 15 mars 2011).
- France Télévision (2011). Un an après le séisme en Haïti, le recueillage. *In* France 2, [En ligne]. <http://info.france2.fr/monde/un-an-apres-le-seisme-en-haiti-le-recueillage--66739881.html> (Page consultée le 23 janvier 2011).
- Fund for Peace (2009). Haiti: Fifth annual Failed States Index Scores. *In* Fund for Peace, [En ligne]. [http://www.fundforpeace.org/web/index.php?option=com\\_content&task=view&id=409&Itemid=572](http://www.fundforpeace.org/web/index.php?option=com_content&task=view&id=409&Itemid=572) (Page consultée le 22 janvier 2011).
- Goulet, R., Serra, L., Sylvestre, G. et Wettel, J. (2009). *Diagnostic et analyse des problématiques de la gestion des ressources en eau de la région de l'Artibonite à Haïti*. Projet appliqué en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 124 p.
- Gouvernement d'Haïti (2010a). Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti (PARDNH). *In* PNUD Haïti, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/public/publicationdetails.php?idpublication=59> (Page consultée le 25 septembre 2010).

- Gouvernement d'Haïti (2010b). PDNA du tremblement de terre : évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels. *In* PNUD Haïti, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/public/publicationdetails.php?idpublication=60> (Page consultée le 25 septembre 2010).
- Gouvernement d'Haïti (2010c). Résumé du PDNA du tremblement de terre : évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriel, la catastrophe et ses impacts. *In* PNUD Haïti, [En ligne]. [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/reliefweb\\_pdf/node-349241.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/reliefweb_pdf/node-349241.pdf) (Page consultée le 26 septembre 2010).
- Groupe de recherche et d'appui en milieu rural (GRAMIR) (2008). Le droit à l'alimentation en Haïti. *In* Droits et Démocratie, [En ligne]. [http://www.dd-rd.ca/site/PDF/publications/globalization/food/droit\\_alimentation\\_haiti\\_2008.pdf](http://www.dd-rd.ca/site/PDF/publications/globalization/food/droit_alimentation_haiti_2008.pdf) (Page consultée le 10 février 2011).
- Groupe de recherche en administration publique et management international (GRAP) (2003). *Valorisation des expériences de développement local en Haïti*. Rapport de recherche présenté à l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 155 p.
- Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN) (2010). *Construction d'une Haïti Nouvelle : Vision et contribution du GRAHN*. Montréal, Presses Internationales Polytechniques, 646 p.
- Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) (2006). Indicators de Seguimiento de los objetivos de desarrollo del millenio. *In* UNSD, [En ligne]. [http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf\\_95s.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_95s.pdf) (Page consultée le 15 février 2011).
- Haitian Truth (2010). Taiwan announces Haïti debt relief plan. *In* Haitian Truth, [En ligne]. <http://translate.google.ca/translate?hl=fr&langpair=en|fr&u=http://www.haitian-truth.org/taiwan-announces-haiti-debt-relief-plan/> (Page consultée le 5 mars 2011).
- Helvetas (2007). Partenaires : Dossier Haïti. *In* Helvetas, [En ligne]. [http://www.helvetas.ch/global/pdf/media/partnerschaft/pa\\_190\\_f.pdf](http://www.helvetas.ch/global/pdf/media/partnerschaft/pa_190_f.pdf) (Page consultée le 28 mars 2011).
- Hurbon, L. (2002). *Dieu dans le vaudou haïtien*. Paris, Maison Neuve et Larose, 268 p.
- Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) (2008). Présentation Générale. *In* IHSI, [En ligne]. [http://www.ihsi.ht/accueil\\_presentation\\_general.htm](http://www.ihsi.ht/accueil_presentation_general.htm) (Page consultée le 17 janvier 2011).
- Julien, V. (2007). *Propositions de moyens d'action et d'indicateurs environnementaux pour un projet d'établissement de réserve de biosphère en Haïti*. Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 93 p.

- Maplecroft (2010). Big economies of the future most at risk from climate change. *In* Maplecroft, [En ligne]. <http://www.maplecroft.com/about/news/ccvi.html> (Page consultée le 22 janvier 2011).
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) (2010). Sécurité alimentaire en Haïti : les défis de l'après 12 janvier 2010. *In* République d'Haïti, [En ligne]. <http://agriculture.gouv.ht/view/01/?Aide-et-Securite-alimentaire-enAide> (Page consultée le 28 mars 2011).
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et Banque Interaméricaine de Développement (BID) (2005). Les filières fruits, tubercules, légumes, plantes ornementales et fleurs coupées en Haïti : Identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes. *In* ACP Agricultural Commodities, [En ligne]. [http://www.euacpcommodities.eu/files/44\\_A\\_SYNTHESE\\_%20Tome\\_1.pdf](http://www.euacpcommodities.eu/files/44_A_SYNTHESE_%20Tome_1.pdf) (Page consultée le 25 mars 2011).
- Ministère de l'Environnement (MDE) (2006). Programme changements climatiques : Plan d'action national d'adaptation (PANA). *In* République d'Haïti, [En ligne]. <http://unfccc.int/resource/docs/napa/hti01f.pdf> (Page consultée le 22 novembre 2010).
- Nicolas, D. (2011). *La filière de café équitable et biologique*. Courrier électronique à David Nicolas, adresse destinataire : [davidiste@hotmail.com](mailto:davidiste@hotmail.com)
- Organisation des Nations Unies (ONU) (2010). Rapport des Nations Unies en Haïti en 2010 : Situation, défis et perspectives. *In* ONU, [En ligne]. [http://www.unwomen.org/wp-content/uploads/2011/01/UN\\_report\\_Haiti\\_2010.pdf](http://www.unwomen.org/wp-content/uploads/2011/01/UN_report_Haiti_2010.pdf) (Page consultée le 25 janvier 2011).
- Organisation des Nations Unies (ONU) (2008). Résultats du partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. *In* OMS, [En ligne]. <http://www.who.int/medicines/mdg/MDG8FrenchWeb.pdf> (Page consultée le 22 janvier 2011).
- Organisation des Nations Unies (ONU) (s.d.a). Objectif 7 : préserver l'environnement. *In* ONU, [En ligne]. <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/environment.shtml> (Page consultée le 16 janvier 2011).
- Organisation des Nations Unies (ONU) (s.d.b). Structure et organisation. *In* ONU, [En ligne]. <http://www.un.org/fr/aboutun/structure/index.shtml> (Page consultée le 21 février 2011).
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2007). Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire. *In* FAO. *Organic Agriculture*, [En ligne]. [http://www.fao.org/organicag/ofs/docs\\_fr.htm](http://www.fao.org/organicag/ofs/docs_fr.htm) (Page consultée le 30 avril 2011).

- Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2011). Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. *In* OMS, [En ligne]. [http://www.who.int/globalchange/ecosystems/mill\\_assess/fr/index.html](http://www.who.int/globalchange/ecosystems/mill_assess/fr/index.html) (Page consultée le 15 mars 2011).
- Organisation mondiale de la Santé (OMS) / Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), (2003). Développement Durable et Santé Environnementale en Haïti : Proposition pour la Mobilisation de Ressources. *In* OPS, [En ligne]. <http://www.paho.org/english/d/csu/RepSanteEnvi.pdf> (Page consultée le 28 janvier 2011).
- Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) (2010). Policy Statement on Integration Biodiversity and Associated Ecosystem Services into Development Co-operation. *In* OCDE, [En ligne]. <http://www.oecd.org/dataoecd/37/52/46024461.pdf> (Page consultée le 3 avril 2011).
- Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) (2005). Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. *In* OCDE, [En ligne]. [http://www.oecd.org/document/15/0,3746,fr\\_2649\\_3236398\\_37192719\\_1\\_1\\_1\\_1\\_0\\_0&en-USS\\_01DBC.html](http://www.oecd.org/document/15/0,3746,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1_0_0&en-USS_01DBC.html) (Page consultée le 28 février 2011).
- Oxfam France (2010). Annuler la dette d'Haïti, et non réendetter le pays. *In* Oxfam France, [En ligne]. <http://www.oxfamfrance.org/Annuler-la-dette-de-Haiti-et-non,510> (Page consultée le 15 mars 2011).
- Oxfam Solidarité (2011). Haïti: Un an d'indécision fait stagner la reconstruction d'Haïti. *In* Oxfam Solidarité, [En ligne]. <http://www.oxfamsol.be/fr/Un-an-d-indecision-fait-stagner-la.html> (Page consultée le 30 janvier 2011).
- Oxford University (2010). Oxford Poverty and Humain development Initiative (OPHI): Country briefing: Haiti. *In* Oxford University, [En ligne]. <http://www.ophi.org.uk/policy/multidimensional-poverty-index/mpo-country-briefings/> (Page consultée le 18 janvier 2011).
- Plan Nagua (2009). Mécanismes de la coopération internationale, *In* Plan Nagua, [En ligne]. [http://www.plannagua.qc.ca/pnweb\\_fr/cooperation/coop\\_partenaires.html](http://www.plannagua.qc.ca/pnweb_fr/cooperation/coop_partenaires.html) (Page consultée le 4 mars 2011).
- Pretty, J. (2007). Agricultural sustainability: concepts, principles and evidence. *Philosophical transaction of The Royal Society*, vol. 362, n° 1491, p.447-465.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2010a). Indicateurs internacionales sobre desarrollo humano. Haïti : Perfil de país de los indicadores de desarrollo humano. *In* PNUD, [En ligne]. <http://hdrstats.undp.org/es/paises/perfiles/HTI.html> (Page consultée le 16 janvier 2011).

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2010b). Haïti et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement avant et après le tremblement de terre. *In* PNUD, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/public/omdHaïti.php> (Page consultée le 18 janvier 2011).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008). Programme d'appui à la gestion de l'environnement (PAGE). *In* PNUD, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/public/projetdetails.php?idprojet=73&PHPSESSID=19a4ebfb4f08cbe1d28cf487214f27b5> (Page consultée le 22 janvier 2011).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2006). Projet eau potable est assainissement dans le département Sud-est. *In* PNUD, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/public/projetdetails.php?idprojet=79&PHPSESSID=19a4ebfb4f08cbe1d28cf487214f27b5> (Page consultée le 15 décembre 2010).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Haïti (2009). Les OMD en questionnement. *In* PNUD Haïti, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/assets/fichier/omd/omddoc1.pdf> (Page consultée le 13 octobre 2010).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Haïti (2008). Les OMD en chiffres. *In* PNUD Haïti, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/assets/fichier/omd/omddoc2.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2010).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Haïti (2010). Initiative Régénération Haïti : Étude des leçons apprises dans la gestion de projets environnementaux en Haïti. *In* PNUE, [En ligne]. <http://onerresponse.info/Disasters/Haiti/Environment/publicdocuments/Leçons%20a%20prises%20dans%20la%20gestion%20de%20projets%20environnementaux%20en%20Haïti.pdf> (Page consultée le 10 mars 2011).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Ministère de l'Environnement (MDE) (2010). Géo Haïti 2010 : Rapport sur l'état et les perspectives de l'environnement. *In* PNUE, [En ligne]. [http://www.pnuma.org/deat1/pdf/GEO\\_Haiti2010\(web\).pdf](http://www.pnuma.org/deat1/pdf/GEO_Haiti2010(web).pdf) (Page consultée le 16 octobre 2010).
- Radio-Canada (2010). Plan ambitieux pour besoins énormes. *In* Radio-Canada. *Nouvelles internationales*, [En ligne]. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/03/24/008-haiti-plan-besoins.shtml> (Page consultée le 12 janvier 2011).
- Rapport Brundtland (1987). Notre avenir à tous : Rapport Brundtland. *In* MediaTerre, [En ligne]. <http://www.mediaterre.org/international/actu,20060816174238.html> (Page consultée le 10 mars 2011).

- Reboiseurs du Monde (s.d). Projets en Haïti. *In* Reboiseurs du Monde, [En ligne]. <http://www.reboiseursdumonde.org/rdm/nos-projets/projets-haiti> (Page consultée le 25 novembre 2010).
- République d'Haïti (2009). Objectifs du Millénaire pour le Développement : État, tendances et perspectives. *In* Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI), [En ligne]. <http://www.ihsi.ht/pdf/odm/Document%20d'Analyse%20sur%20les%20OMD%20Novembre%202010.pdf> (Page consultée le 13 janvier 2011).
- République d'Haïti (2004). Cadre de coopération intérimaire 2004-2005. Rapport de synthèse. *In* Démocratie Francophonie, [En ligne]. [http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Cadre\\_de\\_cooperation\\_interimaire.pdf](http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Cadre_de_cooperation_interimaire.pdf) (Page consultée le 20 janvier 2011).
- Ricketts, T.H. (2004). Tropical Forest Fragments Enhance Pollinator Activity in Nearby Coffee Crops Conservation Biology. *In* Stanford University, [En ligne]. [http://faculty.washington.edu/mchd/FISH513/Papers/Ricketts\\_ConsBio\\_04.pdf](http://faculty.washington.edu/mchd/FISH513/Papers/Ricketts_ConsBio_04.pdf) (Page consultée le 27 mars 2011).
- Saade, L. (2005). Agir ensemble pour une gestion plus efficace des services de l'eau potable et l'assainissement en Haïti. *In* Centos. *Estudios y perspectivas*, [En ligne]. <http://indre.oieau.fr/PolySpotFront2/cache/HIFrameset.jsp?itemId=22212124640733> (Page consultée le 10 mars 2011).
- Saffache, P. (2006). Le milieu marin haïtien : chronique d'une catastrophe écologique. *In* Études caribéennes, [En ligne]. <http://etudescaribeennes.revues.org/267> (Page consultée le 18 février 2011).
- Système des Nations Unies (SNU) (2008). Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). (2009-2011). *In* PNUD Haïti, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/public/publicationdetails.php?idpublication=1> (Page consultée le 24 novembre 2010).
- Tooner, H.M. (2009). Adapting to an innovation: Solar cooking in the urban households of Ouagadougou (Burkina Faso). *Physics and chemistry of the earth*, vol. 34, p. 65-71.
- Transparency International (2009). Corruption Perception Index. *In* Transparency International. *Corruption Perception Index*, [En ligne]. [http://www.transparency.org/news\\_room/in\\_focus/2008/cpi2008/cpi\\_2008\\_table](http://www.transparency.org/news_room/in_focus/2008/cpi2008/cpi_2008_table) (Page consultée le 13 octobre 2010).
- Tucker, M. (1999). Can solar cooking save the forest? *Ecological Economics*, vol. 31, p. 77-89.
- United Nations Development Group (UNDG) (2010). Thematic Papers on The Millenium Development Goals. *In* PNUD, [En ligne]. [http://www.undg.org/docs/11421/MDG-Report\\_for-website.pdf](http://www.undg.org/docs/11421/MDG-Report_for-website.pdf) (Page consultée le 15 janvier 2011).

- United Nations Development Group (UNDP) (2010). What will it take to achieve the Millenium development Goals? *In* PNUD, [En ligne]. [http://content.undp.org/go/cms-service/stream/asset/?asset\\_id=2620072](http://content.undp.org/go/cms-service/stream/asset/?asset_id=2620072) (Page consultée le 16 janvier 2011).
- United Nations Statistics Division (UNSD) (s.d.). Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement : Site officiel des Nations Unies sur les indicateurs des OMD. *In* ONU. *UNStats*, [En ligne] <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Data.aspx> (Page consultée le 15 décembre 2010).
- United States Agency for International Development (USAID) (2009). Haïti, Humanitarian assistance. *In* USAID, [En ligne]. [http://www.usaid.gov/ht/ha\\_factsheet.html](http://www.usaid.gov/ht/ha_factsheet.html) (Page consultée le 11 février 2011).
- United States Agency for International Development (USAID) (2006). Haiti country analysis of tropical forestry and biodiversity. *In* USAID, [En ligne]. [http://www.usaid.gov/locations/latin\\_america\\_caribbean/environment/docs/Haiti\\_118-119\\_Report.pdf](http://www.usaid.gov/locations/latin_america_caribbean/environment/docs/Haiti_118-119_Report.pdf) (Page consultée le 16 janvier 2011).
- Urgence Reboisement (2008). Situation en Haïti. *In* Urgence Reboisement, [En ligne]. [http://www.urgencereboisement.ch/index.php?option=com\\_content&view=article&id=48%3Asituation-en-haiti&catid=35%3Aaccueil-haiti&Itemid=46&showall=1](http://www.urgencereboisement.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=48%3Asituation-en-haiti&catid=35%3Aaccueil-haiti&Itemid=46&showall=1) (Page consultée le 1er octobre 2010).

## BIBLIOGRAPHIE

- Alliance agricole internationale (AAI) (2009). *Projet de contribution à la sécurité alimentaire en Haïti (CASA) : Plan de mise en œuvre*. Documentation interne du Centre d'études et de coopération internationale (CECI), 114 p.
- Banelino (s.d.). Biodiversidad en agricultura orgánica: el contrario de lo que nos enseñan, lo correcto para nuestras tierras. *In* Rebelion, [En ligne]. <http://www.rebelion.org/docs/122968.pdf> (Page consultée le 4 avril 2011).
- Beliard, C.A. (2010). *Rapport d'analyse environnementale sur l'initiative du sous-projet d'appui à la production d'igname et conservation des sols dans la commune de Dondon, Département du Nord, mise en œuvre dans le cadre du projet de contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti (CASA)*. Document interne du Centre d'études et de coopération internationale (CECI), 9 p.
- Comité de Solidarité de Trois-Rivières (CSTR) (2010). *Rapport d'activités 2009-2010*. Documentation interne, 16 p.
- Cyberpresse (2010). Haïti : La république des ONG. *In* Cyberpresse, [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/opinions/201010/07/01-4330460-haiti-la-republique-des-ong.php> (Page consultée le 25 février 2011).
- Fonds international de développement agricole (FIDA) (2011). Rapport sur la pauvreté rurale 2011 : *In* FIDA, [En ligne]. <http://www.ifad.org/rpr2011/f/index.htm> (Page consultée le 5 mars 2011).
- Fonds Monétaire International (FMI) (2010). Allégement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). *In* FMI, [En ligne]. <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm> (Page consultée le 11 mars 2011).
- Fonds Monétaire International (FMI) (2006). Document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I). *In* FMI, [En ligne]. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2006/fra/cr06411f.pdf> (Page consultée le 20 janvier 2011).
- France Amérique Latine (s.d.). La dette européenne historique et actuelle à l'égard d'Haïti. *In* Faltoulouse, [En ligne]. <http://faltoulouse.free.fr/fr/textes/haiti.html> (Page consultée le 25 février 2011).
- Institut de recherché et d'appui technique en aménagement du milieu (IRATAM) (2010). *Rapport narratif : Projet agriculture durable à Ste-Suzanne*. Documentation interne du Comité de Solidarité de Trois-Rivières (CSTR), 14 p.

- Jordan, C.F. (2008). Can organic agriculture feed the world? *In* Spring Valley Ecofarms, [En ligne]. [http://www.springvalleyecofarms.org/UserFiles/File/Can%20Organic%20Ag%20Feed%20the%20World\\_08132009.pdf](http://www.springvalleyecofarms.org/UserFiles/File/Can%20Organic%20Ag%20Feed%20the%20World_08132009.pdf) (Page consultée le 2 avril 2011).
- Organisation des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2011). Approche écosystémique. *In* FAO. *Biodiversité : La biodiversité pour un monde libéré de la faim*, [En ligne]. <http://www.fao.org/biodiversity/questions-intersectorielles/approche-ecosystemique/fr/> (Page consultée le 30 avril 2011).
- Organisation des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture (FAO) (1996). Déclaration du forum des ONG adressée au Sommet Mondial de l'Alimentation de Rome. *In* FAO, [En ligne]. <http://www.fao.org/wfs/begin/paral/cngo-f.htm> (Page consultée le 27 mars 2011).
- Plan Nagua (2010). *Rapport annuel 2009-2010*. Documentation interne, 22 p.
- Plan Nagua (2009). *Rapport narratif (terrain) sur le projet d'appui à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation du café à Baptiste dans le cadre du commerce équitable*. Documentation interne, 29 p.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2010). Haïti : Un an plus tard. *In* PNUD Haïti, [En ligne]. <http://www.undp.org/french/haiti/doc/Haiti-1YearLater-FR-final-sm.pdf> (Page consultée le 2 février 2011).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2005). Situation sociale et économique en Haïti en 2005. *In* PNUD Haïti, [En ligne]. [www.ht.undp.org/assets/fichier/publication/pubdoc6.pdf](http://www.ht.undp.org/assets/fichier/publication/pubdoc6.pdf) (Page consultée le 13 novembre 2010).
- Reboiseurs du Monde (s.d.). Projets en Haïti. *In* Reboiseurs du Monde, [En ligne]. <http://www.reboiseursdumonde.org/rdm/nos-projets/projets-haiti> (Page consultée le 25 novembre 2010).
- République d'Haïti (2007). Document de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (DSNCRP). *In* PNUD, [En ligne]. <http://www.ht.undp.org/public/publicationdetails.php?idpublication=4&idpublicationfichier=> (Page consultée le 30 octobre 2010).
- République d'Haïti (2006). Une fenêtre d'opportunité pour Haïti : Stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I). *In* Banque mondiale, [En ligne]. [http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/Haiti\\_I-PRSP\(Sept27-2006-French\).pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/Haiti_I-PRSP(Sept27-2006-French).pdf) (Page consultée le 24 janvier 2011).
- United States Agency for International Development (USAID) (2007). Environmental vulnerability in Haiti: Findings and recommendations. *In* Wilson Center, [En ligne]. [http://www.wilsoncenter.org/events/docs/Haiti\\_Final.pdf](http://www.wilsoncenter.org/events/docs/Haiti_Final.pdf) (Page consultée le 16 mars 2011).

**ANNEXE 1**  
**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET**  
**ENVIRONNEMENT DU GRAHN**

Modifié de GRAHN (2010)














No.	Type	Recommandations du GRAHN	Priorité
<b>A. Rééquilibrage et dynamisation du territoire</b>			
Lien avec la conjoncture actuelle de révision du schéma national d'aménagement du territoire.			
1	R	Renforcer les pôles régionaux en tenant compte des contraintes du milieu naturel et des récents mouvements de migration de la population (i.e. les déplacés) à la suite du séisme.	CT
2	R	Viabiliser les habitats : développer les réseaux techniques et déterminer le maillage du territoire pour assurer les échanges et la dynamisation des bassins de vie et des milieux de production.	CT
3	R	Développer à court terme des produits et des circuits touristiques pour des clientèles ciblées : Haïtiens de l'intérieur et diaspora (en priorité)	CT
4	R	Gérer les ressources halieutiques et côtières : valoriser les 1 535 kilomètres de côte, les grands fonds, les vestiges des temps des pirates, les îles adjacentes, etc.	MT
<b>B. Gestion intégrée des bassins versants (GIBV)</b>			
Agriculture, reboisement, foresterie et gestion des risques et des désastres. En attendant les retombées des autres mesures socio-économiques, la pression sur la forêt et sur la couverture boisée doit être limitée.			
5	R	Établir des organismes de gestion des bassins versants, prioritaires ou non, comme nouvelle d'animation environnementale et territoriale.	MT
6	R/PS	Renforcer les institutions d'appui au développement agricole.	MT
7	R/PS	Établir un réseau de centres d'expérimentation et de démonstration (fermes-écoles) en lien avec des centres d'artisanat et des centres multiservices.	CT
8	R	Zoner le territoire pour établir un chantier national agroforestier.	MT
9	R	Développer un plan national de gestion éco-forestière visant la régénération des écosystèmes sous pression.	LT
10	R	Définir une politique énergétique (en incluant les autres sources d'énergie que sont, par exemple, l'éolien et le solaire) pour résoudre les conflits portant sur le bois de chauffe et le bois de construction et pour participer aux marchés de crédits de carbone.	MT
11	R	Renforcer les programmes de production agricole et de transformation agroalimentaire, incluant les appellations d'origine label Bio.	CT/MT
<b>C. Aménagement du milieu de vie et écocitoyenneté</b>			
12	PS	Développer, adapter et diffuser un ensemble de méthodes formelles et informelles pour réaliser l'éducation relative à l'environnement (ERE) et impliquer la population dans les activités de protection de l'environnement et la vulgarisation de la culture du risque.	MT
13	R	Articuler une stratégie nationale d'initiatives éco-citoyennes pour la prise en charge de parcs, de forêts et de sites naturels par des groupes des associations communautaires, écologistes ou les institutions parapubliques ou privées.	MT

14	R	Dresser l'inventaire des grandes richesses naturelles, culturelles ou patrimoniales et développer en réseau la sauvegarde du patrimoine éco-culturel.	MT
15	PS	Développer un réseau de boisés scolaires et de parcs commémoratifs ou de protection du territoire à gérer en fiducie.	MT
16	PS	Diffuser et consolider un réseau de jardins scolaires et de jardins communautaires d'agriculture urbaine.	MT
<b>D. Gestion et gouvernance territoriale</b> Élément incontournable et mécanisme nécessaire à l'atteinte des propositions des trois axes précédents.			
17	R	Régler la question agraire : mettre sur pied une politique vigoureuse d'aménagement rural et de transformation des systèmes de production.	CT
18	R	Réviser, rédiger et rendre opérationnels les instruments d'aménagement du territoire (schémas et plans) : harmoniser le cadre légal et institutionnel; réviser le concept des collectivités territoriales; restructurer les découpages territoriaux.	CT
19	R	Déterminer des mécanismes de renforcement des capacités institutionnelles : -Réaliser la déconcentration administrative (pour les départements et les arrondissements); -Former le personnel adéquat (service d'aménagement) pour produire le choix et accompagner les entités territoriales représentatives; -Se donner un horizon temporel d'environ 15 ans pour compléter la décentralisation.	CT MT LT
<b>Légende</b>			
R : Recommandation aux instances gouvernementales ou autres PS : Projet structurant auquel contribuera le GRAHN CT : Court terme (premiers résultats attendus entre 2010 et 2013) MT : Moyen terme (premiers résultats attendus entre 2011 et 2020) LT : Long terme (premiers résultats attendus entre 2021 et 2030)			

## **ANNEXE 2**

### **PRINCIPALES AGENCES DE L'ONU ŒUVRANT À HAÏTI**

Compilation d'après le site officiel de l'ONU (s.d.b)

ONU : agences, commissions, programmes	Acronyme	Logo	Vision / Objectifs / Secteurs d'interventions
Banque mondiale ( <i>World Bank</i> ) *Composition du Groupe de la BM : BIRD, IDA, SFI, CIRDI ET AMGI. Les trois premières institutions agissent directement en Haïti	BM		Appui financier et technique pour réduire la pauvreté et favoriser la croissance économique (éducation, santé, infrastructure, secteur public- privé, agriculture, environnement) <a href="http://www.banquemondiale.org/">http://www.banquemondiale.org/</a>
Fonds Monétaire international ( <i>International Monetary Fund</i> )	FMI (IMF)		Appui à la stabilité du système monétaire international, à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté <a href="http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/glancef.htm">http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/glancef.htm</a>
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	CEPALC		Développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes <a href="http://www.eclac.cl/">http://www.eclac.cl/</a>
Programme des Nations Unies pour le développement ( <i>United Nations Development Program</i> )	PNUD (UNDP)		-Développement et gouvernance démocratique -Prévention de crises et santé humaine -Environnement et énergie <a href="http://www.undp.org/french/about/">http://www.undp.org/french/about/</a>
Programme des Nations Unies pour l'environnement ( <i>United Nations Environment Program</i> )	PNUE (UNEP)		-Environnement (développement durable, gouvernance environnementale, conservation et gestion des ressources naturelles) <a href="http://www.unep.org/">http://www.unep.org/</a>
Fonds pour l'environnement mondial ( <i>Global Environment Facility</i> ) *Institution exécutée par le PNUD, PNUE et BM	FEM (GEF)		-Environnement <a href="http://www.undp.org/gef/about/gefsec.html">http://www.undp.org/gef/about/gefsec.html</a>
Organisation mondiale de la Santé/ Organisation panaméricaine de la Santé ( <i>World Health Organisation</i> )	OMS/OPS (WHO)		-Santé publique/ eau et assainissement -Aide humanitaire en cas de crises <a href="http://new.paho.org/hai/index.php?option=com_content&amp;task=view&amp;id=24&amp;Itemid=122">http://new.paho.org/hai/index.php?option=com_content&amp;task=view&amp;id=24&amp;Itemid=122</a>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ( <i>Food and agriculture Organization</i> )	FAO		-Souveraineté alimentaire -Agriculture, foresterie et pêches <a href="http://www.fao.org/about/fr/">http://www.fao.org/about/fr/</a>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ( <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> )	UNESCO		-Éducation, sciences, culture et communication -Développement durable, droits humains et paix <a href="http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/introducing-unesco/">http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/introducing-unesco/</a>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance ( <i>United Nations International Children's Emergency Fund</i> )	UNICEF		-Enfants et éducation -Santé publique/ eau et assainissement <a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti_2014.html">http://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti_2014.html</a>
Programme alimentaire mondial des Nations Unies ( <i>United Nations World Food Program</i> ) *Partenaire de la FAO et FIDA	PAM (WFP)		-Réduction de la pauvreté et de la faim -Sécurité alimentaire en cas de crises <a href="http://fr.wfp.org/propos">http://fr.wfp.org/propos</a>
Fonds International pour le développement agricole ( <i>International Fund for Agricultural Development</i> )	FIDA (IFAD)		-Agriculture et souveraineté alimentaire <a href="http://www.ifad.org/governance/index.htm">http://www.ifad.org/governance/index.htm</a>
Fonds d'équipement des Nations Unies ( <i>United Nations Capital Development Fund</i> ) *Partenaire du PNUD	FENU (UNCDF)		-Gouvernance, microfinance et développement local <a href="http://www.unCDF.org/francais/index.php">http://www.unCDF.org/francais/index.php</a>

Légende : Vert : agences à vocation environnementale

Orange : agences ayant des objectifs en lien avec l'agriculture et à la sécurité alimentaire

Jaune : agences ayant des objectifs en lien avec la santé (incluant les aspects d'assainissement et eau potable)

### **ANNEXE 3**

#### **GRILLE DE SÉLECTION DES ÉTUDES DE CAS**

Compilation d'après la documentation interne des ONG québécoises

Critères Projets		Localisation	Durée du projet et actualité	Financement accordé	Type d'écosystème	Type de ressources associées au projet	Type de données disponibles et leur fiabilité	Parties prenantes / Bailleurs de fonds	Communautés bénéficiaires	État de la ressource et des populations avant/après projet	Score final (maximum 18 points)
Pondération	2 points (pts)	Département Nord/Nord-Est ou projet binational	5 ans + et projet en cours	10 000 M \$ +	Côtier / Marin / Bassin Versant / Forêt	Aire protégée, reboisement, protection / restauration	Primaires et secondaires variées et actuelles	Multiplés dont bailleurs fonds/ONG canadiens	Plusieurs communautés rurales	Plusieurs effets positifs pour l'OMD 7 et l'OMD 1	
	1 point (pt)	Départements Artibonite / Centre	2-4 ans et projet en cours	5 000-10 000 M \$	Agro-écosystème	Cultures (production/commercialisation)	Primaires ou secondaires peu variées ou non actuelles	Multiplés dont bailleurs fonds/ONG étrangères	Une seule communauté rurale	Quelques effets bénéfiques pour l'OMD 7 et/ou l'OMD 1	
	0	Autres départements	2 ans - ou projet terminé	5 000 M \$ et moins	Milieu urbain	Ressource en milieu urbain	Information inexistante ou difficile à obtenir	Institutions haïtiennes sans appui étranger	Population en zone urbaine	Effet nul ou négatif pour l'OMD 7 ou l'OMD 1	
Contribution à la sécurité alimentaire en Haïti (CASAHA)- AAI	Sous-projets dans 3 départements (Artibonite, Nord et Nord-Est) : 2 pts	10/2008-12/2010, 2 <sup>e</sup> phase 2011 : 1 pt	4 565 411 \$ et 2 <sup>e</sup> financement en 2011 : 1 pt	Bassin versant et agro-écosystème : 2 pts	Amélioration productivité, restauration des ressources naturelles : 2 pts	Accès documents internes et collaboration spécialiste environnement : 2 pts	ACDI, MARNDR, ONG locales : 2 pts	Plusieurs communautés dans 3 départements : 2 pts	Plusieurs effets positifs sur l'environnement et les conditions de vie : 2 pts	16	
Agriculture durable-CSTR et IRATAM	Nord-Est (Commune Ste-Suzanne): 2 pts	2006-2012 : 2 pts	- 5 M \$ : 0	Agro-écosystème : 1 pt	Production/commercialisation, protection environnement : 2 pts	Accès aux documents internes : 2 pts	ACDI et plusieurs associations locales, dont RECONACO: 2 pts	Commune Ste-Suzanne (plusieurs communautés): 2 pts	Amélioration OMD 1 et 7 : 2 pts	15	
Production et commercialisation du café équitable-Plan Nagua et ICEF-DA	Baptiste (Centre-Est, près de la frontière RD). Composante binationale : 2 pts	09/2009-12/2011: 1 pt	- 5 M \$ : 0	Agro-écosystème : 1 pt	Production et commercialisation café équitable : 1 pt	Accès à un document interne et collaboration avec partenaire terrain : 2 pts	ACDI, BID, Union Européenne, France, institutions locales dont UCOCAB : 2 pts	Région Baptiste qui comprend plusieurs communautés : 2 pts	Amélioration OMD 1 et OMD 7 incertain : 1 pt	12	

## **ANNEXE 4**

### **GRILLE DE CARACTÉRISATION DES ÉTUDES DE CAS**

Compilation d'après la documentation interne des ONG québécoises

Études de cas/ Titre du projet	Partenaires étrangers/ Bailleur de fonds	Partenaires locaux	Axes d'intervention / Objectif général du projet	Objectifs spécifiques du projet	Type de solutions proposées par le projet	Outils principalement utilisés par le projet
Projet de contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti (CASAHA)	Alliance agricole internationale (AAI) : Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), Union des producteurs agricoles – développement international (UPADI), Centre d'études et de coopération internationale (CECI) / ACIDI	-Plusieurs organisations communautaires de base dans 15 communes des 3 départements -Concertation avec ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)	-Souveraineté alimentaire -Améliorer la sécurité alimentaire des populations particulièrement vulnérables dans les départements de l'Artibonite, du Nord et du Nord-Est	-Améliorer la sécurité alimentaire du département de l'Artibonite, du Nord et du Nord-Est  *Des objectifs généraux et spécifiques sont établis pour chacun des sous-projets	-Amélioration de la productivité des cultures -Restauration, protection et aménagement des bassins versants et des sols -Renforcement des capacités locales	-Renforcement de la sécurité alimentaire -Gestion participative -Renforcement des capacités locales -Approche genre -Transfert de techniques agricoles
Projet agriculture durable à Ste-Suzanne	Comité de Solidarité de Trois-Rivières (CSTR)/ ACIDI	-Institut de recherche et d'appui technique en aménagement du milieu (IRATAM) -Collaboration avec regroupements locaux	-Agriculture durable -Soutenir les efforts des organisations paysannes dans l'introduction de techniques agricoles en montagne qui intègrent le concept de développement durable	-Renforcer les capacités d'autopromotion et de gestion des organisations -Accroître la production d'aliments pour la consommation et la commercialisation dans le cadre d'une agriculture durable -Accompagner les paysans dans la mise en place de techniques favorisant une agriculture durable	-Amélioration de la productivité / commercialisation -Renforcement institutionnel -Protection environnementale	-Renforcement des capacités locales -Approche genre -Recherche -Développement durable -Transfert de techniques agricoles
Projet d'appui à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation du café à Baptiste dans le cadre du commerce équitable	Plan Nagua / ACIDI et BID	-Institut de consultation, d'évaluation et de formation pour le développement agricole (ICEF-DA) -Collaboration avec regroupements locaux	-Gouvernance locale -Améliorer les revenus et le cadre de vie des producteurs de café de la région de Baptiste	-Améliorer la capacité de gestion des coopératives -Améliorer les pratiques de communication -Améliorer la production/commercialisation du café	-Amélioration de la productivité / commercialisation équitable -Renforcement institutionnel (outils de communication, gestion et administration)	-Renforcement des capacités locales -Approche genre

## **ANNEXE 5**

### **DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ANALYSE ET JUSTIFICATION DES PONDÉRATIONS**

Inspiré de ACDI (2011b); ACDI (2007a); ACDI (2007b); CEPF (2010); GRAHN (2010) et  
PNUE Haïti (2010)

Critère et pondération	Descriptif détaillé et justification des pondérations pour la sphère environnementale
Gestion de la biodiversité (3)	<p>La gestion de la biodiversité inclut les fonctions des écosystèmes puisque la perte de biodiversité détruit les biens et services qu'offrent ces écosystèmes. Les projets restaurant les biens et services écosystémiques sont à encourager compte tenu de leur forte dégradation en Haïti (ex. activités de restauration et de conservation des sols, régulation de l'érosion). Les activités doivent diminuer l'appauvrissement de la diversité biologique par la protection et régénération des ressources naturelles (ex. reboisement, gestion de bassins versants, diversification des cultures). La reconnaissance de la connaissance traditionnelle de communautés locales associée à cette biodiversité, ainsi que l'application de l'approche écosystémique, font partie des bonnes pratiques de la gestion de la biodiversité.</p> <p>Compte tenu de la perte massive de la biodiversité en Haïti et de la dégradation des ressources naturelles à cause de la déforestation du territoire, en plus du fort lien qui existe entre les écosystèmes sains et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, ce critère a été pondéré comme essentiel.</p>
Évaluation environnementale (2)	<p>La réalisation d'une évaluation environnementale qui prévoit les effets positifs et nocifs des projets sur l'environnement est très importante et devrait être réalisée avant la mise en œuvre du projet. Celle-ci doit intégrer les mesures d'atténuation et de mitigation ainsi que les indicateurs pour faire le suivi. L'objectif est de faire des recommandations susceptibles d'améliorer la performance environnementale des projets. L'ACDI détient des exigences environnementales et lorsqu'un projet exige une Évaluation environnementale stratégique (ÉES) relative à la <i>Politique environnementale de l'ACDI en matière de développement durable</i> et à la <i>Loi canadienne sur l'Évaluation environnementale (LCÉE)</i>, l'agence doit donner son accord avant de procéder à l'exécution du projet. L'ÉES est un outil qui offre de l'information sur les répercussions environnementales d'une politique, d'un plan ou d'un programme avant que les choix et orientations n'aient été arrêtés. Les projets susceptibles d'avoir des impacts irréversibles majeurs sur l'environnement sont exclus de toute possibilité de financement par l'ACDI.</p> <p>Comme le développement durable est de plus intégré dans les actions des ONG étrangères et des bailleurs de fonds comme l'ACDI qui considère l'environnement comme un axe transversal, la réalisation d'une évaluation environnementale est très importante pour identifier et prévenir les impacts des activités du projet. Des spécialistes en environnement devraient être sélectionnés pour effectuer cette tâche.</p>
Communication et sensibilisation environnementale (1)	<p>Des séances de communication et de sensibilisation devraient être offertes aux communautés locales. Le but : miser sur la communication en consultant les citoyens pour identifier les problématiques locales et les solutions possibles, en plus de les informer sur les résultats du projet et les bonnes pratiques environnementales (ex. formation en culture biologique/agriculture durable, atelier sur la protection des sols/énergies renouvelables, communication via la radio communautaire et dans les écoles). En comprenant mieux l'interdépendance avec son milieu naturel, l'homme est plus enclin à y porter attention et à en prendre soin puisqu'il en est le bénéficiaire au final. L'aspect environnemental doit être considéré de façon intégratrice et les études environnementales existantes</p>

	<p>doivent être exploitées. Il est aussi important d'optimiser les ressources et les savoirs locaux.</p> <p>Les citoyens sont au cœur même du changement et doivent être sensibilisés pour s'approprier les notions relatives aux pratiques agricoles durables et effectuer la transition des habitudes et méthodes de faire sur le long terme. C'est pourquoi ce critère a été qualifié comme important.</p>
Eau potable et assainissement (2)	<p>Le projet doit favoriser l'accès et l'amélioration des services en eau potable et assainissement (avec présence d'indicateurs de suivi).</p> <p>Comme ce critère est représenté par l'une des cibles de l'OMD 7, il a été considéré comme un critère très important dans l'analyse.</p>
<b>Critère et pondération</b>	<b>Descriptif détaillé et justification des pondérations pour la sphère sociale</b>
Genre et équité sociale (2)	<p>Identification de la problématique genre (inégalités entre les hommes et les femmes), présence d'activités de formation pour aborder le thème et sensibiliser les citoyens; intégration des femmes tout au long du cycle du projet (dans les processus décisionnels et dans les activités).</p> <p>Comme ce critère est l'essence même de l'OMD 3 et est un axe transversal de l'ACDI, il a été pondéré comme très important.</p>
Participation de la population locale (2)	<p>La population locale doit avoir accès à l'information du partenaire et participer aux processus de décisions et d'action à tous les stades du projet. On parle d'un rôle d'accompagnement des communautés locales plutôt qu'un rôle d'exécution. La gestion participative et le respect des savoirs traditionnels et connaissances locales sont à optimiser. Les communautés sont alors réellement impliquées et ressentent un sentiment d'appartenance et d'appropriation envers le projet. Il existe aussi une relation de confiance entre les communautés et les institutions étrangères. Il est préférable de renforcer et de consolider les groupes et les associations locales existantes plutôt que de créer de nouvelles structures associatives ou coopératives qui risqueraient de déstabiliser les dynamiques en place et de s'effondrer avec le départ de l'institution partenaire.</p> <p>Selon plusieurs experts dont le PNUJ, l'intégration de la population locale dans toutes les phases du projet est fortement liée à sa réussite et à la pérennité des actions à long terme. Ce critère a donc été classé comme étant très important.</p>
Renforcement des capacités (2)	<p>Dans le processus de gestion participative, les communautés locales ont droit à des ateliers de renforcement de leurs capacités ou de leurs compétences. Ils développent ainsi leur confiance, leurs connaissances et leurs capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, administratives ou financières.</p> <p>Pour assurer la pérennité du projet après le départ de l'organisation étrangère, les populations locales doivent être outillées pour continuer à prendre en charge par eux-mêmes le futur de leur communauté. Ce critère est considéré très important.</p>
Santé humaine (2)	<p>Une amélioration ou une restauration des ressources naturelles et des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement contribuent indirectement à améliorer la santé des individus (ex. activités d'aménagement de bassins versants ou de forage de puits). Pour être viable, le projet doit atténuer ou mitiger</p>

	<p>ses effets nocifs sur l'environnement et sur la santé humaine, en plus d'améliorer les conditions de vie des populations locales.</p> <p>Les OMD 4,5 et 6 touchent à la santé humaine (entres autres celle des femmes et des enfants). Ce critère est donc très important et devrait être pris en compte dans les projets et les évaluations environnementales.</p>
<b>Critère et pondération</b>	<b>Descriptif détaillé et justification des pondérations pour la sphère économique</b>
Création d'emplois (2)	<p>Les projets qui créent de nouveaux emplois (ex. <i>Cash/Food for Work</i> ou vivres/argent contre travail) en lien avec l'environnement et incluant les femmes et les jeunes ainsi que les populations vulnérables, sont à encourager. Cette création d'emplois est souvent à court ou à moyen terme, mais augmente le revenu des foyers rapidement. Si les activités du projet créent des emplois permanents, les impacts sur la viabilité économique sont encore plus renforcés.</p> <p>Il est très important de créer des emplois en embauchant la population locale à travers les activités du projet; ceci augmente le sentiment d'appartenance et l'appropriation du projet par les locaux.</p>
Renforcement de la viabilité économique (3)	<p>La diversification des activités économiques d'une région ou d'un territoire consiste à mettre en place de nouveaux secteurs ou alternatives économiques viables ou de renforcer ceux déjà existants pour augmenter de façon durable le revenu des individus (ex. promotion du tourisme rural, culture et commercialisation de nouveaux produits agricoles). Ce critère a des conséquences positives sur la gestion des ressources naturelles et évite entre autres le phénomène d'émigration rurale qui amplifie les problématiques au niveau local et national.</p> <p>Ce critère est essentiel à l'amélioration des conditions de vie des individus et contribue de façon indirecte à faire diminuer au niveau national la cible d'extrême pauvreté associée à l'OMD 1.</p>
Sécurité/ et souveraineté alimentaire (3)	<p>Complémentaire du concept de sécurité alimentaire qui concerne principalement la quantité d'aliments disponibles et l'accès des populations à ceux-ci. La souveraineté alimentaire accorde une importance supplémentaire aux conditions sociales et environnementales de production des aliments. La souveraineté alimentaire privilégie des techniques agricoles qui favorisent l'autonomie des paysans; elle est favorable à l'agriculture biologique et à l'agriculture paysanne qui prône un accès plus équitable à la terre pour les paysans pauvres. Les cultures vivrières et l'agriculture familiale de petite échelle sont favorisées en raison de leur grande efficacité économique, sociale et environnementale. La place et le rôle des populations minoritaires ou vulnérables sont privilégiés par cette approche.</p> <p>Ce critère contribue à améliorer les conditions de vie des paysans ruraux, en plus de participer à la diminution de la malnutrition qui est au cœur même des cibles de l'OMD 1 et des préoccupations de la FAO. Il est donc considéré essentiel pour permettre la survie des individus.</p>
Accès aux technologies (1)	<p>Le projet doit favoriser l'accès aux populations locales à de nouveaux outils agricoles et intrants (semences, plantules, fertilisants, etc.); les pesticides chimiques doivent toutefois être exclus de ces dernières. Les communautés ont accès aux financements nécessaires et à un accompagnement technique, sans</p>

	<p>aucune discrimination des classes sociales ou des individus (tous ont accès aux nouvelles technologies de façon équitable).</p> <p>Ce critère est considéré important pour favoriser la rentabilité et la pérennité économique des actions, mais il ne fait pas oublier l'importance des savoirs traditionnels des communautés rurales et de leur participation dans le processus décisionnel.</p>
Accès aux marchés/ crédits (1)	<p>Ce critère permet l'élargissement de l'économie locale et l'amélioration des revenus de la population à long terme. Le soutien du gouvernement, de compagnies privées (partenariats public-privé) et d'institutions étrangères (bailleurs de fonds / ONG) est souvent nécessaire pour cette transition de marché et l'accès aux fonds nécessaires pour financer les projets locaux en lien avec la commercialisation des produits ou des cultures. Il faut toutefois s'assurer que la pratique économique respecte toutes les sphères du développement durable.</p> <p>Ce critère est important, mais il faut faire attention au type d'économie créé (il doit être durable et respecter l'environnement et les populations locales).</p>
<b>Critère et pondération</b>	<b>Descriptif détaillé et justification des pondérations pour la sphère gouvernance</b>
Partenariat/ Concertation entre acteurs (2)	<p>Ce critère se réfère à la coordination des approches entre les projets qui opèrent dans des domaines connexes pour une plus grande cohérence d'action et une plus importante concertation entre les acteurs. La création de partenariat et de réunions sous forme de forums, d'ateliers ou d'échanges est très souhaitable pour éviter le dédoublement d'interventions, les erreurs et le gaspillage inutile des ressources (matérielles, techniques et financières). Il est question de partager les leçons apprises, les défis et les opportunités pour l'avenir. Il doit y avoir coordination et collaboration entre les acteurs au niveau local, régional, national et international. Il peut aussi y avoir un appui entre les institutions partenaires concernant les aspects techniques ou de formation. Ceci permet une vision intégrée du développement local (stratégies multisectorielles), en adaptant celui-ci à chaque milieu. La présence de coopératives, d'associations et de plates-formes citoyennes constitue un premier pas vers une plus grande concertation des acteurs.</p> <p>Ce critère a été évalué par plusieurs organisations internationales et se révèle très important pour une amélioration des pratiques et une plus grande logique d'intervention. Il a donc été pondéré comme très important.</p>
Coordination avec le gouvernement (3)	<p>La coordination avec le gouvernement national et local est essentielle pour éviter la dépendance envers les institutions internationales et le blocage des capacités au sein des institutions haïtiennes. Les capacités du pouvoir central sont limitées, mais l'État doit tout de même soutenir les projets et en assurer la coordination pour éviter la nature isolée de ces derniers. Les projets peuvent aussi contribuer à améliorer les cadres légaux, les instruments et les structures de l'État relatifs, entre autres, à l'aménagement du territoire. Ce critère inclut l'intégration des politiques de développement rural dans les projets locaux, ainsi que l'amélioration de l'aspect gouvernance locale ou territoriale qui permet de renforcer les fonctionnements institutionnels des municipalités ou régions.</p>

	<p>Il a été évalué par le PNUE que sans le support des instances gouvernementales et sans synchronisation avec les structures de ces dernières, les projets ne peuvent être considérés comme exemples de succès. Au contraire, ils risquent d'être interrompus ou de s'avérer non viables à long terme. De plus, le GRAHN considère que l'aspect gestion et gouvernance territoriale est un élément incontournable pour le futur d'Haïti. Ce critère s'avère donc essentiel.</p>
<p>Envergure du projet (2)</p>	<p>La problématique d'un projet isolé, de petite envergure et à court terme est qu'il est difficile d'obtenir un impact durable à l'échelle régionale ou nationale avec une telle approche. Idéalement, les projets devraient durer plus de 5 ans, bénéficier d'un financement de plus de 10 000 000 \$ US et apporter une assistance technique et de suivi aux populations à long terme, même après la clôture des activités. Plusieurs projets ou programmes ont souffert ou souffrent de l'instabilité des financements en Haïti et ce manque de continuité des financements est une cause importante de l'échec des interventions, de la réduction de leur champ d'action ou d'un arrêt précoce des activités. De plus, les projets peuvent s'appuyer sur les résultats ou les recommandations des interventions actuelles ou passées, surtout si la zone d'intervention est la même. Ceci évitera la nature isolée du projet et augmentera ses chances de réussite au niveau local.</p> <p>Comme ce critère est directement lié au succès des interventions à long terme, il a été classé comme très important.</p>
<p>Accès à la terre/ Organisation territoriale (2)</p>	<p>Le caractère incertain de la propriété (absence de droits et de sécurité foncière) et l'exploitation illégale des terres par les paysans sont répandus en Haïti. Étant donné la complexité des systèmes de location et de propriété, ceci peut mettre un frein aux activités de protection/conservation de l'environnement et des écosystèmes. Le projet doit donc recueillir les données sur la propriété foncière et les tendances démographiques avant le début des activités afin d'éviter les blocages en cours de route. Ce dernier devrait également tenter d'améliorer la question agraire/d'aménagement rural par la mise en place de politiques efficaces de développement en support avec le gouvernement local.</p> <p>Le rapport à la terre et l'organisation de l'espace font partie des préoccupations de plusieurs spécialistes sur la question haïtienne, dont le GRAHN, qui considère la gouvernance territoriale comme un élément incontournable et un mécanisme nécessaire à l'atteinte d'objectifs plus larges. Ce critère est très important.</p>
<p>Répartition des rôles et responsabilités (1)</p>	<p>Les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes doivent être bien définis avant la mise en œuvre du projet. Il faut s'assurer d'une forte volonté d'engagement au niveau national et local et s'entendre sur une définition précise des rôles et responsabilités des différentes institutions et organisations participantes au projet/programme (modalités de participation, cofinancement, contrepartie, etc.). Idéalement, il y a une formalisation de cet engagement par la signature d'un protocole d'entente. Finalement, la gestion institutionnelle en lien avec le projet qui doit être claire, simple et accessible.</p> <p>Ce critère est important pour favoriser les chances de réussite du projet et doit être pris en compte par les intervenants et concepteurs de projets.</p>

**ANNEXE 6**  
**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA GRILLE D'ANALYSE ET EXEMPLE DE**  
**CALCUL**

Tableau des critères, des symboles, des valeurs et des formules

Critères	Symboles	Marge de valeur	Formules
Pondération	P	1 à 3	
Cote attribuée	Ca	0 à 3	
Cote maximale	Cm	3	
Valeur absolue	Va	0 à 9	$Va = P \times Ca$
Valeur absolue maximale	Vam	9	$Vam = P \times Cm$
Sous-total (valeur absolue)	STva	0 à 45	$STva = Va_1 + Va_2 + Va_3 + Va_4 + \dots$
Sous-total (valeur absolue maximale)	STvam	0 à 45	$STvam = Vam_1 + Vam_2 + Vam_3 + Vam_4 + \dots$
Performance (%)	N	0 à 100 %	$N = (STva / STvam) \times 100$
Total (valeur absolue)	Tva	0 à 153	$Tva = STva_1 + STva_2 + STva_3 + STva_4$
Total (valeur absolue maximale)	Tvam	0 à 153	$Tvam = STvam_1 + STvam_2 + STvam_3 + STvam_4$
Performance globale (%)	Ng	0 à 100 %	$Ng = (Tva / Tvam) \times 100$

Exemple de calcul pour le projet du Comité de Solidarité de Trois-Rivières

Critère « évaluation environnementale », projet CSTR		
Valeur absolue	$Va = P (2) \times Ca (2)$	Va = 4
Valeur absolue maximale	$Vam = P (2) \times Cm (3)$	Vam = 6
Sphère environnementale, projet CSTR		
Sous-total (valeur absolue)	$STva = Va_1 (9) + Va_2 (4) + Va_3 (3) + Va_4 (0)$	STva = 16
Sous-total (valeur absolue maximale)	$STvam = Vam_1 (9) + Vam_2 (6) + Vam_3 (3) + Vam_4 (6)$	STvam = 24
Performance	$N = ((STva (16) / STvam (24)) \times 100$	N = 66,66 %
Projet CSTR		
Total (valeur absolue)	$Tva = STva_1 (18) + STva_2 (22) + STva_3 (20) + STva_4 (26)$	Tva = 86
Total (valeur absolue maximale)	$Tvam = STvam_1 (24) + STvam_2 (24) + STvam_3 (24) + STvam_4 (30)$	Tvam = 102
Performance globale	$Ng = (Tva (86) / Tvam (102)) \times 100$	Ng = 80,39 %